



HAL
open science

Habiter sans réserve : petit traité de l'ensauvagement

Alice Deschamps

► **To cite this version:**

Alice Deschamps. Habiter sans réserve : petit traité de l'ensauvagement. Architecture, aménagement de l'espace. 2023. dumas-04090123

HAL Id: dumas-04090123

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04090123>

Submitted on 5 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

mémoire de master
ensa nantes 2022/2023
sous la direction d'Anne Bossé
par Alice Deschamps

H A B I T E R

sans réserve

Petite traité de l'ensauvagement



Avec,

Remerciements



Je tiens à remercier toutes les personnes ayant échangé avec moi durant cette année, pour leur disponibilité et leurs témoignages. Je remercie également Anne Bossé, professeur référente de ce séminaire à l'Ensa Nantes, pour ses conseils et ses apports théoriques, m'ayant guidé et nourri tout au long de cette recherche. Enfin je remercie ma famille, pour leur relecture et leur soutien.

Fig 1. Portraits de rencontres

Sommaire

Chapitre 1 : Justifications au principe de réserve naturelle

Les atouts d'une protection

- 1.1) Parce qu'elle (nous) protège
- 1.2) Parce qu'elle s'oppose à la convoitise
- 1.3) Mise en oeuvre de cette protection

Chapitre 2 : Réserve naturelle : nature préservée ou vivant en otage ?

Les limites d'une protection

- 2.1) « Protéger » : contrôler ou laisser aller ?
- 2.2) Protection ou appropriation ?
- 2.3) Une protection sous conditions
- 2.4) Les oubliés de la réserve

Chapitre 3 : Pour une politique de l'attention

Préliminaire au vivre ensemble

- 3.1) La réserve : territoire expérimental de nouvelles cohabitations
- 3.2) La lutte de l'ordinaire
- 3.3) Des droits pour les communs ?

Chapitre 4 : De l'aménagement du vivant au vivant dans l'aménagement

Proposition au vivre ensemble

- 4.1) Vers un urbanisme porteur de vies ?
- 4.2) Vers une architecture nouvelle ?
- 4.3) Les limites de l'acceptation du sauvage en ville

« Faut-il compter sur les lieux, les espaces, au sens très concret (la chambre, la maison, le foyer, la forêt, la nature) pour nous unifier, nous rassembler ? (...) Les espaces offrent bien plus que de simples considérations esthétiques ou pragmatiques : le rapport à l'espace est aussi une question philosophique de l'identité. Construire ou abimer des espaces, c'est rendre possible ou empêcher des trajectoires qui sont aussi les esquisses de tracés existentiels. En effet, les lieux ne sont pas innocents : par les interactions qu'ils autorisent ou interdisent, ils m'enferment dans la place que j'occupe, ou rendent visibles celle que je pourrais investir ».

C. MARIN, *Être à sa place : habiter sa vie, habiter son corps*, Chapitre : *Lézarder, une place au soleil*, La Releve, L'observatoire, 2022, p. 21.
Inspiré de BACHELARD Gaston, *La Poétique de l'espace*, PUF, coll «Quadrige», 1992, p. 45.

Avant-propos

Trois expériences personnelles, sensorielles et innovantes ont pris source sur un même site, celui de la Maison du Lac et de son pavillon à Bouaye. Ils ont été le lieu d'une sensibilisation, d'un intérêt personnel pour une réserve naturelle mystérieuse et intimiste, Le Lac de Grand-Lieu. Expressions.

Mai 2017. Cinq heures et demie.

Il fait encore nuit, ce jour-là. Nous nous garons sur ce parking en recul de la voie de chemin de fer. Le guide nous attend. À cette heure-ci, il est-ce que nos yeux ne verront pas, du moins pas pour l'instant. Nous marchons un petit quart d'heure à travers ce chemin de terre, de bon matin. Nous avons quitté la ville de Bouaye, je crois. Nous nous sentons entourés d'une grande prairie, sans pour autant en visualiser l'étendue. Nous traversons le ponton dans le bois jusqu'à s'approcher du pavillon. Soudain, une odeur vaseuse, devant nous, envahit l'espace de notre perception. Équipés de nos lampes frontales et emmitouflés dans nos manteaux, les chants des premiers oiseaux du jour nous accueillent, timidement. En rejoignant la terrasse haute de la maison, chacun assis, se tait, et dans l'obscurité, devient observateur d'un spectacle d'une nature des plus spontanées.

Mai 2022. Onze heures.

Debouts, dispersés au milieu de la pépinière du parc, nos yeux se ferment et notre corps est guidé par les mots de Capucine. Seuls les sens sont en éveil et ce jusqu'à la fin de la matinée. Notre lien à cette étendue d'eau ne tient qu'à un fil. Ce fil se tend et se détend emmenant notre corps sillonner la prairie. Nous éprouvons l'air qui nous sépare les uns des autres. Puis nous saisissons l'attraction du sol sous nos pieds, qui nous rappelle ce sol commun, celui auquel nous appartenons tous.

Septembre 2022. Dix heures et quart.

Nous marchons depuis une heure, longeant les rives d'un lac, disent-elles. À l'horizon, je finis par en apercevoir le seuil. Nous nous arrêtons, ici, devant quelques canards, busards et hérons. La chorégraphe Andréa Olsen raconte que « lorsque l'on arrive dans un nouveau lieu, en quelques jours seulement, 70% de fluides de notre corps proviennent déjà de son bassin versant ». Dos au lac, nous tentons de percevoir cette eau circulant dans notre corps. Celle derrière nous, celle que nous respirons. Les gouttes d'eau de Grand-Lieu voyagent dans nos cellules. Cette eau que nous protégeons est aussi l'air que nous respirons. Puis, mains jointes, tous ensemble, nous relions nos bassins versants.

Introduction

« Le lac est impénétrable (...),

« Les limites des réserves sont claires et les panneaux rouges à liséré blanc sans équivoque. Quand je regarde une carte, je vois surtout que ces limites actent une séparation entre le lac et ses rives. Le lac serait comme un confetti d'eau découpé et isolé. Sur les rives, d'autres délimitations ont cours, signalées par d'autres panneaux, cette fois blancs avec un liseré rouge. Les communes se partagent le territoire selon des logiques administratives. Je me pose la question des limites réelles du lac de Grand-Lieu. Il ne me semble pas s'arrêter au rivage, ni même se dessiner en suivant les limites administratives des communes riveraines. A-t-il des limites figées d'ailleurs ? » raconte Capucine¹.

10

Le Lac de Grand-Lieu est un réservoir ornithologique situé à quelques kilomètres de la métropole nantaise. Nous pouvons atteindre sa partie nord en voiture en 30 minutes depuis la ville et à pied en 3h45. En 1977, Jean-Pierre Guerlain, ancien détenteur de ces terres, fait don du lac à l'État, qui le place ensuite sous la protection de deux juridictions : une Réserve Naturelle Nationale et une Réserve Naturelle Régionale. Semblant signifier l'intérêt de l'homme vis-à-vis d'un milieu naturel à préserver et protéger, son accessibilité au public est condamnée. Cet espace alors sanctuarisé incite à la curiosité au point qu'au cours du siècle suivant, des acteurs locaux du territoire décident de se servir de la proximité de leurs communes pour initier des aménagements révélant la réserve et son intériorité. Mais qu'est-ce qu'une réserve naturelle et à quoi contribue-t-elle ? Comment expliquer la présence d'un tel site sur notre territoire ? Qu'est-ce que la fabrique d'une réserve naturelle cherche à classer ? Parle-t-on de réserve ou d'enclave ?



Fig 2. Rives des réserves naturelles de Grand-Lieu. Passay, La Chevrolière, Bouaye. Samedi 5 novembre 2022.

1. C. DUFOUR, *Journal Echo des Rives*, numéro 3, Résidence Hydromonde, 21 mai 2022.

Le géographe et philosophe Augustin Berque² définit le lien qu'ont les êtres humains à l'étendue terrestre selon deux termes savants : « écoumène et érème ». Le premier renvoie à des terres habitées, tandis que l'autre désigne le désert, l'abri de l'ermite et du vivant sauvage. Ce même sauvage, reviendrait à la place restée entre le rural et l'urbain, trois entités représentant pour lui la totalité des milieux et ne fonctionnant pas les uns sans les autres. Par l'urbanité et l'activité que notre espèce impose à ces milieux, l'homme aurait alors le pouvoir de définir « les derniers espaces sauvages », ceux qu'il décide d'établir ainsi.

Les auteurs Anne Simon et Joelle Zask³, quant à elles, nous éclairent étymologiquement sur le terme « sauvage ». Du latin *silvaticus*, et *silva* correspondant à « forêt », cette formulation caractérise quelque chose « fait pour la forêt » où les végétaux sont « à l'état de nature ». En ancien français, le sauvage renvoie à ce qui est étranger à la cité (*civitas*), à la ville, comme la forêt. D'ailleurs, cette même forêt tient aussi son nom latin de *foris*, où *for*, accentue cette extériorité en signifiant « hors de ». Ces termes précisent donc la nature du territoire sauvage, tel que la forêt où les animaux vivent librement et peuvent parfois être perçus comme des entités vivantes et dangereuses.

12 Le géographe Guillaume Marchand⁴ explique, de son côté, les idées reçues que l'espèce humaine a assimilées au fil des siècles comme le fait qu'une « espèce montagnarde doit se trouver en montagne et non en plaine » ou encore « qu'une espèce sauvage doit être craintive et par conséquent loin des hommes et de leurs établissements ». Ces représentations communes parlent aussi à l'auteur Samuel Challéat⁵, partageant une vision du sauvage influencée par l'imaginaire transmis aux plus jeunes. À travers les contes et les légendes, le vivant et son environnement est personnifié, rendu parfois terrifiant (le noir, le silence de la nuit, la figure du loup), participant dès l'enfance à cette méfiance et cette distanciation d'une certaine « sauvagerie » indésirée.

Mais le sauvage semble aussi être associé à quelque chose d'insaisissable, s'opposant concrètement au vivant domestiqué évoqué par la géographe Nathalie Blanc⁶.

En s'étant émancipé d'un état de nature primitif, l'humain semble organiser sa propre existence sur le territoire en sélectionnant son environnement et en lui accordant une importance contrastée et variable basée sur des critères qu'il choisit. Nathalie Blanc rapproche d'ailleurs cette dynamique à du rangement, comme si ordonner la nature faisait parti des rôles de notre espèce. Elle qualifie d'ailleurs notre époque d'Urbanocène, justifiant la protection spatiale d'une nature sauvage devenant de plus en plus précieuse. L'auteur et chercheur Baptiste Morizot⁷ critique lui aussi ces logiques d'organisation qu'il qualifie de « dualistes » dans la manière dont l'humain distingue une nature profanée d'une autre sacrée entraînant d'un côté une pratique protectionniste et de l'autre exploitante.

Quelle place l'homme attribue-t-il à ces réservoirs de biodiversité ? Faut-il continuer à les fabriquer ? La nature a-t-elle besoin d'une place ?

Aujourd'hui, certains sociologues, psychologues et scientifiques s'inquiètent d'une « amnésie environnementale générationnelle » extériorisant un peu plus la vie humaine des autres êtres vivants⁸. Ils contestent justement la banalisation d'une vie devenue hors-sol et virtuelle. La chercheuse en sociologie Anne Caroline Prévot alerte notamment sur les enfants devenus davantage aptes à reconnaître « les 493 espèces de Pokémon » que les espèces animales et végétales présentes dans leur environnement quotidien. À l'étude de 60 long-métrages de la société Disney très populaire chez les jeunes, elle a aussi découvert un déclin majeur des représentations du sauvage dans ces films depuis 1940. Certains films comme *Ratatouille*, *Aladin* ou *le Bossu de Notre-Dame* figurent parmi des images très urbanisées du monde, n'incluant aucune nature. En parallèle, l'humain manifeste à travers des récits cinématographiques pour le grand public une certaine quête du sauvage, réinterrogeant nos manières de vivre en cohabitation avec le vivant, comme des introspections personnelles face au devenir du monde. À travers elles, nous pouvons citer *Le voyage au bout de la solitude* de Jon Krakauer (*Into the Wild*), *Dans les Forêts de Sibérie* de Sylvain Tesson ou encore *La Panthère des neiges*, œuvre du même auteur conduite par Vincent Meunier. Face à ces ambiguïtés, les parcs régionaux et réserves naturelles pourraient renvoyer à des lieux de rêverie, de « sauvagerie fantasmée », loin des territoires urbains. Ils deviendraient, comme l'évoque la géographe de montagnes Laine Chanteloup⁹, le lieu

2. Conférence d'A. BERQUE, *Le rural, le sauvage et l'urbain* (vidéo), 2013.

3. Entretiens avec Joelle ZASK et Anne SIMON pour la revue Billebaude, *Ville Sauvage*, 2022.

4. G. MARCHAND, *Les conflits hommes/animaux sauvages sous le regard de la géographie*, 2013.

5. S. CHALLEAT, *Sauver la nuit*, 2019.

6. N. BLANC, *L'impossible sauvage urbain*, 2021.

7. B. MORIZOT, *Manières d'être vivants*, 2020.

8. 9. L. GARNIER, *Psychologie positive et écologie*, 2019.

d'un « récréotourisme », curieux et demandeur, comme une manière de renouer avec l'essentiel, d'ensauvager nos quotidiens et nos existences. *La Réserve Naturelle de Grand-Lieu participe donc t-elle à ces fabrications mentales communes ou incite t-elle à l'ensauvagement de notre espèce et de son territoire ?*

À l'heure où le changement climatique nous oblige à prendre soin de ce qui nous entoure et à repenser nos conduites sur-consommatrices des espaces et des espèces, il devient important de requestionner cette notion de réserve et ces découpages administratifs de la nature pour comprendre l'intérêt qu'ils succitent aujourd'hui et ceux qu'ils soulèvent pour demain.

Dans un premier chapitre, nous essayerons de comprendre les motivations au protectionnisme dans ces réserves notamment fondées sur la présence du vivant, sur le rôle majeur des milieux pour la régulation des écosystèmes et les risques d'une présence humaine contraignant les fonctionnements naturels. Nous verrons aussi de quels statuts juridiques se dotent les territoires pour être protégés.

14 Dans un second chapitre, à travers les conduites sélectives de l'homme envers la nature, il conviendra de se saisir de ces logiques pour comprendre le contrôle dont fait preuve l'humain sur ces lieux et de percevoir la vision du vivant que ces réserves génèrent. Autrement dit, appréhender leur résonance notamment face au reste des territoires non sujets à ces protections.

Dans un troisième chapitre, il s'agira de mesurer les rôles que ces réservoirs naturels peuvent jouer dans nos rapports avec le vivant et imaginer un développement de ces attentions à l'égard de nos quotidiens.

Dans un dernier chapitre, nous définirons comment ces problématiques propres aux espaces protégés peuvent se déployer au sein de nos espaces urbains, à la fabrique de la ville elle-même. Finalement, tenter d'imaginer une forme de cohabitation durable entre êtres vivants en mutualisant nos manières différentes d'habiter.

CHAPITRE 1

Justifications au principe de réserve naturelle

Les atouts d'une protection

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT DE RÉVOCATION

Fig 3. Maison du Lac
Réserve Naturelle Nationale de Grand-Lieu,
Bouaye, 5 novembre 2022



1.1) Parce qu'elle (nous) protège

Été 2022.

Il est 6h30 et nous sommes le 20 juillet. De sortie avec Philippe Cordier, gardien de refuge, nous nous trouvons au milieu du Parc national d'Ordesa dans les Hautes-Pyrénées. Dans l'aube et l'obscurité de ce jour-là, je vois par-dessus les montagnes une fumée noire s'approcher, envahir l'espace du ciel avec une odeur de brûlé inhabituelle. Je n'imagine pas sa provenance et ignore encore plus le spectacle climatique qui se joue sur le territoire, notamment dans les Landes. J'écoute les informations. Canicule de 33 jours, du jamais vu. 42 degrés à Nantes, sécheresse, Loire à sec, restrictions d'eau, chaleur sous-marine, feux de forêts partout en Europe. En bref, l'été le plus chaud depuis un siècle.

J'avais ce sentiment de vivre cet épisode climatique depuis un frigidaire. Le parc naturel dans lequel je me trouvais nous distanciat sans doute de ces événements. Le pays me paraissait coupé en deux et cela semblait irréel. Mais je réalisais l'urgence dans laquelle se trouvait le monde et à quel point il était temps de changer nos manières d'habiter.

Cet été me questionne sur le rôle de ces espaces naturels dans l'habitabilité de nos territoires, notamment la façon dont ils contribuent à préserver un climat, sa régulation et son adaptation au changement climatique. En tant qu'habitants et habitantes de Nantes, porter son intérêt sur les zones humides comme la Réserve du Lac de Grand-Lieu peut devenir un enjeu stratégique de balance dans le dérèglement du climat.

Une zone humide peut être définie à partir d'un article du code de l'environnement (L.211-1), comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». D'après un article publié par le comité du Bassin Rhône-méditerranée¹⁰, ces milieux humides constituent des réservoirs intéressants favorisant l'atténuation des effets de ce réchauffement pour diverses raisons.

Tout d'abord, ils peuvent être considérés comme des espaces refuges en cas de fortes chaleurs et augmentations des températures. En 2018 par exemple, la grande zone humide du Parc Miribel Jonage près de Lyon accueillait 55 000 personnes pour faire face à la canicule. De plus, de par leur composition de tourbe, d'humus, de bois mais aussi de végétaux aquatiques, ils contribuent à la réduction des émissions de gaz à effets de

serre dans l'atmosphère et servent de puits de carbone non négligeables. « Les sols des zones humides stockent deux fois plus de carbone que l'ensemble des forêts de la planète ». L'entretien et la préservation d'une tourbière, des rives du lac de Grand-Lieu par exemple deviennent donc influents dans le stockage du CO₂ et de méthane par les sols. La zone humide a aussi la possibilité de soulager les catastrophes par la régulation des risques naturels comme les inondations. En effet, ces milieux deviennent des zones tampons assurant un rôle de stockage des surplus d'eau grâce aux nappes phréatiques souterraines. Lors d'une crue débordante



Fig 4. Berge de l'Ognon.
Affluent de Grand-Lieu
Pont-Saint-Martin. 20 novembre 2022.

10. Agence de l'eau Rhône Méditerranée, *Et si les zones humides étaient un atout pour mon territoire ?*, 2021.

de la Loire par exemple, le Lac de Grand-Lieu, par l'intermédiaire de ses affluents, peut devenir un champ d'expansion des eaux abaissant leur hauteur et la vitesse de propagation des débordements. D'après la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN), « il coûte environ 5 fois moins cher de protéger les zones humides que de compenser la perte des services qu'elles rendent gratuitement ». Le ruissellement des pluies dans les milieux urbains et péri-urbains aux sols artificialisés peuvent ainsi être réduits. La fonction naturelle de cet espace apparaît alors importante dans la protection des habitats et la gestion du territoire. Enfin, elles ont des qualités d'autoépuration des eaux en filtrant les polluants, les rendant potables, pouvant permettre, secondairement, l'économie de leur traitement.

« C'est que le site de Grand-Lieu est un site emblématique en outre pour les oiseaux (...) » explique Christophe Sorin¹¹, conservateur de la Réserve Naturelle Régionale de Grand-Lieu à la Fédération des chasseurs de Loire-Atlantique.

La zone humide protégée de Grand-Lieu possède en effet un patrimoine naturel important, la qualifiant de deuxième plus grande réserve ornithologique de France, placée après la Camargue, avec ses 6300 hectares. Elle abrite particulièrement 270 espèces d'oiseaux dont toutes les espèces de hérons de France. Ce site est reconnu à l'échelle européenne pour ses qualités en tant que halte, profitant aux processus de reproduction, d'immigration ou d'hivernage, essentiels pour l'avifaune ainsi que d'autres espèces de mammifères. On y trouve d'ailleurs 50 espèces comme la loutre, le renard et l'hermine, des anatidés dont 25% des canards souchets de France, 30 espèces de poissons dont 200 000 anguilles argentées par an¹². Cette abondance se retrouve également dans la diversité floristique avec les 550 espèces de végétaux présentes sur la zone comme l'angélique des estuaires ou le trèfle des marais, répartis selon différents milieux comme les roselières boisées, les tourbières, les landes, les prairies inondables et une partie centrale du lac en eau libre. Sur certaines parties en eau, la faible profondeur (1 mètre en hiver et 3 mètres en été) justifie la prolifération d'une végétation comme les levis, des forêts flottantes de nénuphars couvrant plus de 700 ha, rapprochant ainsi Grand-Lieu de la particularité des lacs africains.

« Les hivers de très grande crue, le lac arrive jusqu'ici. La dernière c'était 1988 alors ça remonte. (...) En hiver normal l'eau est ici. Il y a de l'eau partout. Il y a des contraintes supplémentaires pour nous qui travaillons sur les terres, on s'adapte au lac et ses variations ». (P. Guillet)

Les mots de Philippe Guillet, habitant et agriculteur du lieu-dit Belle-Vue à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu¹³, traduisent en effet la capacité du lac en hiver à doubler de volume, atteignant 6000 hectares, le qualifiant de plus grand lac de plaine de France en hiver.

Ces réserves naturelles humides contribuent donc à la résilience des territoires et justifient l'intérêt que portent les collectivités et l'Etat à leur protection. Mais nous pouvons estimer que leur protection devient aussi majeure pour limiter l'extension humaine, sa prolifération et sa domination sur le reste du monde vivant, comme par exemple, le développement de l'urbanisation, des activités économiques locales à Grand-Lieu, la pêche, la chasse ou bien l'élevage, mais aussi les activités récréatives comme la marche, la baignade, pouvant devenir abusives sur ces espaces naturels.

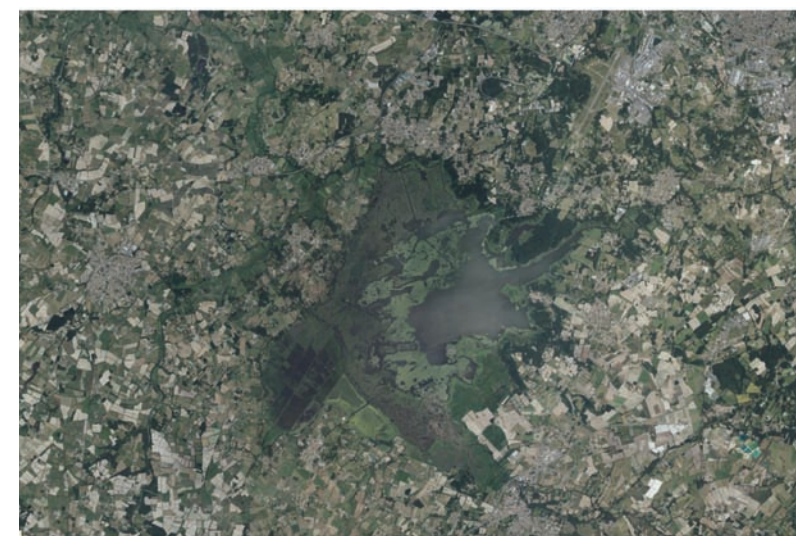


Fig 5. Lac de Grand-Lieu
Vue aérienne

11. Entretien avec Christophe SORIN, à Nantes, le 2 novembre 2022.

12. Réunion de la SNPN, à Pont-Saint-Martin, le 24 novembre 2022 à 20h30.

13. Entretien avec Philippe GUILLET, à Saint-Philbert de Grand-Lieu, le 28 septembre 2022.

1.2) Parce qu'elle s'oppose à la convoitise

Depuis plusieurs siècles, avant que le lac de Grand-Lieu ne soit classé ou mis « sous cloche », il a fait l'objet de projets divers, inventés par l'humain lui-même, révélant à chaque fois ses intérêts propres. Il s'agissait de « faire usage du lac » sans se préoccuper de son existence même, de sa valeur interne floristique ou faunistique. Par exemple entre 1780 et 1950, le marquis de Juigné, à l'époque propriétaire du lac, souhaitait le voir asséché pour le transformer en un grand lieu de culture vivrière, au point de créer une société d'aménagement pour que le projet voit le jour.¹⁴ Un peu plus tard au XIX^{ème} siècle, malgré les contestations des populations locales et de la Société du canal de Busay, à l'époque grande défenseuse du site, les descendants du marquis voient l'occasion, par l'assèchement du lac, d'en faire un projet routier reliant chaque commune les unes entre elles pour faciliter les déplacements humains. C'est aussi en 1950, que ses nouveaux détenteurs tentent de céder le lac à une société hollandaise pour en faire un champ de tulipes conduisant pour la première fois à une révolte environnementale dans le Pays de Retz.

Depuis, l'humain n'a cessé de voir son environnement comme potentielle ressource pour ses activités, ou terrain de distraction et de loisirs.

22

« Il y avait les fêtes du lac aussi. À l'époque quand on est arrivés, il y avait des gros manèges qui venaient, sur le grand pré-là qui découvre l'été ». (P. Delecour)

Pierre Delecour, ancien habitant riverain au Lac de Grand-Lieu¹⁵ raconte qu'au moment des fêtes célébrant le lac, de multiples activités étaient organisées sur les lieux favorisant la venue d'une forte population pour des évènements autour de la pêche afin de jouir des ressources en poisson du lac.

« J'y suis retourné quand ils font la fête du 15 août, ils font les deux coups ou trois coups de senne. Alors une senne c'est un immense filet qui est étendu et après il y a deux cordes qui le ramène comme ça. Et puis alors il y a des hommes qui sont dans l'eau jusque-là. Ils peuvent ramener une tonne, deux tonnes de poisson facilement dans une

senne ! Voilà ce que ça peut donner. Parce que c'est connu, tous les bateaux qu'ils peuvent trouver sont là et les gens payent pour monter sur les bateaux et aller sur les lieux où ils font le coup de senne ». (P. Delecour)

D'autres habitants, lors de périodes hivernales particulièrement froides, ont pu profiter de la sortie de certains animaux qui vivaient là. Le lac étant entièrement gelé, certains mammifères étaient poussés à remonter sur la terre. Pierre Delecour se rappelle aussi que ces hivers de grand froid ont même conduits certains à profiter de l'étendue du lac comme nouvelle voie routière.

« Moi je me souviens de voir des ragondins qui essayaient de sortir du lac et il y en avait même sur la Place de l'Église. Un soir en sortant d'une réunion on a tapé dans des ragondins qui étaient là car ils ne pouvaient plus vivre sur le lac ! Ils étaient capturés. (...) Et à l'époque, il y avait des femmes de Passay qui enlevaient, qui récupéraient les peaux. Et il y a un gars quand il en avait assez, il emmenait les peaux à Paris pour faire des beaux manteaux de fourrure ! (...) il y en a même aussi un qui a eu le culot de partir en deux-chevaux de Passay jusqu'à Saint-Philbert. Moi je ne l'aurai pas fait. Ce n'est pas lourd une deux-chevaux mais quand même ! » (P. Delecour)

De plus, à Grand-Lieu comme ailleurs, l'urbanisation sur les territoires agricoles et naturels est grandissante depuis la révolution industrielle.

« On ne peut pas faire 2 km sans trouver une maison ! Il y a en a partout. (...) Je ne sais pas combien il s'y installe en Loire-Atlantique mais à un moment donné on perdait 2600 hectares de terres par an, qui partaient à l'urbanisation ! Peut-être que maintenant c'est moitié moins, même si le département annonce zéro. Ça c'est utopique !



Fig 6. Pêcheur. Lac de GL. Passay, 5 novembre 2022

23

14. D. PIERRELEE, V. CHIRON, *Promenade au lac de Grand-Lieu*, 2017.

15. Podcast de C. ROY, MDL03 - Il était une fois dans l'ouest, Radio Grand-Lieu, 2022.

Mais même si on perd encore 1000 hectares par an, c'est énorme ! (...) Et donc à l'échelle de 10 ans ce sont des milliers d'hectares qui sont pris sur le milieu naturel...c'est quand même inquiétant ». (C. Sorin)

À titre de comparaison, le site classé du Lac d'Annecy situé en Haute-Savoie semble être, de même, l'exemple réel d'une convoitise.¹⁶ S'étendant sur 27 km et rattaché à la ville d'Annecy au nord, il est situé dans une cluse, entouré des massifs des Bauges d'un côté (sud-ouest) et des Bornes de l'autre (est). Ce lac a longtemps été utilisé comme « égout à ciel ouvert » à cause des pollutions agricoles et urbaines s'installant et foisonnant de plus en plus autour. D'un point de vue économique, après des travaux d'assainissement, il permettait en 2019 à la population d'y pomper de l'eau potable. Cette année-là, 11,5 millions de mètres cube d'eau avaient été récupérés représentant 70% de l'eau potable distribuée au territoire de la métropole. C'est aussi depuis toujours un carrefour routier majeur pour le transport et d'autres activités locales telles que la pêche, le faucardage des herbes aquatiques (pour l'engrais et la litière) étaient également courantes. Cette étendue d'eau a fait l'objet d'activités récréatives et touristiques (baignade, sports nautiques) menant à l'urbanisation importante de ces rives. Aujourd'hui son environnement est particulièrement anthropisé par la présence de villas, d'hôtels, de restaurants, mais aussi de quais, de promenades, de plages aménagées, de campings ainsi qu'un téléphérique, celui du Mont Veyrier. Le cadre de vie paysager que le lac d'Annecy représente et le tourisme grandissant contribuait déjà en 2006 à une artificialisation des rives de 70% et à une pression foncière active.

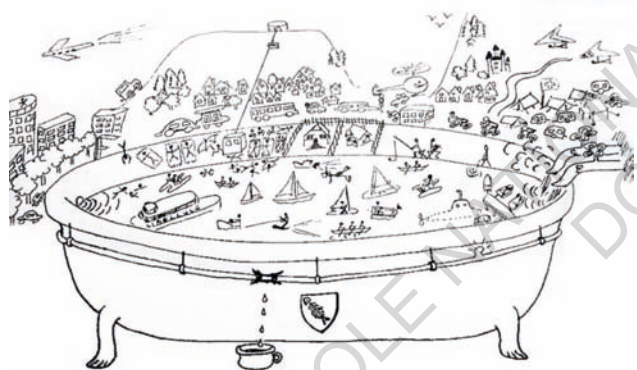


Fig 7. Le lac d'Annecy, une baignoire alpine ?
Illustration de Françoise Estève

« À ceux qui veulent protéger la nature on rétorque parfois que l'humain fait partie de la nature, et que donc ce que font les humains est alors nécessairement naturel. Il n'y aurait aucun sens à vouloir défendre la nature contre elle-même ; pire, un tel projet serait une contradiction dans les termes ».¹⁷

Nous pouvons nous demander si l'être vivant humain s'est toujours considéré en dehors de son écosystème terrestre. À l'heure de l'Anthropocène, l'humanité semble se comporter en tant que, comme l'appelle Rémi Beau, « Nature-Totalité »¹⁸. À travers elle, c'est une vision englobante de tous les êtres vivants de la Terre qui est présentée, incluant l'humain et ses activités même les plus néfastes. Cet état lui donne le droit de justifier tous ses actes à l'égard du reste du monde puisqu'il en fait pleinement partie.

« Avant il fallait s'arrêter pendant sa route pour nettoyer son pare-brise lors d'un long voyage » dit François Lasserre, spécialiste des insectes.¹⁹ En effet, selon lui, à cause des activités humaines, en seulement 27 ans, des insectes de la planète ont disparus. Petit à petit, « l'homme dévore les lettres de l'alphabet ». Cette métaphore sous-entend que le monde vivant s'apparente à un abécédaire dans lequel les lettres s'assemblent et aboutissent à des phrases, des paragraphes voire des livres. Il paraît alors contre-nature de prononcer un mot dans lequel une lettre manque ou de tenter d'en comprendre le sens dans une phrase.

Or, c'est en agissant contre-nature que l'humain finit par se voir dans l'obligation de protéger son environnement. Visiblement, comme l'entendent Virginie Maris et Rémi Beau, à vouloir défendre la nature qui l'entoure, l'humain souhaite compenser l'incidence de ses activités, et nous rappelle à quel point notre espèce est autocentrée. Sommes-nous alors réellement conscients de faire partie de cet écosystème ? Les deux auteurs cités précédemment défendent ainsi l'idée originelle d'une « nature-altérité », rejetant l'homme en dehors de la « part sauvage du monde » dont ils se sentent indépendants et affranchis. Cet état de nature s'oppose alors à l'homme, qui n'y retrouve aucune rationalité d'être. Il s'agit d'entretenir quelque part cette division, pour faire réaliser à l'espèce humaine son ignorance, son désintérêt, et lui faire prendre conscience des problématiques qu'elle engendre.

16. A. NIKOLLI, *Le lac d'Annecy, entre images et réalités : approche géographique d'un espace convoité*, 2022.

17. R. BEAU, *Qui veut la mort de la nature ?*, 2019, à propos de V. MARIS, *La part sauvage du monde*, 2018.
19. L. GARNIER, *Psychologie positive et écologie*, 2019.

De cette façon, l'humain opte pour la concentration de moyens dans la sauvegarde de ces lettres, de ces espèces en les réunissant dans des lieux propres à cet effet.

Selon une définition donnée dans la revue *Géoconfluences*²⁰, la réserve naturelle est un outil courant de protection de l'environnement à une échelle locale. Elle peut être préservationniste ou intégrale, selon son degré d'inclusion et d'association de l'humain dans sa gestion ou son observation. M. Jolivet, maître de recherche au CNRS²¹, précise que la réserve naturelle s'instaure grâce à un décret, la rendant plus contraignante à mettre en place qu'avec un arrêté préfectoral. Son statut est fondé sur l'intérêt patrimonial naturel et écologique que représentent ses lieux. D'après le Schéma de Cohérence Territoriale du Département, la réserve peut concerner des « espaces, espèces, objets géologiques rares ou caractéristiques, milieux naturels fonctionnels et représentatifs ». D'ailleurs, M. Torrion, ingénieur du génie rural²² qualifie les parcs naturels et réserves comme des sites bénéficiant d'une protection supérieure à celle résultant d'un droit plus « commun », puisqu'ils sont concernés par un patrimoine naturel au caractère exceptionnel et irremplaçable. Christophe Sorin, conservateur de la Réserve Naturelle Régionale de Grand-Lieu ajoute que la demande est faite auprès de la Région où se situe le site concerné. Un dossier est étudié par un Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).

26

« Donc si le site est potentiellement intéressant, ils vont acter et vont vous dire de poursuivre en écrivant un plan de gestion. Mais si ce n'est pas intéressant et bien vous rentrez chez vous grossièrement ! Bon pour la partie Lac de Grand Lieu, Réserve Régionale, forcément que ça a été un site attrayant ! » (C. Sorin)

Au-delà des enjeux patrimoniaux forts liés à la création d'une réserve, nous pouvons peut-être nuancer cette définition par le fait qu'elle est aussi un lieu sauvant la nature de l'impunité de l'humain vis-à-vis de cette dernière. En effet, la réserve renvoie à une réponse restrictive concernant l'utilisation abusive de l'humain sur son environnement. Nous pouvons considérer que l'État ou les collectivités concernées sont dans l'obligation d'intervenir localement pour corriger les effets de l'économie, du divertissement humain et de son expansion.

La réserve peut être ensuite perçue comme la zone tampon des répercussions physiques d'une étendue urbaine. En faisant une recherche simple sur internet, « Anthropocène », Samuel Challéat nous montre la récurrence des résultats définissant ce terme, renvoyant à l'illustration de la terre, de nuit, et ses éclairages débordant de tous ses milieux urbanisés. Cette représentation révélée par la conquête spatiale, aurait contribué à habituer l'espèce humaine à un regard centré sur l'orbite planétaire et non plus sur le ciel nocturne. Cette production de lumière artificielle que l'on perçoit aisément depuis l'Espace manifeste alors un « âge de l'homme », ayant pris possession de l'espace nocturne sur toute autre forme de vie. Pourtant, l'auteur nous rappelle qu'aujourd'hui « 28% des vertébrés et 64% des invertébrés » sont des êtres vivants principalement nocturnes.²³

La Réserve Naturelle de Grand-Lieu se présente ainsi à la fois comme un réservoir de vies mais aussi comme un réservoir d'obscurité. Elle parvient à préserver des activités humaines et des milieux urbanisés une ressource fragile, le noir, contribuant au fonctionnement écologique des êtres vivants. Effectivement, de nombreuses espèces vivantes en sont dépendantes, aussi bien pour se déplacer, migrer, se reproduire ou bien croître. Aujourd'hui, les espaces urbains et péri-urbains largement éclairés rendent ces déplacements perturbés et dangereux. Certaines espèces que l'on qualifie de « photophiles », (papillons de nuit...) attirées par les sources lumineuses comme les lampadaires, se voient piégées dans leur course jusqu'à s'épuiser ou être chassées et tuées par des prédateurs. D'autres, les « photophobes », (cloportes, blattes...) se trouvent impactées par cette lumière artificielle. La réserve naturelle en tant que milieu sombre, nocturne, favorise ces comportements naturels, rend possible les repères visuels spatiaux des espèces comme la lune, les étoiles, les reliefs, les cours d'eau mais aussi conserve les rôles de chacun pour la pollinisation nocturne, la régénération des sols, la reproduction, en résumant la chaîne alimentaire.

27

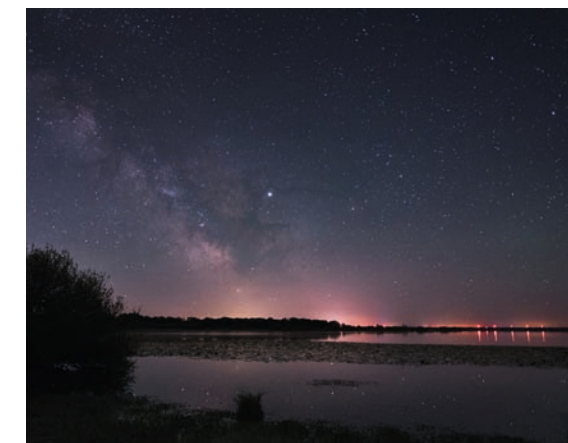


Fig 8. Pollution lumineuse, Site de Pierre-Aigue à Grand-Lieu Photographie de Philippe Reynaud

20. Dossier *Géoconfluences*, Réserve Naturelle en France, 2021.

21. 22. COLLOQUES de MARLY, *Sauvegarde des espaces naturels*, 1980.

23. S. CHALLEAT, *Sauver la nuit*, 2019.

1.3) Mise en œuvre de cette protection

Aujourd'hui, la Réserve Naturelle de Grand-Lieu protège de tout cela. L'Etat et la Région ont attribué à cette zone du territoire différents statuts juridiques en faveur de sa sauvegarde. La zone naturelle a d'abord été divisée en deux, suite aux devenirs des propriétaires du territoire au fil des décennies. La Société de Protection de la Nature (SNPN), sous la tutelle de l'Etat, est donc propriétaire de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) concernant la partie ouest du lac pour une surface de 2695 hectares. La Réserve Naturelle Régionale (RNR), dédiée à la partie est, est gérée par la Fédération Départementale des Chasseurs de Loire-Atlantique pour une surface de 656 hectares.

D'après Dominique Pierrelée²⁴, le site est tout d'abord « inscrit », règlementant notamment toute forme d'expansion urbaine et agricole. Il est aussi « classé », de par son importante surface de près de 7500 hectares, interdisant toute modification du paysage dans son intérieur. De même, la convention RAMSAR s'ajoute à Grand-Lieu pour sa spécificité relative aux zones humides continentales. De fait, le site est classé depuis 1984 en Zone Nationale d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), aidant notamment à l'inventaire des différentes espèces existantes.

28



Fig 9. Carte hydrographique et périmètre du SCOT métropoles, schéma personnel à partir d'une cartographie de Loire-Atlantique



Fig 10. Les deux réserves naturelles de Grand-Lieu, schéma personnel

Les ZNIEFF sont des outils de connaissance, plutôt que des documents juridiques mais ils sont toutefois importants dans l'élaboration des PLU et de l'aménagement. Parmi les deux types de ZNIEFF existantes, distinguées selon la superficie des sites et leurs potentialités, l'ensemble de la Réserve de Grand-Lieu se situe en première catégorie pour la sensibilité du milieu et le caractère remarquable de ses espèces. Grand-Lieu se présente d'ailleurs comme étant un cas rare en France puisque la réserve est limitrophe et non incluse dans le SCOT Métropole à la différence du Marais de Brière.²⁵

La Loi Littoral apparue en 1986 s'applique aussi au lac car la superficie de son étendue d'eau est égale à plus de 1000 hectares. Celle-ci impose alors des contraintes pour la construction notamment dans une bande de 100 mètres depuis le périmètre protégé, en dehors des espaces urbanisés. Elle fixe également des critères et des règles supplémentaires pour l'extension de l'urbanisation dans le périmètre des Espaces Proches du Rivage (EPR) depuis décembre 2002. Enfin elle impose des coupures d'urbanisation, dues à l'entité naturelle que représente la réserve.

À travers la Loi Littoral, et d'après le Schéma de Cohérence Territoriale Nantes Saint-Nazaire (SCOT), il s'agit à la fois de préserver les sites et les paysages du développement des activités économiques avoisinantes mais aussi de permettre dans la mesure du possible le maintien de certaines activités agricoles, industrielles, artisanales liées à la proximité avec l'eau. À la fin du XXème siècle, en 1992, l'Etat met enfin en place un réseau européen de sites sous la réglementation Natura 2000 composée de deux directives. Une première appelée Directive Oiseaux, datant de 1979, établissant notamment l'Inventaire des Zones importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Ce dernier a pour objectif le recensement des sites hébergeant « des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne ». Il dispose d'un caractère informatif uniquement, mais peut à terme constituer des zones de protections spéciales (Z.P.S) au statut juridique et restrictif plus fort « en faveur de certaines espèces d'oiseaux ». La deuxième instruction, nommée Directive Habitat identifie des Sites d'Importance Communautaire (SIC) sélectionnés à partir de listes nationales, établissant ensuite la création de zones spéciales de conservation (Z.S.C) « au titre des milieux floristiques

29

24. D. PIERRELEE, V. CHIRON, *Promenade au lac de Grand-Lieu*, 2017.

25. Schéma de Cohérence Territoriale Nantes Saint-Nazaire, documents d'orientations générales, 2017.

ou des espèces animales remarquables autres que les oiseaux ». Le département a de plus, installé d'autres modes de classification, cette fois selon l'hydrologie du territoire. Effectivement, la Réserve de Grand-Lieu est située au centre d'un système rare en France qui connecte trois bassins versants différents : l'Estuaire de la Loire (en Pays de Retz), la Baie de Bourgneuf et Grand-Lieu. Le lac fait partie de l'extrémité nord de son bassin versant, regroupant avec lui la Logne, la Boulogne et l'Ognon. L'ensemble s'étend sur 850 km² et la réserve est essentielle dans la circulation des eaux de ses affluents jusqu'à la Loire. Ainsi, un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) adopté en 2002 pour le bassin de Grand-Lieu assure à l'échelle locale les orientations de protection et de valorisation des ressources en eau ainsi que la préservation des zones humides.

Comparativement, des mesures de protection semblables ont été adoptées pour le lac d'Annecy. Il a été classé juridiquement au réseau européen Natura 2000 par le SILA²⁶ de la ville et différents espaces environnants ont été classés en réserves naturelles pour les qualités paysagères qu'ils composaient (RN du Bout du lac ou celle du Roc de Chère). Des zonages, des arrêtés de protection de biotope furent aussi entrepris et un périmètre d'intervention du conservatoire de l'espace littoral fut tracé permettant la protection des roselières. Aujourd'hui, les lois Littoral et Montagne s'appliquent à ce site naturel et contraignent ainsi la construction et l'extension de l'urbanisation.²⁷

En somme, comme le disait M. Jolivet²⁸, maître de recherche au CNRS, la Réserve Naturelle de Grand-Lieu peut être perçue comme un « patrimoine collectif » indispensable à préserver autant pour les richesses biologiques qu'elle abrite mais aussi pour les ressources qu'elle maintient, à l'égard de la conservation de la vie sur Terre. Cette mise en collectif est défendue ici pour le risque que représente l'usage individuel incontrôlé de l'humain sur la nature et ses ressources. Contraindre les populations à des règles communes au service de la protection de l'environnement apparaît alors primordial, d'autant plus face aux futurs dérèglements climatiques qui ont par exemple, déjà cet été, nécessité des réglementations restrictives en eau.

Ainsi, Grand-Lieu fait face à tout un tas de prescriptions, favorables au milieu. Christophe Sorin, un des défenseurs et instaurateurs des services de protection de sa réserve qualifie toutefois cet enchevêtrement de codes de « draconien » allant même parfois à l'encontre des volontés de développement du lac de la part de sa société : « effectivement ça empêche de faire n'importe quoi au lac mais ça empêche même de faire des choses qui pourraient être intéressantes pour lui ! » comme la construction d'un observatoire complètement dissimulé dans le milieu naturel, projet qui selon lui aurait des avantages pour le tourisme mais qui se trouve malgré tout interdit.

Toutefois, nous pouvons nous demander si ces codes de protection sont vraiment efficaces puisque l'habitant Philippe Guillet évoque l'existence d'un certain passe-droit notamment sur la gestion de l'eau. Il précise en effet que certaines familles riveraines au site ont obtenus des permissions pour alimenter leurs jardins, leurs potagers voire même peut-être leurs exploitations grâce au lac, sur la base d'analyses de l'organisme officiel de la gestion de l'eau (BRGM).

« Nous par exemple on arrose, on pompe l'eau dans le lac. Oui c'est possible. (...) Et l'impact il est, c'est très simple... ça représente 1.5 cm d'épaisseur de lame d'eau du lac, des prélèvements pour l'irrigation. Donc autrement dit, ce n'est rien. Si on s'y met comme ça a été fait à la mer d'Aral, ça ne va pas durer longtemps ! Soyons raisonnable... mais c'est à la fois dommage de ne pas pouvoir en utiliser un peu... » (P. Guillet)



Fig 11. Chez Philippe
Illustration personnelle

26. Syndicat mixte du Lac d'Annecy

27. A. NIKOLLI, *Le lac d'Annecy, entre images et réalités : approche géographique d'un espace convoité*, 2022.

28. COLLOQUES de MARLY, *Sauvegarde des espaces naturels*, 1980.

Cet état juridique de la nature remet aussi en question la capacité humaine à considérer et respecter son environnement en dehors de toutes ces mesures. Ces raisonnements protectionnistes peuvent aussi aisément mener à une sur-gestion des milieux et encourager le vice des comportements humains sur la nature ainsi qu'une vision anthropocentrée de la vie. Autrement dit, s'octroyer le droit d'exercer un tri en attribuant des qualités à certaines formes de vie plutôt qu'à d'autres.

CHAPITRE 2

Réserve naturelle : nature préservée ou vivant en otage ?

Les limites d'une protection

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Fig 12. Lieu-dit Lacuire
Saint-Colomban
4 novembre 2022



Aujourd'hui, la notion d'espace « naturel » peut être étudiée. En effet, ses limites sont de moins en moins lisibles avec ce que nous pouvons appeler l'espace « rural ». D'après le *Colloques de Marly*, il n'y aurait de nos jours pratiquement plus d'espaces naturels, se comportant en dehors de l'autorité humaine. D'ailleurs, le terme d'espace naturel est souvent un abus de langage puisqu'il s'agit plutôt en réalité d'un fonctionnement social de l'espace rural. B. D'Hau Decuyer distingue deux formes d'espaces naturels : en premier lieu des espaces non agricoles et non productifs comme peuvent l'être des marais, des zones humides, des décharges. En second lieu, il classe tous les autres espaces à vocations agricole et économique. M. Bertrand, dans le même ouvrage, définit la nature comme une variété de notions diverses : du « sanctuaire, à l'écosystème littoral à fonctionnement plus ou moins naturel, en passant par tous les stades des cultures traditionnelles intensives, couplées aux techniques jardinatoires qui entretiennent le paysage, à différentes formes d'extensif ». Il estime qu'un classement de ces typologies est nécessaire pour permettre d'introduire la notion d'interventionnisme de l'homme sur la nature. Il s'agirait alors de discuter des degrés d'entremise de l'homme sur l'espace naturel entre auto-gestion, gestion et sur-gestion pour tenter de comprendre les limites des logiques d'administration du vivant.

36

Samuel Depraz²⁹, pour la revue *Géococonfluences*, donne de son côté des précisions sur les niveaux d'intégration de l'humain dans cette gestion. Selon lui, la protection de la nature diffère selon trois entrées différentes : l'approche « anthropocentrée » où elle est protégée dans une dimension utilitariste ; l'approche « écocentrée » où elle est protégée avec l'homme qui se distingue de la première par son caractère conservationniste ; ainsi que l'approche « bio centrée », où l'homme en est exclu. Nous allons donc tenter de définir quelle mécanique concerne la Réserve de Grand-Lieu et comprendre ce que ces attitudes génèrent sur l'imaginaire commun du vivant et le fonctionnement d'un milieu naturel.

2.1) « Protéger » : contrôler ou laisser aller ?

« Dans 1000 ans je ne serai pas là, je ne sais pas comment sera le lac, est-ce qu'on sera en période de glaciation ou est-ce qu'on sera en période de sécheresse abominable, je ne sais pas. Et ces phénomènes climatiques, le lac il les a plus ou moins connus dans le passé. Alors pas à la même échelle, c'est à dire sur des pas de temps beaucoup plus longs. Le lac il s'est comblé trois fois et s'est rouvert trois fois ».³⁰ (C. Sorin)

En suivant les propos de Christophe Sorin, le conservateur, nous pourrions remettre en question notre action actuelle dans les réserves naturelles : protéger un milieu signifierait-il, le laisser évoluer spontanément comme ce fut le cas pendant des millénaires auparavant ? À Grand-Lieu, certains habitants, comme Philippe Guillet sont partisans de la gestion naturelle de la réserve et démontrent que le lac nécessite des événements spontanés variables pour fonctionner convenablement.³¹ Parmi eux, nous pouvons citer des épisodes de grandes sécheresses, des montées d'eau importantes, des niveaux d'eau parfois très bas puis très hauts favorables au développement de certains êtres vivants. « Mais ça ce n'est pas l'être humain qui peut en décider » pense d'un côté l'agriculteur. De l'autre, certains comme C. Sorin nuancent cette opinion avec un regard plutôt tourné vers l'homme et pour l'homme, à travers ses activités, favorisant une action allant contre-nature.

37

« C'est un lac naturel donc laissons lui la paix c'est tout. Et puis si un jour il disparaît...de toute façon il disparaîtra ». (P. Guillet)

« Et ça ce n'est pas facile parce que quand vous avez une activité professionnelle, ça peut fortement la perturber. Si on disait «on laisse le lac faire»...alors ça veut dire peut-être que certaines années «vous les exploitants agricoles vous ne pourrez pas aller exploiter vos marais avant le mois d'août». Alors là ils ne vont pas l'entendre du tout ça ! Ils ne vont pas être d'accord ». (C. Sorin)

29. S. DEPRAZ, *Protéger, préserver ou conserver la nature ?*, 2013.

30. Entretien avec Christophe SORIN, à Nantes, le 2 novembre 2022.

31. Entretien avec Philippe GUILLET, à Saint-Philbert de Grand-Lieu, le 28 septembre 2022.

M. Le Demez, pour le *Colloques de Marly*, défend l'idée que sauvegarder un milieu naturel comme une réserve, ne doit pas être confondu avec l'action « d'immobiliser » et de « pérenniser » un site. Pour lui, sauvegarder peut aller de pair avec le fait d'aménager et de gérer un environnement. Par exemple, la pratique du feu pastoral en forêts humides ou dans les montagnes agit en débroussaillant et permet de conserver des zones d'élevage et de pâture. J.C Grandin, un second protagoniste, rejoint aussi cette idée au regard des risques liés aux feux de forêts si une intervention de pacage du bois n'est pas effectuée régulièrement. Pour lui, la gestion du milieu se distancie alors d'une exploitation. Néanmoins, M. Grandin considère que la protection d'un territoire peut aussi concerner la non-action, en dehors des opérations aux fins humaines économiques et industrielles.

Sur le territoire de Grand-Lieu, c'est une gestion de la nature par la nature qui est par exemple pratiquée. Du côté des prairies humides de la partie est du lac notamment, Christophe Sorin, raconte qu'une des interventions de protection menée sur la Réserve Régionale consistait à introduire un troupeau de vache.

38

« On a créé notre propre troupeau de vaches nantaises qui nous sert à entretenir la zone. Donc on va aller mettre des animaux, on va adapter la quantité d'animaux en fonction de la pression qu'on veut sur le terrain, pour avoir certains refuges pour certaines espèces, de la végétation habitat pour les insectes ». (C. Sorin)

De la même manière, Christophe Legland³², adjoint urbanisme pour la commune de Pont-Saint-Martin, voisine de Grand-Lieu, révèle un autre projet de gestion : la reconstitution du « marais de l'île » dans le village. Ce marais est un prolongement de la zone humide du lac de Grand-Lieu dans son extrémité est. C'est un espace protégé par extension de la réserve, inclus à la fois dans le périmètre Natura 2000 mais également en partie inclus dans les périmètres de site classé, ZNIEFF 1 et RAMSAR de Grand-Lieu et ses abords. La gestion de ce marais à visée protectrice s'inscrit dans un réseau plus large des marais de Grand-Lieu en lien avec le lac. Ce projet a été réalisé en concertation avec des acteurs locaux du

territoire, grâce à l'acquisition de parcelles foncières sur le terrain agricole ainsi que la mise en place d'un plan de gestion. L'objectif était de redonner de la valeur au milieu humide et à l'agriculture de marais en réouvrant le secteur, par un travail d'abattage et d'émondage des végétaux comme les peupleraies ou les frênes têtards en bordure d'Ognon. Cette gestion a permis le développement de prairies de fauches favorables à un élevage extensif local. Aujourd'hui, des chemins communaux discrets ont été valorisés, les rives de l'Ognon, affluent du lac, ont aussi été réaménagées. Christophe Legland, par l'évocation de ce projet, soutient donc l'entretien du milieu naturel pour assurer sa protection.

« On a mis un plan de gestion, et derrière on peut être amené à un moment donné à abattre des arbres et ça n'a rien de choquant. Parce qu'il faut bien entretenir la nature. Je vois bien, j'ai un voisin qui laisse tout son terrain en friche, « oh il faut que la nature vive ! ». Non, ça s'entretient la nature et l'homme l'a toujours façonné de toute façon. Alors peut être qu'à des époques ça n'a pas été fait suffisamment intelligemment, sûrement ». (C. Legland)

39

Si, comme le montrent ces exemples, le fait de réintroduire des animaux de pâture dans ces marais profite à un certain équilibre du milieu, nous verrons que cette protection ne se limite pas, à Grand-Lieu, à cette forme d'intervention et qu'elle tend plutôt à exercer un contrôle plus fort et insistant.



Fig 13. Le Marais de l'île, au nord-est du Lac de Grand-Lieu
Schéma personnel à partir d'une vue aérienne Qguis



Fig 14. Marais de l'île
Pont-Saint-Martin
4 novembre 2022

32. Entretien avec Christophe LEGLAND, à Pont-Saint-Martin, le 14 octobre 2022.

2.2) Protection ou appropriation ?

Effectivement, la Région et l'Etat, en charge des Réserves naturelles à Grand-Lieu exercent depuis plusieurs siècles, une pratique instrumentaliste du milieu naturel, que l'on pourrait positionner à l'entre-deux entre une approche interventionniste « anthropocentrée » et « écocentrée ».

« On sait que le milieu a besoin de nous, on est toujours partis de ce constat-là, parce qu'on est tributaires de tout ce qui nous arrive d'un bassin versant qui est très grand donc le lac ne peut pas fonctionner... Il y a des perturbations qui viennent du bassin versant donc le fonctionnement complètement naturel c'est utopique ! (...) On est assujéti à ce qu'il se passe au-dessus et donc les espèces venant d'ailleurs, si on n'intervient pas c'est la cata ! » (C. Sorin)

40

En effet, C. Sorin, représentant de la RNR considère que le lac n'est pas fait pour s'auto-gérer et effectue ainsi, en lien étroit avec la SNPN, la mise en place de plans de gestion de ce milieu naturel, étudiés et revus tous les 6 ans afin d'établir les grands enjeux et les actions. Le SCOT du département, document d'urbanisme,³³ fait part des différentes missions de cette gestion, comme le gardiennage, le suivi des populations d'oiseaux, la surveillance du comblement progressif du lac, l'information au public. Christophe Sorin rajoute que leurs missions peuvent aussi concerner la lutte contre des espèces invasives, leur installation et le curage de certains lieux.

Leurs motivations à protéger la zone provient particulièrement des problématiques que le bassin versant de Grand-Lieu, étendu sur 80 000 hectares, provoque sur la réserve. Les questions autour de la qualité et la quantité des eaux du lac deviennent ainsi un sujet majeur de préoccupation.

« Si on est sur le bassin versant d'une grande montagne où il y a aucune activité humaine, ça serait complètement différent. Là il y a des activités, donc des répercussions...et des gens qui habitent...». (C. Sorin)

Que ce soit du côté de la SNPN, conservatrice de la Réserve Nationale, que du côté de la Fédération des chasseurs, en charge de la Réserve Régionale, les deux parties ont toujours cherché à réguler artificiellement les niveaux d'eau du lac. Concrètement, par un système de vannage, ils tentent de recréer un cycle naturel de l'eau mais avec des amplitudes et des courbes de variations moins marquées qu'un mécanisme vivant. Ce système est placé sous un arrêté ministériel fixant les cotes aux différentes périodes souhaitées pour tenter de satisfaire les intérêts personnels de chacun des acteurs locaux.

« Tant que cela reste dans la courbe haute et la courbe basse, cela convient un peu à tout le monde. Donc certaines années il y a un peu plus...mais dès que cela dépasse la courbe il faut en rediscuter (...) ». (C. Sorin)

Cette intervention avait déjà été amorcée il y a quelques décennies pour pallier, selon le riverain P. Guillet, l'apparition de maladies liées au milieu aquatique : « l'écluse a été construite en 1962 je crois ; mais avant il y avait des problèmes sanitaires, il y avait des cas de Malaria, c'est ça...c'est des maladies de lacs d'Afrique. Donc il a été décidé de réguler un peu le niveau pour éviter ça ».

41

D'après l'auteur Dominique Pierrelée, ce contrôle des eaux est apparu nécessaire pour l'homme afin d'éviter toute forme de pandémie liée à l'asphyxie des anatidés. En effet, si l'eau atteint un niveau trop faible et que les températures sont trop élevées, une bactérie naturellement présente dans le sol vaseux surgit et provoque la mort de canards et d'oiseaux suite aux résidus de cadavres pouvant être ingérés. « La dernière grande pandémie date de 1995 ayant causé la mort de 30 000 canards ! »³⁴. À cette époque et plusieurs fois depuis, des populations de Grand-Lieu ont disparu rendant le contrôle de la réserve primordial un peu plus à chaque fois.

En fait, déjà au Moyen-Age, ce contrôle de l'eau avait lieu menant même selon l'auteur, à une « guerre de l'eau » auprès des acteurs du lac.

33. Schéma de Cohérence Territoriale Nantes Saint-Nazaire, documents d'orientations générales, 2017.

34. D. PIERRELEE, V. CHIRON, *Promenade au lac de Grand-Lieu*, 2017.

Durant cette période, le milieu naturel suscitait des conflits de pouvoirs entre la population et les moines qui soumettaient aux autres l'ouverture des « robinets ». En ayant créé des digues pour les chaussées des terres de leurs marais, ces moines empêchaient l'écoulement naturel des eaux du lac, ce qui rendait les terres des agriculteurs et des éleveurs impraticables. Depuis, le lac a toujours créé des désaccords pour son occupation et le contrôle de ses ressources, bien qu'il soit protégé. P. Guillet évoquait encore lors de notre rencontre, une période de tensions il y a plusieurs années, quant au risque que le lac s'envase.

« Le directeur de la Réserve Naturelle avait dit partout que dans 25 ans le lac disparaîtrait parce qu'il s'envase. Donc ils nous avaient dit : « Il faut dévaser le lac ! » Enfin bon, ils avaient fait venir un bateau de Hollande, qui avait dû coûter très cher. Tout ça pour pomper de la vase et la mettre de l'autre côté. Forcément les gens qui étaient de l'autre côté rallaient, ils étaient inondés, enfin bref ça a mis un patacaisse ! Et ça n'a servi à rien ». (P. Guillet)

42 Le conservateur C. Sorin se souvient également d'une bataille entre l'Etat et la population pour l'ouverture des vannes suite à la mise en place d'un plan de sauvegarde du lac.

« L'Etat par pression avait décidé de maintenir plus d'eau sans concerter les autres usagers, donc là ça avait créé un patacaisse. Au point que le préfet avait été obligé de mettre une compagnie de CRS pendant 6 mois aux écluses pour pas qu'elles soient ouvertes ». (C. Sorin)

Cette période de conflit a donc conduit à la demande d'un médiateur, à la création d'un collectif de quatre grands usagers du lac, regroupant des agriculteurs, des pêcheurs professionnels, et les deux gestionnaires des réserves. Toutefois, cette gouvernance de la réserve s'est avérée à Grand-Lieu contre-productive pour le milieu. En effet, cette fabrication du naturel sur un modèle linéaire ou moyennement variable ne correspond pas toujours au fonctionnement de la faune et de la flore locale.

Des études ont été entreprises pour étudier les effets de cette conduite et ont révélé une sélection de certaines espèces de plantes et d'animaux ayant résisté au détrimement d'autres ayant disparu. Aujourd'hui, le débat sur les niveaux d'eau existe toujours à Grand-Lieu et les acteurs de la gestion du lac surveillent ces variations pour se rapprocher au mieux d'un comportement naturel. De plus, cette régulation des eaux, ajoutée aux effets du changement climatique largement lié à l'homme et ses activités, provoque des migrations d'espèces plus récurrentes. Avec son équipe, M. Sorin constate de plus en plus ces changements :

« Les espèces remontent progressivement vers le Nord, donc cela veut dire qu'on a de moins en moins d'hivers. Et des espèces comme les oiseaux qui avaient l'habitude de venir passer l'hiver chez nous, sur la façade océanique avec des climats tempérés pas très froid et bien ils descendent de moins en moins ». (C. Sorin)

Certains végétaux, eux, impactés par le climat et ayant des échelles spatiales et temporelles de déplacement très longues, se voient aussi diminuer, voire disparaître.

« On a deux réserves côte à côte mais qui sont séparées que par de l'eau concrètement. Il n'y a pas de limite administrative, d'une montagne, de je ne sais quoi, d'une route ou quelque chose de particulier ! ». (C. Sorin)

Le lac de Grand-Lieu est un cas unique en France où deux réserves juridiques portées sur le même élément naturel se font face. Au moment de la création de la RNR, les services de l'Etat se sont penchés, sans succès, sur la potentielle idée de mutualiser la nouvelle avec la RNN existante pour devenir une unique zone protégée. Effectivement, nous pouvons penser que la création de ces deux réserves naturelles et l'usage de deux plans de gestions, aujourd'hui toujours distincts, est le reflet d'intérêts divergents et de volontés d'user de ces territoires. Cet état actuel reflète sans doute les divergences politiques et les représentations personnelles de la part de la Région d'un côté et de l'Etat de l'autre, prenant le dessus sur une vision globale et collective de la protection du milieu.

« (...) En fait la Région voulait avoir une partie du lac en gestion ! Politiquement c'était bien d'avoir une partie puisque c'était un site emblématique ! Et puis financièrement puisque l'Etat à ce moment-là n'avait pas trop d'argent à mettre dans les réserves donc du coup ça faisait un budget encore supérieur dans le fonctionnement, ainsi de suite ». (C. Sorin)

Pour faire à nouveau un parallèle, le lac d'Annecy a également fait l'objet d'ouvrages en 1876 pour la régulation de ses eaux en particulier pour préserver les industries avoisinantes, se plaignant des impacts esthétiques et olfactifs des activités de plaisance sur le lac de l'époque.³⁵ Au milieu du XXème siècle, des travaux d'assainissement à l'aide d'égouts, remédient à l'eutrophisation du lac quelques années auparavant. Comme à Grand-Lieu, la maintenance d'un niveau identique des eaux durant toute l'année à une période, a engendré le recul d'espèces végétales locales comme les roselières ayant diminué de 100 à 10 hectares de cette période à 2007. Depuis, ce mode d'équilibrage est réinterrogé pour accompagner la restauration des roselières disparues.

44

Similairement à Grand-Lieu, Annecy faisant face à une urbanisation imposante, certains élus souhaitaient en 2008 s'extraire des lois littoral et Montagne pour s'affranchir de leurs contraintes et progresser sur les rives de cette zone naturelle. La privatisation des rives était aussi grandissante : le lac d'Annecy se fractionnait en 2016 avec « 60% du linéaire littoral en mains publiques » et « 40% en mains privées ». En 2000, à Annecy, l'inscription du lac à l'UNESCO a même été rejetée en raison de son urbanisation contraire aux critères de ce nouveau classement. En outre, sur ces deux territoires, cette capacité humaine à effectuer un contrôle des eaux montre toute l'ambivalence d'une pratique anthropisant le milieu et participant à son dé-ensauvagement mais révélant aussi d'une compétence singulière de la part de l'espèce humaine dans la maîtrise du dérèglement du fonctionnement naturel de l'eau.

Cette mécanique se retrouve aussi dans la gestion des espèces de ces réserves. Par exemple, des études sur l'animal sont racontées dans *Habiter en oiseau*³⁶. En effet, l'ornithologue Margaret Nice, chercheuse dans l'Ohio aux Etats-Unis fait valoir la pratique du baguage des oiseaux comme « dispositifs qui rendent perceptibles des choses que jusqu'alors on ne remarquait pas ». Quand en 1920 elle débute ses expériences, elle découvre des histoires, des habitudes, des attachements à des lieux, des comportements saisonniers entre les résidents d'été et d'hiver, des choix de vie singuliers et inattendus aussi parfois. Selon elle, cette pratique sur l'animal devient efficace pour établir une biographie de chacun d'entre eux et aboutir à une reconnaissance visuelle des oiseaux et leur compréhension d'un territoire.

Bien que ces approches partent de l'idée de porter une attention sur ces volatiles et leurs comportements, l'auteur Vinciane Despret dans son ouvrage met en garde contre une forme de « prise d'otage » des oiseaux en créant une « alliance asymétrique » avec eux en considérant qu'une des deux parties seulement attend quelque chose de la seconde. Autrement dit, rien n'est finalement souhaité par l'oiseau. Elle dénonce ainsi la manière dont l'humain s'approprie un être vivant qu'il considère comme ressource, « libre d'user et d'abuser ». L'auteur évoque aussi les projets des chercheurs Stewart et Aldrich ayant étudié la régulation de la densité des espèces d'oiseaux sur un territoire. Pour ce faire, ils avaient eu recours à l'élimination de plusieurs dizaines de mâles pour mesurer la vitesse de remplacement de nouveaux mâles auprès de femelles.

45

Dans un article pour la revue *Cairn*, Stephen Hinchliffe, professeur en géographie humaine, raconte aussi comment l'homme a cherché à sécuriser son existence vis-à-vis d'oiseaux potentiellement dangereux en Angleterre.³⁷ Face à la menace d'une épidémie de grippe aviaire, l'humain a modifié la vie de l'oiseau, en passant par sa surveillance, son archivage, son cloisonnement spatial et son baguage, notamment dans les réserves naturelles. C'est en 2005 que les zones humides du pays deviennent des lieux d'inspection et de gouvernance pour faire face au virus. Grâce à l'observation pratiquée par les experts dans ces espaces protégés, les oiseaux furent sujet à une approche facilitée pour un contrôle sanitaire strict. D'abord attrapés à l'aide d'un matériel de protection hygiénique

35. A. NIKOLLI, *Le lac d'Annecy, entre images et réalités : approche géographique d'un espace convoité*, 2022.

36. V. DESPRET, *Habiter en oiseau*, 2019.

37. S. HINCHLIFFE, *Des hommes malades des animaux : Vivre avec des oiseaux. Frontières de la biosécurité en Angleterre*, 2012.

(combinaisons, gants...), les oiseaux furent classés, mesurés, triés, bagués puis prélevés par échantillonnages « buccaux et cloacaux » ainsi que dépistés pour effectuer des analyses en laboratoires. Au-delà du matériel sanitaire employé, les étapes de cette expérience furent inventoriées et accompagnées de pratiques très règlementaires comme l'identification par séries de chiffre, l'usage de tampons, de symboles, de graphes, de codes-barres et de cartes de relevés pour identifier les déplacements des populations à isoler.

Michel Serres distingue dans ce même article deux pratiques d'intervention chez ces oiseaux : l'observation et la surveillance. Selon lui, ces expériences engagent une implication et une certaine proximité de l'humain à l'animal. En effet, d'un côté, nous pouvons considérer comme une prouesse humaine l'appropriation fine d'un comportement animalier pour aboutir à ces essais. Cette vision « ontopolitique » du rapport au sauvage dans le texte prône l'application de stratégies variées et changeantes à l'image de cet état de vie spontané. Mais d'un autre côté, ces pratiques révèlent toute l'ambiguïté de ces protections engagées, des systèmes de sécurisation que nous soumettons aux êtres vivants. La vie sauvage se manifeste donc ici comme étant fabriquée, domestiquée et gouvernée.

46

Selon M. Jolivet du *Colloques de Marly*, l'avenir des espaces naturels protégés tend à l'autogestion « dirigée », c'est-à-dire associant à la fois l'État et le citoyen par l'intermédiaire de collectivités locales et d'associations. Ces milieux deviennent toutefois fragiles et mettent en lumière les relations complexes que soulèvent ces territoires entre protection d'un fonctionnement écologique et droit de propriété d'un espace devenu politique, social et économique. Grand-Lieu incarne donc la réalité des représentations de gestion d'une réserve naturelle en démontrant les dualités d'intervention qui persistent et les controverses de sa protection.

2.3) Une protection sous conditions

Une vision catégorisante

« C'est bien un mot de la ville, ça, la nature. Vous en avez une idée si abstraite que même son nom l'est. Nous, ici (dans les montagnes), on parle de bois, de pré, de torrent, de roche. Autant de choses qu'on peut montrer du doigt... »³⁸

Dans son livre *Les huit montagnes*, l'écrivain italien Paolo Cognetti révèle une image de la nature que les réserves naturelles peuvent contribuer à diffuser. Par le fait même de mener la création d'un réservoir de biodiversité, l'humain entretient une catégorisation des espaces et s'en suit l'usage d'un vocabulaire appauvri de la nature, que l'on pense évoluer dans ces réserves. Sanctuarisé et enclavé dans ces lieux, le vivant peine à être défini, et n'a finalement de sens que pour celui qui s'en est extériorisé. Faut-il alors continuer à parler de réserve ? Ce langage ne contribue-t-il pas à ce mépris et cette ignorance ?

Ces réservoirs de vie sont sélectionnés à partir de critères établis au préalable notamment sur la marque de la beauté, du remarquable et de l'échelle. Autrefois, Grand-Lieu avait été choisi pour sa grande étendue, propice à un lieu de pèlerinage et de sanctuaire pour le grand tombeau du religieux Saint-Philbert. Sous l'ancien nom de « Grandi Locus », ce lieu était propice aux miracles au point que les habitants et les religieux s'y recueillaient pour en obtenir les bienfaits.³⁹ Aujourd'hui, par la biodiversité qu'elle abrite, la réserve du lac renvoie à ces lieux renfermant la grandeur de la nature et son caractère exceptionnel.

« Est-ce que les paysages urbains du front de Seine sont des beaux paysages ? Est-ce que les Baronnies ou le Vercors sont de beaux paysages ? » Effectivement, M. Jolivet, protagoniste du collectif d'auteurs *Colloques de Marly* questionne la sélection de ces territoires, de ces espaces naturels protégés, en remettant en cause la notion de beau paysage. Il considère que cette dernière proviendrait d'une création purement subjective de l'homme citadin, envers un milieu naturel, à la recherche d'une valeur

47

38. P. COGNETTI, *Les huit montagnes*, 2017 dans L. GARNIER, *Psychologie positive et écologie*, 2019.
39. D. PIERRELEE, V. CHIRON, *Promenade au lac de Grand-Lieu*, 2017.

différente que celle renvoyée au milieu agricole. Cet esthétisme attribué à la nature devient alors majeur pour la justification de sa préservation.

Parfois, le classement des sites naturels s'adapte au regard et à la valeur qu'attribue l'humain à des lieux et leur contexte. Par exemple, le massif protégé de la Clape dans l'Aude n'aurait, selon M. Torrion⁴⁰, pas été sélectionné selon les mêmes critères exceptionnels qu'une possible réserve naturelle dans les Pyrénées. C'est sa localisation, proche de « centres urbains touristiques importants » ou proche de « cités plates et monotones » qui ont rendu son existence digne d'intérêt. Aujourd'hui, d'autres espaces naturels, en dehors des protections juridiques, auraient aussi tendance à être définis plus pour leur caractère non urbanisé que pour leur valeur propre.

Cette classification paraît ainsi anthropocentrée, et nous amène à considérer la nature comme chose utilitaire et non reconnue pour son existence biologique propre.

48



Fig 15.
« La maison des animaux »
Construction d'un enfant de 4 ans,
23 décembre 2022

40. COLLOQUES de MARLY, *Sauvegarde des espaces naturels*, 1980.

Une vision utilitariste

« (...) Autant de choses qu'on peut montrer du doigt...Qu'on peut utiliser. Les choses qu'on ne peut pas utiliser, nous, on ne s'embête pas à leur chercher un nom, parce qu'elles ne servent à rien. » La suite de la citation de Paolo Cognetti évoque le caractère utilitariste que nous attribuons aux espaces naturels. L'auteur Lisa Garnier appuie ce propos avec l'idée que ceci est un concept de notre société hors-duquel, aujourd'hui, rien de vaut. Ces espaces naturels deviennent même une forme de marchandise, induisant leur mise en valeur au profit de leur économie. L'exemple du Parc Naturel Régional Estuaire-Grand-Lieu (PNR) apparaît typique.

Depuis 2018, des groupes de réflexions s'organisent sur le territoire du département autour de la création d'un Parc Naturel Régional. Son périmètre concerne le patrimoine naturel et paysager reliant notamment les entités hydrauliques de l'Estuaire de la Loire et la Réserve de Grand-Lieu. D'après les propos de l'adjoint territorial Christophe Legland⁴¹, ce projet concerne 39 communes dont 6 intercommunalités, porté par Estuarium et accompagné par le Conseil Régional.

49

« (...) Les deux autres communes qui n'ont pas pour l'instant souhaité c'est Frossay et Sainte-Pazanne. Ces communes ont des réticentes à rentrer dans le PNR (...) Alors c'est toujours la crainte, mais ce n'est pas des contraintes supplémentaires, ce n'est pas un PEAN ». (C. Legland)

Ce Parc Naturel Régional n'a pas de valeur réglementaire contrairement aux outils de protection de Réserve Naturelle (RN) ou de périmètre de Protection d'Espaces Agricoles et Naturels périurbains (PEAN). Son objectif est de dynamiser le territoire et apporter une plus-value économique-sociétale aux communes concernées. Tout en étant dans le respect de l'environnement, le Parc apparaît comme un moyen de créer de l'emploi, apporter du lien social entre les communes, coordonner des actions collectives et répartir équitablement les richesses. « Pour moi l'impact c'est que le Parc peut amener tout de suite un coup de projecteur sur le territoire » selon Christophe.

41. Entretien avec Christophe LEGLAND, à Pont-Saint-Martin, le 14 octobre 2022.

Outre la valorisation du patrimoine culturel et naturel local dans l'aménagement et les nouvelles actions que les communes proposent, il s'agit surtout de l'obtention d'un label qui est reconnu internationalement, marquant l'exception du site et favorisant l'attractivité économique et touristique des communes. Comme disait J.C. Grandin⁴², « la nature est un produit qui se vend bien ». Qui plus est, un article de presse de Ouest-France paru en mai 2021 appuyait le fait que l'industrie n'était pas compatible avec un tel projet de Parc, mettant de côté les zones comme Donges ou Montoir, pourtant situées dans le périmètre géographique⁴³.

« On a mis en place...un éco-tourisme... et Monsieur le Maire a battayé pour qu'on soit considérés comme fenêtre sur le Lac ». (C. Legland, commune de Pont-Saint-Martin)

C'est notamment par la mise en place d'une Halte nautique favorisant l'éducation et l'information en faisant découvrir l'affluent Ognon en période estivale ou par le réinvestissement du Marais de l'île que la commune de Pont-Saint-Martin s'inscrit dans cette démarche plus globale. Selon l'adjoint urbanisme, pour la commune, comme d'autres, il est judicieux d'investir sur ce projet.

« Peut-être que le Parc peut amener demain un Label, pourquoi pas, sur de la viande issue de marais, puisqu'on sait que ça amène une nourriture différente ! (...) Par exemple aujourd'hui on avait des agriculteurs qui emmenaient leurs bêtes aux bordures de Sèvres ou autre...et bien aujourd'hui ils peuvent les amener en bordure d'Ognon, dans le marais de l'île ». (C. Legland)

Aujourd'hui, l'état d'avancement du projet n'est qu'à ses débuts bien qu'il soit entré en discussion en 2011, notamment car la Région Pays de la Loire, principal financeur de ce projet ne s'est pas encore positionnée.

À travers cette volonté de développement économique, social et culturel à grande échelle, l'enjeu majeur se trouve dans l'accord des 39 communes à initier des actions correspondant aux localités du paysage puisqu'il ne s'agit pas des mêmes problématiques du côté de la côte océanique que

dans le marais rural près de Grand-Lieu.

Cette primauté de la vision économique sur la vision écologique pour la protection de la nature peut renvoyer à la période coloniale. C'est ce qu'explique Guillaume Blanc, enseignant-chercheur en histoire contemporaine à travers une interview pour Le Monde⁴⁴. Au début du XXème siècle, l'émergence de l'état colonial pousse des européens à exproprier des populations asiatiques et africaines de leurs territoires en prétextant leurs agissements défavorables aux milieux. Des sanctuaires de biodiversité sont ainsi créés dans une logique de préservation mais aussi pour mieux jouir de leurs ressources. À l'ère du post-colonialisme, ces politiques de conservation aboutissent à des projets de financement pour mettre la nature au service de la fabrication d'un Etat, de sa politique et du développement de son économie toute entière. Ce fut aussi le cas en Tanzanie où le Fonds Mondial pour la Nature fut créé (WWF) participant au développement d'espaces naturels protégés pour la mise en valeur du tourisme : « le tourisme en milieu naturel va représenter jusqu'à 20% du PIB annuel et le déplacement des populations a participé à la collectivisation des campagnes sur le modèle soviétique ».

Dans un autre domaine, la notion de réserve naturelle d'obscurité devient aussi ambivalente puisque le ciel étoilé est sujet au tourisme. En effet, l'UNESCO, en charge des sélections des sites exemptés de pollution lumineuse qualifie le ciel nocturne de « phénomène naturel ou aire d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelle »⁴⁵. Si bien qu'en 2013, les Pyrénées Françaises se dotent d'une Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) sur le Pic du midi. Cette dernière a depuis contribué largement à sa fréquentation « visant à offrir au public la jouissance d'un vaste territoire », au point que le site obtienne un label reconnu à l'international : Grand Site Occitanie. Depuis, de nombreux parcs naturels et réserves existants candidatent au titre de RICE, souhaitant tirer profit d'un tourisme nouveau et participer à cette économie.

L'auteur Samuel Challéat caractérise ce phénomène de « mise en tourisme » d'une ressource nocturne à faire valoir. Lisa Garnier dans son livre ajoute elle-même le terme de « marché de l'émerveillement »⁴⁶.

44. S. KODJO-GRANDVAUX, *Dans les pays du Sud, « la protection de la nature revient à sacrifier les communautés de l'intérieur au bénéfice de celles de l'extérieur »*, 2022.

45. S. CHALLEAT, *Sauver la nuit*, 2019.

46. L. GARNIER, *Psychologie positive et écologie*, 2019.

42. COLLOQUES de MARLY, *Sauvegarde des espaces naturels*, 1980.

43. Article de P.GAMBERT, *Estuaire : un parc pour « une cathédrale biologique »*, mai 2021.

De ce point de vue, la biodiversité serait une matière à produire et enrichir. D'après Virginie Maris et Rémi Beau⁴⁷, ces stratégies de développement basées sur l'utilisation de la nature nécessiteraient de recentrer le débat environnemental « qui à force de substituer à la réflexion sur la protection des espaces naturels celle portant sur nos relations avec les non-humains, finit par ne plus parler que des seuls humains ». Ces nouvelles formes de protection et de valorisation interrogent donc sur les raisons premières de leurs mises en place supposant une prise en compte bien secondaire des valeurs même de ces écosystèmes vivants.

Une vision rare et sélective

En plus de ces approches catégorisées et utilitaires de la gestion du vivant, celle-ci s'effectue aussi de façon sélective au niveau des espèces, comme le montre notre rapport aux volatiles. Stephen Hinchliffe⁴⁸, propose d'apporter un regard critique sur l'évolution de nos modes d'attention à l'oiseau suivant les époques. « Michel Serres rappelait récemment qu'il y avait une époque où rien ne pouvait avoir lieu sans observer auparavant ce que les oiseaux avaient à dire. » Allié de l'homme en tant que messager ou figure sécuritaire d'un Empire, il a ensuite été élevé en plein air ou en batterie pour l'alimentation humaine, jusqu'à être utilisé comme cobaye dans des laboratoires. Il a aussi fait l'objet de distinctions de valeur, protégeant une partie de son espèce dite « domestique », d'une autre « sauvage » pour son altérité et ses risques de contamination. Aujourd'hui, l'oiseau est préservé dans les réserves naturelles. Néanmoins, cette distinction du vivant se retrouve même au sein de ces réservoirs.

En effet selon le conservateur Christophe Sorin, le principe même de création d'une réserve naturelle tient à la quantité d'espèces qualifiées de « rares ».

« Je pense que si je proposais mon jardin, je ne suis pas sûr qu'il serait retenu, pour faire court ! » (C. Sorin)

Cette même rareté se définit, selon lui, essentiellement par ses effectifs. En effet, le nombre généralement réduit d'espèces vivantes et de leurs habitats motive leur protection face à des espèces en plus grand nombre,

donc plus « banales ». L'auteur Lisa Garnier présente aussi la protection comme une manière de décompter et de « chiffrer la démographie du monde vivant pour sauver les espaces rares en déperdition ».⁴⁹

Or, cette méthode sélective devient paradoxale aujourd'hui au regard de la déperdition des autres êtres vivants non soumis à cette protection. Christophe Sorin dit lui-même que « les espèces qui sont d'un intérêt patrimonial comme les grands oiseaux, en outre pour le lac, se portent très bien (...) Et que les espèces dont plutôt la faune ordinaire, eux se cassent la figure ». Au sein de la Réserve de Grand-Lieu comme ailleurs, dû notamment à cette gestion, les conservateurs remarquent une différence dans le maintien des espèces. Les Grands Hardidets, appartenant aux grands oiseaux sont par exemple en croissance, tout comme les anatidés (canards) étant stables. Au contraire, les petits oiseaux comme les passereaux sont en forte régression :

« Il y a des espèces qui ont diminué de plus de 20% en 20 ans sur le lac, donc c'est énorme ! » (C. Sorin)

La liste rouge des espèces « ordinaires » s'étendant, le principe de réserve naturelle questionne sur l'intérêt de la concentration de plans de gestion sur ces pourcentages de faune.

« Et aujourd'hui on est en train de vouloir conserver certaines espèces...alors, forcément qu'elles ont un intérêt mais est-ce qu'on n'y consacre pas trop d'argent à part d'autres espèces, qui, demain vont devenir la même chose ? Enfin...je pense qu'il faudrait peut-être prendre du recul sur les choses ». (C. Sorin)

Sur ces questionnements du conservateur, s'agit-il de faire un choix dans la sélection des espèces méritantes ? Pourquoi certaines espèces sont-elles réservées et pas d'autres ? Sommes-nous légitimes à le faire ?

« Est-on prêt à s'ouvrir à des espèces que l'on n'affectionne pas particulièrement, qui nous hérissent, nous dérangent, empiètent sur notre territoire ? »⁵⁰ Lisa Garnier dénonce aussi cette manière de maîtriser la variabilité du monde vivant, même au sein des réserves, sans être capable de l'accepter et de faire avec.

47. R. BEAU, *Qui veut la mort de la nature ?*, 2019, à propos de V. MARIS, *La part sauvage du monde*, 2018.

48. S. HINCHLIFFE, *Des hommes malades des animaux : Vivre avec des oiseaux. Frontières de la biosécurité en Angleterre*, 2012.

49. 50. L. GARNIER, *Psychologie positive et écologie*, 2019.

À Grand-Lieu, nous pouvons mentionner la lutte de la SNPN et la Fédération des chasseurs contre des espèces dites « invasives » ayant une dynamique supérieure à celle du milieu dans lequel elles se développent participant ainsi à son déséquilibre. En effet, les zones humides de Grand-Lieu sont concernées par le développement de la Jussie, une plante aquatique ayant la capacité selon C. Sorin « à doubler sa biomasse en 25 jours alors qu'en France il n'y a pas une seule plante qui est capable de faire ça ! Elle est capable d'étouffer le milieu très rapidement et de faire disparaître les plantes autochtones autour, des plantes potentiellement rares ». Tout comme elle, le ragondin est aussi victime de pillage. Ce mammifère provenant des climats tempérés d'Amérique du Sud a, en fait, été introduit au XIX^{ème} siècle en Europe pour que les humains puissent profiter de sa fourrure. Depuis, n'ayant pas beaucoup de prédateur excepté l'homme, il s'est multiplié et s'est installé dans les zones humides du pays comme à Grand-Lieu, broutant largement sa végétation dite « endémique ». C'est d'ailleurs en 2016 que cette espèce devient préoccupante en Europe au titre d'espèce « exotique envahissante ». La réelle acceptation du sauvage et sa spontanéité sont donc ici remises en cause.

54

« En fait on part tout le temps du même constat au départ hein, c'est l'habitat, les grands types de végétaux. S'ils changent, et bien en fait tout ce qui va avec change, les insectes, la faune, la flore enfin voilà... » (C. Sorin)

C'est toute la chaîne alimentaire qui devient ainsi impactée. Finalement, quelle vision du vivant la réserve cherche-t-elle à classer et promulguer ? N'y a-t-il de la place que pour des êtres vivants que l'humain accepte de supporter et de reconnaître comme tel ?

Les réserves naturelles ont pour objectif la préservation de la biodiversité. Cette même biodiversité désignerait « la diversité des formes du vivant, végétales, animales y compris dans ses manifestes non répertoriés par la science »⁵¹. Ces réservoirs incluraient donc toutes formes de vies, mais tout compte fait, n'effectuent-ils pas un triage de celles-ci ?

Selon le philosophe Bruno Latour, l'épidémie du Covid en 2020 nous a aussi permis de tirer des leçons sur la définition du monde vivant.⁵² Soulignant le fait que l'époque d'avant Covid pensait connaître le matériau qui constituait le monde, le philosophe montre que la pandémie mondiale est venue bouleverser notre rapport au fait même d'être un « être terrestre ». En effet, le virus est venu nous rappeler toute « la consistance du monde » dans lequel nous vivons et réaliser que notre coexistence sur terre doit être menée avec cet inattendu, cet immaîtrisable que représente la bactérie qui évolue, se transforme et se multiplie. Le vivant ne renvoie donc plus à cette représentation tributaire des vies humaines « aux bords bien clairs ». « Le virus nous rappelle au contraire qu'il est celui qui a vécu le plus longtemps sur cette terre (...) et si l'on considère que les virus, les bactéries et les plantes sont les grands acteurs de l'histoire de la terre... il est chez lui ! ». Le micro-organisme apparaît alors comme le créateur de tout écosystème terrestre premier (plantes, air, atmosphère) justifiant largement son appartenance au monde vivant.

Mais à l'image des dépistages sur les oiseaux effectués dans les réserves naturelles en Angleterre nous comprenons que l'humain ne perçoit pas le vivant comme tel.

55

En somme, la réserve naturelle, sous le sigle de la protection, devient le lieu d'une protection du rare mais aussi d'une lutte et d'un contrôle systématique de ces espèces invasives et indésirées liées directement aux modifications que l'humain a et continue d'initier lui-même sur la nature. Alors, pourrions-nous parler d'une lutte de l'humain contre lui-même quand il s'agit de rejeter certaines formes de vies terrestres, comme les virus ?

51. Dossier Géoconfluences, Réserve Naturelle en France, 2021.

52. Podcast France Culture, Bruno Latour : « Ce virus est là pour nous préparer à l'épreuve suivante, le nouveau régime climatique », 2021.

2.4) Les oubliés de la réserve

10h. Je tourne en rond. Je coupe le moteur. « Carrière GSM ». J'aperçois les premiers monuments de sable. Ils se distinguent dans l'étendue des champs. Je lis « site sous vidéo surveillance », entrée interdite. Je tente de m'approcher mais ces talus de terre me bloquent la vue. Plus loin, un chemin vers le lieu-dit La Grande Garde. Un des jardins donne sur ces trous. Je ne peux rentrer. Je poursuis ma route. Je me retrouve à La Lande. Là, quelques chèvres et là-bas un mouton. Ils broutent tranquillement l'herbe des talus en hauteur. Que voient-ils de là-haut ? Toujours ces mêmes barrières. Comment sont-ils arrivés là ? Les vaches aussi ne sont pas loin. Mais pour combien de temps ? « Risque de noyade » paraît-il. Des trous, des trous et encore des trous que je ne vois pas. 11h30. Lieu-dit Lacuire. J'aperçois un plan d'eau plus bas. Des aigrettes le survolent. Et là un vieil arbre, conservé, entre deux barbelés et un talus de terre. « Chasse gardée ». Ces digues divisent le paysage en deux. Que cachent-elles ? Que gardent-elles pour elles ? Peu importe nous ne vivons qu'à côté.

56



Fig 16. Carrière GSM
La Garde, 4 novembre 2022



Fig 17. Les sablières, au sud-est de Grand-Lieu
Schéma personnel à partir d'une imagerie aérienne Qgis

Dans les zones rurales environnantes de Grand-Lieu, se maintient un conflit écologique et politique depuis plusieurs années : les sablières de Geneston et Saint-Colomban. En effet, à une dizaine de kilomètres de la Réserve Naturelle du Lac se trouvent deux carrières distantes d'environ 1km et demi, transformant le paysage sur plusieurs hectares. L'exploitation de ce sable a effectivement considérablement augmenté depuis ces 20 dernières années. Il s'agit d'une ressource naturelle très courue puisqu'elle dessert de nombreux secteurs notamment ceux du bâtiment, des infrastructures routières et de la technologie. Sur le secteur des communes concernées, ce sable est d'un côté extrait du sol et de l'autre, facilite l'expansion des exploitations maraîchères industrielles proches comme la Serre des Trois Moulins, pour qui des terres d'une centaine d'hectares ont été converties en 2019.⁵³ Deux entreprises sont responsables de l'extraction d'environ 700 000 tonnes de sable par an. Grâce à la capacité annuelle de 40 000 tonnes de l'entreprise GSM, 40% de cette ressource est envoyée directement aux maraîchers locaux. De manière générale, selon un article de Ouest-France, ce sont 2/3 de ce sable qui sont utilisés pour le secteur du bâtiment et 1/3 pour le maraîchage. Depuis 2020, à Grand-Lieu, les entreprises en charge des extractions, GSM Granulats et LafargeHolcim, exercent des pressions foncières auprès des élus des collectivités pour l'extension de leurs zones d'activité en quête de pérennité de leur profession. Il s'agit alors d'une emprise spatiale de 30 hectares pour la première et de 40 hectares pour la seconde. Ces demandes de terres envisagent la saisie d'espaces agricoles, visant à déposséder les agriculteurs des communes voisines.⁵⁴ Or, en 2013, le SCOT du PETR⁵⁵ du Pays de Retz définissait des Espaces Agricoles Pérennes (EAP) visant la conservation et l'exclusivité du secteur agricole sur ces terres pour une durée de 20 ans. Aujourd'hui, cette réglementation est remise en cause pour les sablières, et suscite la colère et la réaction de tout un nombre d'habitants, de paysans, d'agriculteurs interrogeant sur l'avenir de leur territoire et redoutant des effets désastreux sur les sols, l'eau et la biodiversité.

Depuis 2019, pour faire entendre leur voix, ces riverains se sont regroupés en collectif puis en association en août 2020 sous le nom de *La Tête Dans Le Sable (LTDLS)*. Aujourd'hui, ce sont 200 adhérents qui participent aux actions de l'association et 14 personnes qui sont en charge d'un Conseil Administratif co-dirigé.

57

53. Site internet : La tête dans le sable (en ligne), Le Retzien Libre.

54. Entretien avec Sylvain Jallot et Jacki Herbet, à Saint-Colomban, le 14 octobre 2022.

55. Pôle d'Équilibre Territorial et Rural, structure intercommunale : modifications potentielles du SCOT

« Le sable a été déposé par un fleuve qui existait bien avant la Loire qui s'appelait Yprésis donc il y a des millions et des millions d'années. Et quand il l'a déposé, il y avait un énorme delta qui se trouvait sur notre secteur et qui allait jusqu'à la baie de Bourgneuf je pense à peu près. (...) Donc ça devait être un fleuve qui devait être encore bien plus gros que n'est la Loire aujourd'hui. »
(S. Jallot).

D'après M. Jallot, co-président de l'association LTDLS, c'est depuis un dossier concernant la création d'un Surf Park à Saint-Père-en-Retz qu'une dérogation à cette mesure du SCOT a été envisagée. Depuis, les carriers utilisent cette potentielle exception pour justifier leurs demandes d'extensions qui concernent aussi des terres classées EAP. Un vote a justement eu lieu mardi 13 septembre 2022 auprès de 36 maires pour accepter la dérogation aux EAP. Sylvain Jallot expliquait que sur 53 élus, seulement 16 votes ont été contre.

58

« Donc là en fait ce qu'il se passe sur ces extractions-là, c'est qu'elles ont un impact très fort. (...) Les carriers disent le contraire bien sûr ». (S. Jallot)

En effet, le site des carrières repose sur la nappe phréatique des Sables ou plus communément appelée nappe de Grand-Lieu. Cette importante réserve en eau alimente directement le lac de Grand-Lieu par ses affluents comme l'Ognon pour sa portion sud-est et s'écoule vers le lac dans sa portion nord-ouest.⁵⁶ Elle contribue ainsi à contrebalancer les sécheresses des saisons estivales vidant les cours d'eau et les zones humides de Grand Lieu. En creusant jusqu'à 20 mètres de profondeur, les carriers atteignent ainsi la nappe et laissent pour compte des puits à ciel ouvert. L' élu estime que « pour 100 hectares à peu près d'eau qui est mise à nue, c'est une évaporation qui est d'un mètre à peu près d'eau par an. » Il s'agirait alors d'un million de mètres cubes d'eau qui s'évaporerait dans l'atmosphère tous les ans, cela pouvant correspondre à la consommation en eau de 30 000 personnes. Ajouté au réchauffement climatique, l'association considère cette activité d'insensée et pouvant aggraver la survie des espèces se réfugiant dans la Réserve de Grand-Lieu. L'impact sur les paysages

proches est aussi à questionner puisque les espaces des carrières sont des terrains privés, et leur entretien ne s'avère pas assuré après l'exploitation.

« Il y a des tas de gens ici à Geneston qui ignoraient l'existence de carrières à 500 mètres de chez eux ! »
(J. Herbet)

Les riverains se demandent alors quel sera le paysage de leur commune quand il restera des merlons de terre, des rangées d'arbres dissimultrices et des haies non entretenues ou arrachées, vouées à mourir. L'association conteste également la culture hors-sol du maraîchage industriel favorisé, stérilisant les sols à causes des produits phytosanitaires. Ces mêmes produits auraient des conséquences sur la dégradation de la qualité des eaux du territoire, d'après le rapport du CESER de Pays de Loire de 2016. L'utilisation massive des serres en plastique et des pulvérisations chimiques sont autant de raisons de lutter.



Fig 18. Lieu-dit Lincuire, Saint-Colomban
4 novembre 2022

Un naturalisme stratégique

Jacki Herbert, élu de LTDLS et gestionnaire de la Réserve des Cailleries, évoque aussi l'ambiguïté des entreprises sur la gouvernance des sols et la diffusion de leur image⁵⁷. Effectivement, la Réserve Naturelle Régionale du Bocage humide des Cailleries est une petite zone classée de 18 hectares, accolée à la carrière Lafarge, à l'initiative d'un groupe d'agriculteurs et d'usagers. Deux ZNIEF furent créées pour la qualité environnementale du site.

« Elle était déclarée réserve puisqu'il y avait des tritons, entre autres, de l'orchidée qui a été soulevée...mais en même temps ce qui est intéressant c'est que c'est un reliquat bocager mais il n'y a rien de véritablement exceptionnel. C'est une zone de reproduction de crapauds calamite quelque chose comme ça ». (J. Herbet)

56. Site internet : Syndicat mixte du Bassin Versant

57. Entretien avec Sylvain Jallot et Jacki Herbet, à Saint-Colomban, le 14 octobre 2022.

D'abord dirigée par une association, l'entreprise Lafarge a ensuite pris la main finançant la moitié des parts, en collaboration avec la Région. Coordinée aussi par un Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE), la gestion de cette réserve était correcte, jusqu'à ce que Jacki et ses collègues se rendent compte que l'entreprise n'investissait plus que le minimum dans la réserve tout en se servant d'elle comme vitrine pour assourdir ses extractions.

« On est intimement convaincus aujourd'hui que c'est une vaste opération de Greenwashing de Lafarge en fait. Et dont nous sommes des faire-valoir et des collaborateurs à l'insu de notre plein gré ». (J. Herbet)

De plus, aujourd'hui, l'une des ZNIEFF située proche des Cailleries n'est, elle, plus prise en compte et se trouve exploitée pour moitié par l'agriculture (troupeaux de chevaux, vaches). Jacki justifie cela à cause de la réglementation 1 Ha = 1 Ha, qui découle de la dérogation des EAP, induisant une compensation des terres liées à l'expansion des carrières.

60

« On protège 18 hectares et puis à côté on peut bousiller tout le reste. En gros c'est ça. Sous prétexte qu'ils font de l'environnement, chez Lafarge sur 18 hectares, ils vont bousiller 400 hectares ». (J. Herbet)

Finalement le chercheur Guillaume Blanc⁵⁸, expliquait que déjà au XVII^e et XVIII^e siècle, les colons européens nuançaient leurs exploitations en finançant des projets de protection de zones naturelles dans les îles (Madagascar, Réunion...), en Afrique ou en Asie. En effet, il nomme ce phénomène de « colonialisme vert », qui fut pratiqué par exemple par les britanniques, envers les forêts de Singapour à la fin du XIX^e siècle. L'article d'Eric Guerassimoff⁵⁹ présente les objectifs qu'avaient les colons français et britanniques sur l'île de Singapour à travers l'expérience de Périé, un prêtre catholique français missionnaire en Malaisie dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Dans la région de Johor, les colons étaient à l'origine du développement massif de cultures de poivre et de gambier, plus fréquemment appelé « gambir des Malais ». Ces deux ressources étaient cultivées du même front, puisque les feuilles bouillies

de la plante du gambier servaient à l'engrais pour la culture du poivre. Ces colons ont industrialisé ces ressources à travers des plantations gérées par une main d'œuvre largement chinoise si bien qu'en 1849, la surface de ces cultures recouvrait plus de 85% des surfaces semées sur l'île de Singapour. Voyant que cette exploitation apportait du capital financier, les colons britanniques suppriment les taxes limitant l'importation de ces ressources en 1834 et s'en emparent davantage jusqu'à étendre la culture partout dans la région, notamment le long de la rivière « Petite Pontian » se jetant dans le détroit de Melaka. Le catholique Piéré devint propriétaire de cette rivière, exigeant sur ces lieux la même production.

À travers ces cultures coloniales, des populations locales furent destituées de leurs terres pour les céder à des cultivateurs chinois. Cette main d'œuvre elle-même fut aussi contrainte dans ses conditions de travail, sous la pression des marchands européens. Pour pallier le déséquilibre que leur commerce provoquait sur les terres et notamment les forêts, les gouvernements colonialistes instaurèrent donc des réserves naturelles forestières. Tout comme à Singapour, Richard Grove⁶⁰ explique que c'est seulement après des temps de destruction des terres et des ressources naturelles en Indochine à partir de 1860 que les colons prirent conscience de la nécessité de protection de l'environnement. Avec l'arrêté du 12 juin 1891, les colons français créèrent les premières réserves forestières situées à Cochinchine dans la province de Thu Dau Mot. Certaines forêts furent alors classées les distinguant d'autres, réservées à l'abattage pour tirer profit d'un « bois d'œuvre » utile au commerce. Ainsi, les surfaces mises en réserves augmentèrent de 1901 à 1912 jusqu'à constituer 600 unités en Indochine à la fin de cette période coloniale. Toutefois, l'auteur pense que ce classement soudain révèle uniquement une domination coloniale et des fins industrielles et commerciales, souhaitant « faire de gros chiffres », et ne manifestant pas de considérations de préservation de la nature. D'autant plus que certains placements de forêts en réserve n'ont pas dépassé l'arrêté de délimitation ou alors étaient déjà appauvries en ressources et essences intéressantes. Roger Ducamp assure que la « mise en réserve ne devait en rien limiter la production » et que bien souvent les forêts les plus riches n'étaient pas classées à cette époque. Claire Bernard⁶¹, au Sénégal, observe le même comportement de la part des colons, expliquant que les mises en réserves, comme celle de Maka-Diama, n'aboutissaient souvent à aucun aménagement.

61

58. S. KODJO-GRANDVAUX, *Dans les pays du Sud, « la protection de la nature revient à sacrifier les communautés de l'intérieur au bénéfice de celles de l'extérieur »*, 2022.

59. E. GUERASSIMOFF, *Les gangzhu du Johor. Souvenirs d'un missionnaire français en Malaisie (1859-1870)*, 1997.

60. 61. F. THOMAS, *Protection des forêts et environnementalisme colonial : Indochine, 1860-1945*, 2009.

Cette « sylviculture » étrangère poussait aussi les locaux à s'éloigner de leurs sols, de leurs forêts, ôtant leurs droits d'usage des sols et rabattant leurs activités d'élevage sur des terres annexes sujettes à une grande fragilité.

Ainsi, par son existence même, la création d'une réserve naturelle, contraste et peut être perçue comme une justification du principe d'exploitation du reste des sols du territoire. Les espaces avoisinants à ces lieux protégés deviennent aussi des lieux sensibles dû au fait que leur gestion soit assurée par un biais différent, comme les conseils municipaux sur le territoire de Grand-Lieu. En effet, face au caractère remarquable de Grand-Lieu par exemple, d'autres zones humides dites « ordinaires » ou « communes » sont définies comme des paysages dont la « qualité ne dépasse pas le niveau moyen le plus courant »⁶². Ces dernières, ne disposent pas des mêmes protections, ne dépassant pas le statut de ZNIEFF ou d'arrêté de biotope selon toujours ce même critère de « richesse » vivante. Elles ne sont donc pas non plus concernées par les mêmes aménagements et certaines sont parfois utilisées comme zones tampons servant les sites remarquables.

62 G. Faure⁶³ estime à son tour qu'il est dangereux de concentrer les moyens d'action sur un seul espace sanctuaire sans éviter l'effet « mirage » aux alentours, dans des zones tampons où l'urbanisation est dispersée et où les espaces ne sont pas soumis à cette même protection. Il s'agirait alors pour lui de rétablir une répartition cohérente dans l'usage de sols de manière à ne pas se réduire à la sauvegarde de quelques lieux au nom « du patrimoine écologique ou culturel ». Du même ouvrage, J.C. Grandin ajoute aussi qu'il s'agirait peut-être à l'avenir de se concentrer d'abord sur une politique visant l'espace rural afin de profiter des espaces agricoles défavorisés pour y introduire des Plans d'Occupation des Sols limitant leur exploitation.

Depuis, ces dernières années, et notamment depuis le vote du 13 septembre 2022, l'association *LTDLS*, accompagnée du mouvement *Les Soulèvements de la Terre*⁶⁴ manifestent de différentes manières pour alarmer sur les effets de ces activités industrielles. Tout d'abord c'est en se rendant sur les terres, en procédant à des blocages ou en s'infiltrant chez les entreprises concernées que les associations dénoncent ces actions. Puis, de manière

juridique, un récent recours contre le vote du 13 septembre a été déposé. Aujourd'hui l'avancée de l'association reste compliquée face à ces géants financiers et notamment à cause de l'enquête d'utilité publique prévue qui n'est toujours pas lancée. Toutefois, *La Tête dans le Sable* est soutenue par d'autres structures comme *La Fédération Paysanne 44*, *la Ligue de Protection des Oiseaux* ou encore *Bretagne Vivante* et de plus en plus de groupes de personnes, qui pourront peut-être un jour renverser les rapports de force.

En conclusion, l'organisation de la nature par l'humain à travers différents plans de gestions et mesures juridiques se trouve bien souvent en contradiction avec les fonctionnements du milieu naturel. Elle est le reflet des intérêts économiques, politiques et touristiques des humains qui la gèrent. À travers ces réservoirs de vie, l'humain participe aussi néanmoins à la favorisation d'une tolérance et d'un dévouement mais ceux-ci sont réservés à une partie seulement du monde vivant, lui aussi sélectionné en fonction des besoins et choix humains.

Finalement, la réserve naturelle participe-elle à l'ensauvagement d'un territoire ou appauvrit-elle nos milieux et nos comportements par la catégorisation des lieux et des espèces ?

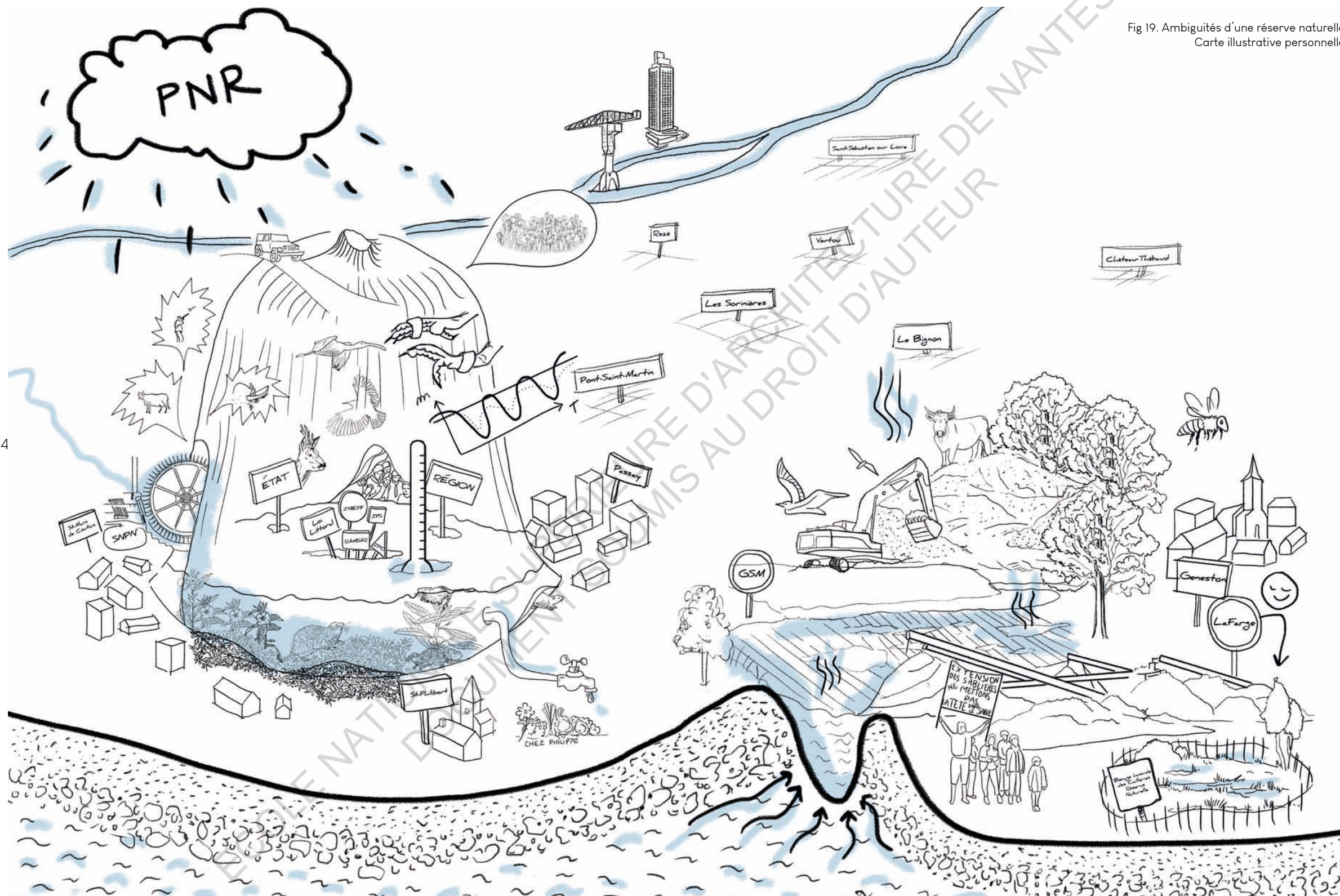
63

62. SNPN, *Zones Humides Infos*, 2015.

63. COLLOQUES de MARLY, *Sauvegarde des espaces naturels*, 1980.

64. Association de lutte agissant dans toute la France, issue de Notre-Dame-des-Landes

Fig 19. Ambiguïtés d'une réserve naturelle
Carte illustrative personnelle



CHAPITRE 3

Pour une politique de l'attention

Preliminaire au vivre ensemble

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS
DROIT D'AUTEUR

Fig 20. Héron
Nantes, Cours Saint-Félix
1er décembre 2022



« Le patrimoine naturel est profondément différent des patrimoines auxquels nous attachons généralement le plus d'importance parce que nous nous les approprions. Son autonomie doit nous conduire à coopérer avec la nature et non pas à la considérer comme servile et corvéable à merci. Il est donc indispensable de la connaître pour la respecter et en cultiver à bon escient les potentialités. Je crois que c'est à ce prix que l'espace naturel aura un avenir en France ».⁶⁵

Outre les prescriptions sur le territoire de Grand-Lieu, nous pouvons envisager ces réservoirs de biodiversité comme une proximité nouvelle des humains avec les non-humains et le paysage. Elles favorisent d'une certaine manière un imaginaire, une connexion ou peut-être découlent-elles elles-mêmes de cette fréquentation.

3.1) La Réserve comme territoire expérimental de nouvelles cohabitations

68

Protection : le choix d'un village

Une réserve naturelle peut aussi dans certains cas devenir le lieu d'un mutualisme exempté de toute forme de domination humaine.

Dans son livre, Lisa Garnier introduit l'histoire d'un village mexicain, Cabo Pulmo, ayant été un exemple en la matière. Effectivement, ce village de 200 habitants est situé sur la péninsule de la Basse Californie au Mexique bordant la mer de Cortez.⁶⁶ Cette zone géographique a la particularité de posséder une flore marine riche en poissons et un récif corallien le plus ancien de la côte ouest de l'Amérique du Nord. À la fin du XX^{ème} siècle, la pêche intensive des huitres perlières impacte grandement le récif et la chasse au gros comme les grands requins ou autres poissons, fragilise le milieu. La zone naturelle est sujette à des études de la part de biologistes de l'université régionale en concertation avec des locaux. Jesus Castro Montano et Juan, son fils sont habitants du village et pêcheurs depuis toujours. En 1970, la surpêche se meurt et Juan voit l'occasion de changer

l'avenir de son territoire. Avec l'aide des habitants du village, il demande l'inscription du site et de son récif sous un statut de protection juridique. Un siècle et demi plus tard, la Réserve Naturelle Marine Nationale de Cabo Pulmo est proclamée, protégeant 43 km² d'océan. La régulation est même élargie à une zone plus grande dans un golfe de Californie où la pêche demeure dominante. Cette dynamique emmène ensuite la réserve à devenir Parc National qui intègre le réseau des réserves de Biosphère de l'Unesco quelques années plus tard. Bien que ce classement puisse être perçu comme un regain économique pour le village à cette époque, cette orientation et ce renversement économique ont favorisé le développement de la biomasse. Celle-ci a augmenté de 400%, permettant la reproduction considérable des requins et la préservation d'une espèce avant en voie de disparition, le mérou du golfe.

Sur 70 km², les habitants ont de ce fait converti leur profession à la bonne gestion de la réserve, notamment à la protection des sites de nidification, au nettoyage des plages et des océans. À travers cet exemple, les deux parties sont gagnantes, puisque la reproduction des espèces marines est favorisée et sert aussi à l'apport nutritionnel des habitants. Ce partage est alors équilibré, profite aux deux parties et aspire à une durabilité. Toutefois, cette stabilité ne dépend que de la gestion du flot humain touristique en développement et de l'utilisation des ressources de cette réserve, au risque que le site ne devienne "un haut lieu d'écotourisme de masse" et de surpêche à nouveau, renversant la balance.

69

Fenêtres sur le vivant

Au-delà de cet exemple de co-existence, la réserve pourrait être un lieu de connexion. À Grand-Lieu notamment, le conservateur Christophe Sorin défend l'idée de permettre son ouverture, sa découverte pour renouer un contact et participer à la sensibilisation des habitants. À l'opposé de l'image de la réserve d'indiens, où les hommes y étaient enfermés et observés, M. Sorin estime que l'image bien souvent qu'ont les personnes des réserves s'apparente à un « coffre-fort où on a enfermé les banques de graines et les oiseaux et puis un jour on décide 50 ans après de réouvrir le coffre pour voir s'ils sont encore là ».⁶⁷

65. COLLOQUES de MARLY, *Sauvegarde des espaces naturels*, 1980.

66. L. GARNIER, *Psychologie positive et écologie*, 2019.

67. Entretien avec Christophe Sorin, à Nantes, le 2 novembre 2022.

Or, aujourd'hui sur ce territoire, les communes avoisinantes cherchent à développer la curiosité des habitants par des interactions entre l'humain et le vivant grâce à des sites d'observation, des « fenêtres sur le lac ». Autrement dit, insister sur sa connaissance, sans pour autant y pénétrer.

« Cette réserve elle vit, elle n'est pas mise sous cloche, il y a des poissons, les pêcheurs peuvent les exploiter etc. Peut-être pas tous, à certains moments il y a des difficultés et peut être que la réserve naturelle est aussi là pour étudier ce qu'il se passe et si elle doit tirer la sonnette d'alarme parce qu'ils pêchent trop d'anguilles ou je ne sais quoi, et bien elle est là et les pêcheurs pourront apprendre à l'écouter ». (C. Sorin)

Des financements sont alors autorisés et permettent la création de sites d'accueil afin d'apporter une nouvelle visibilité sur Grand-Lieu. Parmi eux, la Maison du Lac située à Bouaye ouvre en 2014 et le site de Pierre-Aiguë, le village de Passay ou encore le clocher de Saint-Lumine deviennent des points de vue majeurs. Un circuit de Grande Randonnée de 73km est aussi développé sur sa périphérie, accompagné d'un réseau d'hébergements constitué de 35 étapes.

Ces expériences auprès de la réserve facilitent alors la prise de conscience des habitants sur l'intérêt écologique de sa protection, et de sa non pénétration. La prise en compte de ses richesses aurait aussi l'objectif de mettre à profit la participation éventuelle des habitants à des projets de préservation et de gestion.

L'observation nocturne devient aussi ces dernières années, démocratisée, c'est-à-dire qu'on lui accorde une attention nouvelle, accessible à tous, à la différence des pratiques élitistes et à des fins très économiques. La protection de l'obscurité évolue de manière plus générique. Par exemple, la récente labélisation en 2018 de la RICE du Parc National des Cévennes (plus grande d'Europe) a fait le choix de ne disposer d'aucun



Fig 21. Observatoire Pavillon du lac, Bouaye 11 mai 2022

observatoire astronomique professionnel et accueille des visiteurs dans des gîtes pour l'observation à la fois du ciel mais aussi de la faune.⁶⁸ À Grand-Lieu également, sont organisées différentes matinées ou soirées comme l'opération Le Jour de la Nuit, initié par la SNPN et la Maison du Lac du côté de Bouaye, pour inviter la population à déambuler, observer la pollution lumineuse, le ciel, ainsi que la faune nocturne (insectes, chauve-souris).

De plus, bien que la biodiversité non-humaine puisse paraître refoulée dans ces sanctuaires, la réserve naturelle permet aujourd'hui à l'humain d'effectuer des expérimentations, temporaires, visant à terme de meilleures façons de cohabiter dans des lieux davantage communs. Le sanglier par exemple, connu pour sa mobilité, son adaptabilité aux milieux lorsqu'il s'agit de trouver des ressources alimentaires, n'a jamais été « désiré » par l'homme, au point d'être chassé, et ses populations maîtrisées⁶⁹. Seulement, depuis 4 ans, certaines expériences sont menées dans des zones géographiques telles que le Parc National des Ecrins, la Réserve des Gorges du Gardon ou encore le Parc Naturel Régional de Camargue. Elles visent à repérer les déplacements de ce mammifère, à partir de données GPS pour en saisir les causes et tenter d'installer ensuite des solutions durables de cohabitation. Il en va de même pour le lapin de Garenne, assimilé à une espèce nuisible, dégradant les parcs urbains de manière « incontrôlable ». Pourtant, la place de ce lapin est questionnée dans la ville de Seine-Saint-Denis qui a entrepris la création d'un réseau de repeuplement à l'aide de divers acteurs (naturalistes, chasseurs, gestionnaires de parcs publics) et notamment à l'aide de réserves comme le Syndicat mixte des réserves de gorges d'Ardèche.⁷⁰ Leur rôle est au développement de populations, puis à la création de noyaux afin de réintroduire progressivement une chaîne alimentaire vivante comprenant le lapin et ses bienfaits régulateurs pour les milieux boisés.

Vivre adossé au vivant

À Grand-Lieu, des humains ont toujours vécu au chevet du milieu naturel, et ont appris à s'adapter à lui, à le connaître par cœur, au point d'y avoir construit un chez-soi, une histoire, un enracinement. Cette approche devient alors majeure dans la considération que l'on porte à des lieux.

68. S. CHALLEAT, *Sauver la nuit*, 2019.

69. 70. Articles de J. CHACHELOU et L. MARTIN, *Ville Sauvage*, 2022.

« On a habité 5 ans à la Chevrolière. Je suis venu là parce qu'avant j'étais à Paris, après j'étais à Rennes (...) On a trouvé un terrain-là à Passay. Donc j'ai bien connu Passay et sa vie dans le temps. J'y ai habité 55 ans. (...) Si vous allez à Passay un jour, c'est la maison qui est juste à l'entrée du village. Comme je disais, j'ai quand même bien connu la vie du lac parce que ma voisine la plus proche, son père était président des pêcheurs à l'époque. Le lac a connu jusqu'à 150 pêcheurs, 150 bateaux sur le lac. Et ça, ça remonte à un siècle ! Si vous connaissez un petit peu... tous les pêcheurs à l'époque avaient un surnom. Il y avait eu tellement de mariages, localement, dans un petit cercle, que beaucoup finalement portaient le même nom. Donc ils étaient tous connus sur un surnom ! »⁷¹
(P. Delecour)

Les paroles cet habitant nous apprennent que ce territoire a vu des générations venir s'y installer et y rester. Ces habitants, ont tissé des liens avec le milieu naturel et se souviennent, comme Philippe Guillet, des après-midis passés au sein de la zone humide.⁷²

72

« Et puis moi quand j'étais tout petit, j'ai vécu ici quand j'étais gamin. À 10-12-15 ans avec des copains on allait faire un tour de barque sur le lac, c'était notre terrain de jeu ! »
(P. Guillet)

Phillipe est un habitant ayant toujours vécu près du lac, vivant au lieu-dit Belle-Vue situé près de la commune de Saint-Philbert. Avec son épouse, Philippe s'occupe de son exploitation agricole et de la gestion du gîte Saint-Joseph depuis 22 ans, installé à quelques mètres de leur maison. Le gîte accueille les visiteurs et les marcheurs du sentier de Grande Randonnée faisant le tour du lac. Il fait partie d'un réseau d'hébergements géré par l'association *Les Hébergeurs du Lac* visant la sensibilisation d'une population à un milieu naturel fragile et préservé.

« Jusqu'ici c'est la cinquième génération de Guillet, paysans-agriculteurs là sur ce village. Il y a très longtemps qu'on est ici nous... C'est une histoire de générations,

d'héritage et d'ailleurs j'irai pour nulle part ailleurs au monde (...) Quand j'étais gamin, je venais à la chasse avec mon père ! Les dimanches après-midi, on prenait le bateau on allait dans l'eau et puis on revenait. On voyait des sangliers, des chevreuils, des lièvres. (...) Avant, on pouvait y aller faire ce qu'on voulait ! Quand on allait se balader, quand on allait dans les marais, on ne voyait jamais personne, hormis ceux qui venait à la pêche aux canards dans la période de chasse. (...) Je sais que c'est interdit mais si je pouvais j'y retournerai. Mais personne n'y va, c'est marrant ! Quand on allait s'y balader on faisait des nœuds aux roseaux pour ne pas se perdre ! »
(P. Guillet)

Finalement, c'est en vivant près du milieu que les habitants ont le mieux appris à connaître son fonctionnement, jusqu'à s'engager aujourd'hui dans sa gestion, comme Philippe, qui a choisi de consacrer du temps à l'association Irrigation du Bassin de Grand-Lieu.

Pour autre exemple en 2020, Julie Auffray traverse les Pyrénées à pied pendant 75 jours à la rencontre d'habitants vivant leur territoire différemment⁷³. C'est dans la vallée de Lesponne dans les Hautes-Pyrénées qu'elle trouve Jen et Fred Lombard ayant fait le choix de redonner vie à une grange foraine à 1100 mètres d'altitude. « Ce qu'on dit aujourd'hui comme... il faut sauver la planète, on ne peut pas s'attacher à une planète entière, je vois difficilement comment ça peut être possible (...) et donc même la notion de nature finalement c'est pareil c'est une notion abstraite, on sait qu'il faut protéger la nature mais on ne sait pas ce que c'est cette nature-là. » explique Jen Lombard.

À travers leur expérience, ils nous font comprendre qu'une autre façon d'habiter la terre est possible à condition de sortir de cette génération « du détachement ». À leur manière, ils ont réussi à tisser une relation de familiarité avec un lieu qu'ils habitent. Ils défendent l'intérêt de revenir à une petite échelle et réapprendre à connaître un paysage, localement, pour développer une relation d'attachement et non superficielle. Cette relation amicale créée avec le milieu va au-delà d'une attention. Elle nécessite une interdépendance des deux parties. Il s'agit de prendre soin du lieu et de le protéger pour espérer un retour et un apport de sa part.

73

71. Podcast de C. ROY, MDL03 - Il était une fois dans l'ouest, Radio Grand-Lieu, 2022.

72. Entretien avec Philippe GUILLET, à Saint-Philbert de Grand-Lieu, le 28 septembre 2022.

73. Podcast de J. AUFRAY, *La Montagne Conte*, 2021

Par leurs expériences personnelles, les habitants nous partagent donc l'apprentissage qu'ils ont fait d'un milieu. Nous pouvons tout de même nous demander si s'installer dans un paysage encore naturel et sauvage est la seule façon d'agir.

Recherche action en territoire protégé

En perte de sensibilité envers son environnement, l'humain semble perdre avec lui un sens premier, la communication sensible avec le milieu naturel. Certains, se rendent alors dans des espaces où la biodiversité est protégée comme les réserves, et font le choix de s'immerger, temporairement dans ces milieux pour instaurer une écoute nouvelle au territoire. Ils tentent ainsi d'activer à travers une démarche, une manière de parcourir le lieu, un nouveau regard, un décentrement, une façon de « s'ensauvager ».

L'expérience du pistage, est d'abord un moyen de communiquer, de s'identifier à un lieu, à une espèce et de rendre possible ce commun perdu. Baptiste Morizot, que nous citons précédemment, met spécialement en avant cette perte de contact avec le vivant qu'il tente d'étudier par son expérience avec les loups dans le Parc Naturel Régional du Vercors.⁷⁴ Pendant plusieurs années, il se rend sur la piste du prédateur, où il réalise l'écart psychologique et physique que l'humain a creusé avec ces animaux. À l'écoute des hurlements des meutes pendant la nuit ou à la recherche de traces sur la neige, l'auteur nous évoque ses difficultés et notre apparente incapacité à s'identifier à l'autre et accéder à lui. Il qualifie d'ailleurs cet état de « barbare ». En effet, le dialogue est rompu, le paysage animal et naturel est devenu « muet » pour l'homme qui peine à traduire ce qu'il perçoit. Son expérience le renvoie dans cette forme « d'entre soi » du monde moderne humain. Il définit plus largement ce sentiment de « bruit blanc », que, chacun d'entre nous pouvons retrouver à l'écoute des oiseaux de notre quartier ou de notre jardin par exemple. Au contact de ces lieux, son pistage tente néanmoins de retrouver un peu de commun entre notre espèce et la leur dans la perspective d'améliorer nos manières de co-exister sur la Terre. Il s'agit alors pour l'auteur d'apprendre à lire une carte différemment qu'avec des repères humanisés mais en suivant des sons, des marques. Ainsi, il étudie leurs chants, leur manière de troubler le récepteur pour

masquer la meute, son nombre, sa trajectoire, les chants de regroupements en cœur ou ceux plus discrets. Au contact du milieu naturel, il découvre aussi les singularités du comportement du loup comme sa capacité rare à effectuer une traversée furtive et silencieuse, le museau levé, sans jamais marcher dans les mêmes pas. De même, les indices d'un parcours laissés par ses marquages aux phéromones, par ses excréments ou par ses pattes sur le sol. C'est aussi lors du projet de recherche action CanOvis réalisé dans le Vars, qu'il a étudié pendant 3 ans aux côtés de Jean-Marc Landry, l'éthologie nocturne des loups au contact des troupeaux. Il a suivi une meute de loup et de brebis et a décelé des comportements différents que ceux prétendus par ces « prédateurs ». Durant plusieurs nuits, des images nocturnes sont enregistrées à la caméra thermique et laissent paraître une cohabitation entre loups, brebis et chiens où se jouent des relations d'interdépendance. L'auteur nous explique de plus que l'homme, en raison de la sélection artificielle et de la domestication, aurait rendu la brebis plus manipulable et moins féroce face au loup. En d'autres termes, notre héritage les aurait modifiées pouvant potentiellement aussi justifier les mouvements d'éradication des loups.

C'est aussi à l'image du plus vieux peuple autochtone Bushmen San d'Afrique du Sud, se servant des traces au sol depuis des siècles pour reconnaître les membres de leur tribu que le pistage prend son sens.⁷⁵ De plus aux Etats-Unis, certains organismes comme l'association écologiste Sierra Club emmène des habitants dans les Parcs naturels à la quête de signes laissés par les grizzlis. La découverte de ces indices renvoie à un art d'imaginer, permet de recomposer une trajectoire, un parcours, une allure. Cet exercice révèle donc des habitudes et une manière pour l'ours d'habiter les lieux. En se mettant à la place de l'animal, l'humain parvient à lui décerner un intérêt nouveau. Finalement, le pistage, comme moyen de connaissance plus fine des logiques comportementales de l'animal permet à l'homme de déconstruire son imaginaire de l'autre, son altérité, prendre conscience de sa parenté à l'animal et rendre justice à leurs manières différentes d'exister. De la même manière, l'auteur Vinciane Despret définit les techniques de baguage des oiseaux dans les réserves comme des signes d'impatience, d'agitation et défend davantage la pratique de l'affût pour sa lenteur et sa « poétique de l'attention ».⁷⁶

74. B. MORIZOT, *Manières d'être vivants*, 2020.

75. L. GARNIER, *Psychologie positive et écologie*, 2019.

76. V. DESPRET, *Habiter en oiseau*, 2019.

Ainsi, apprendre à connaître un milieu, un fonctionnement animalier, un comportement vis-à-vis d'un territoire permet de changer de regard sur le vivant, lui donne plus de consistance et lui développe un certain affect. Ici, les auteurs s'interrogent sur la capacité de l'homme à s'identifier à son écosystème dans des lieux spécifiques plus que dans leur environnement proche. Nous pourrions alors imaginer qu'un milieu protégé comme une réserve naturelle aurait un impact important dans cette perspective. Finalement que l'on ait toujours vécu au plus près de la réserve ou que l'on s'y rende pour vivre l'expérience d'une démarche d'attention, encourage notre connaissance du monde vivant et la portée de cet attachement nouveau influence sans doute nos prises de décisions et nos capacités à protéger ces espaces naturels. Mais ce contact à la réserve est-il le seul moyen de procéder ?

3.2) La lutte de l'ordinaire

Pouvons-nous imaginer une reconnexion hors des espaces exceptionnels, dans l'ordinaire de nos vies ?

76

Un chercheur en écologie urbaine, Assaf Shwartz⁷⁷, avait, réalisé une expérience dans les parcs parisiens afin de déterminer si les habitants et passants de ces jardins prêtaient particulièrement attention à la diversité des espèces dans ces lieux. Avec un plan de gestion, en installant des nichoirs et des abris à insectes, il réussit à diversifier et augmenter la biodiversité locale. Bien qu'elle soit demandée par les usagers, elle ne fut pas remarquée. Cette petite étude semble remettre en question les efforts de gestion parfois concentrés sur les désirs et revendications humains alors que le problème vient d'ailleurs : s'atteler à la reconnaissance du vivant-même. L'auteur Vinciane Despret explique aussi que « vivre notre époque en la nommant Phonocène c'est apprendre à prêter attention au silence qu'un chant de merle peut faire exister, c'est vivre dans des territoires changés mais c'est également ne pas oublier que le silence pourrait s'imposer, et que ce que nous risquons bien de perdre également, faute d'attention, ce sera le courage chanté des oiseaux ». Ici, elle nous rappelle l'intérêt d'apprendre à écouter, à regarder l'extérieur.

Pour elle, aller à la rencontre du territoire rend possible la prise de mesure du partage de son espace, de son ancrage dans son environnement. En forêt, elle distingue une co-présence humaine et non-humaine, « actuelle » d'une autre « antérieure ». En effet par leurs chants, leurs aboiements, les oiseaux ou d'autres mammifères signifient leur existence simultanée que nous pouvons percevoir immédiatement. Or, les empreintes sont autant de signes de l'utilisation d'un lieu, celles d'un passage antérieur généré par d'autres formes de vie. Ces êtres vivants s'ancrent donc sur des lieux à la fois en marquant leur corps, leur voix dans l'espace mais aussi en utilisant l'espace pour se marquer eux-mêmes par l'intermédiaire de charognes par exemple. D'autres utilisent leur urine, comme les chats, pour empreindre leur territoire ainsi que participer au partage de ce dernier. L'éthologue Konrad Lorenz nous fait part de ce comportement particulier chez les félins.⁷⁸ Effectivement, ces animaux établissent des droits de passage en fonction des marques odorantes laissées à intervalle régulier. Ainsi, ces traces signifient les périodes auxquelles certains chats sont en capacité d'utiliser le territoire ou de s'en détourner. C'est une manière de communiquer, de faire acte de présence sans pour autant s'approprier pour eux seuls une terre.

Lisa Garnier introduit également la notion « d'awe » comme un sentiment de fascination, de curiosité, d'émerveillement en présence de quelque chose d'immense face à laquelle nous nous sentons « plus petit que ». Cette expression venue de Californie se rapporte en français à l'effet « waouh », recherché et pouvant être ressenti face à l'extraordinaire des réserves naturelles particulièrement. Mais l'auteur précise que « L'awe n'est pas réservé aux grands espaces. Elle peut surgir de quelque chose d'aussi minuscule qu'un insecte ».⁷⁹ Cette notion fut, d'ailleurs, spécialement évoquée lors d'une rencontre avec Clara Zemsky lors de la fête de la biodiversité à Grand-Lieu le 21 mai 2022.

77



Fig 22. Moineau
Rue de l'Héronnière, Nantes
2 décembre 2022

77. L. GARNIER, *Psychologie positive et écologie*, 2019.

78. K. LORENZ, *L'agression, une histoire naturelle du mal*, 2018 dans V. DESPRET, *Habiter en oiseau*, 2019.

79. L. GARNIER, *Psychologie positive et écologie*, 2019.

Rencontre >

21 mai 2022.

Avec Clara Zemsky

« Moi j'ai planté des brocolis l'année dernière, ils ont tous été mangés par des chenilles, donc c'est qu'il y a de la vie, et qu'elle est montée jusqu'au 5ème étage en plein coeur de Nantes » (Clara Zemsky)

78



Fig 23. Bois mort.
Maison du lac de Grand-Lieu.
21 mai 2022

Samedi. 15h.

Ayant roulé 15 minutes en voiture et cherché les panneaux de signalisation indiquant la direction de la Maison du lac de Grand-Lieu, je bifurque soudain à gauche et traverse la voie ferrée de Bouaye pour me garer sur le parking de l'entrée du sanctuaire. Je n'avais jamais fait attention la dernière fois à cette voie de chemin de fer. Le parvis d'accueil me renvoie tout de suite à un environnement familier et protégé. Les oiseaux chantent, je rentre dans le bâtiment.

Là, Clara Zemsky, mon interlocutrice de l'après-midi, nous attend dans une petite cour à l'arrière du bâtiment. Jeune diplômée, elle est animatrice pour la LPO44 (Ligue de Protection des Oiseaux) et nous réserve une table ronde afin de nous présenter son travail et les enjeux du réseau Refuges qu'elle coordonne. Entourée d'un petit groupe de personnes âgées, je me place en tant qu'observatrice mais aussi participante de cet atelier.

En ce week-end de Fête de la biodiversité, Clara nous indique que le réseau Refuges a fêté son centenaire l'année passée et que l'association de la LPO en Loire-Atlantique est ancienne de 30 ans. En nous exposant ses missions de préservation et de sensibilisation à l'environnement, le programme Refuges que nous présente Clara retient mon attention. Ce programme souhaite développer l'idée d'un maillage, en Loire-Atlantique notamment, qu'il soit rural ou urbain, de manière à constituer un réseau de jardins et balcons écologiques.

« C'est très bien d'être à côté de réserves, d'avoir des réserves ornithologiques de renom, nationales, mais avoir ça en plein milieu d'un environnement complètement aseptisé et stérile, ça n'a pas de sens »

« Ce n'est pas parce qu'on parle de biodiversité dite commune ou ordinaire que ce n'est pas important de la protéger, (...) Et donc l'idée c'est que ce n'est pas parce que vous n'avez pas un oiseau rare dans votre jardin qu'il ne faut pas laisser des herbes hautes etc...»

En partant de l'hypothèse que l'humain a du mal à protéger ce qu'il ne connaît pas, Clara Zemsky poursuit son atelier en nous expliquant les démarches à suivre pour devenir « refuge ». Une charte régleme les comportements et pratiques pour lutter par exemple contre les pollutions chimiques et lumineuses qui perturbent les cycles biologiques. La chasse et la pêche sont aussi interdits.

« Si c'est un refuge, c'est un refuge pour tout le monde »

Clara insiste sur le fait que les missions de la LPO visent à convaincre la population pour qu'elle devienne actrice dans cette lutte pour la biodiversité, et qu'en'importe qui puisse s'y intéresser et faire des choses pour.

« Il ne s'agit pas de tout laisser à l'abandon et de faire une friche dans son jardin, mais de dire, voilà, moi

j'ai besoin d'espace pour circuler, donc l'herbe va être relativement rase, mais est-ce que je ne peux pas laisser des espaces à la faune et la flore sauvage pour qu'elle arrive à terminer son cycle de vie ? »

L'animatrice nous emmène ensuite visiter l'arrière-cour ou le jardin de la Maison du Lac, considéré comme un refuge d'un hectare. L'objectif est d'initier auprès des visiteurs des pratiques favorables à la biodiversité et conformes au réseau Refuges, à reproduire dans son jardin, comme un premier pas à son propre ensauvagement. À travers quelques exemples à visée informative, Clara nous présente sa vision du refuge :

Tout d'abord, par le biais du bois mort laissé au sol dans le jardin certains insectes comme le Grand Capricorne réalisent leur cycle de vie à l'état larvaire pendant plusieurs années à l'intérieur. Quand le bois est ramassé et débarrassé rapidement pour rendre les lieux « propres », l'humain favorise la disparition de ces espèces, ne pouvant retrouver leurs lieux de vies. Il importe aussi de prioriser les essences locales pour les plantations comme le chêne, le châtaigner, le bouleau, l'aubépine, contribuant aux cycles de vie. La présence du lière peut, de plus, faire débat pour sa réputation à étouffer l'arbre et puiser ses ressources. Clara nous assure au contraire que ce dernier est un bon allier de l'arbre

79

puisqu'il possède son propre système racinaire. Il se sert de lui comme un tuteur, en le protégeant du gel l'hiver et de la sécheresse l'été. À ce moment là, une famille retardataire avec des enfants nous rejoint et m'interroge sur sa considération du lieu et de l'objectif de cette rencontre.

« Bonjour, désolé pour le retard, on avait mis dans le GPS « Lac de Grand-Lieu », mais en fait c'est pas du tout ici le lac de Grand-Lieu c'est à 25 min... »

Puis, Clara poursuit sa visite par la mention des pièges pour la faune comme les clôtures de nos jardins, bloquant des espèces comme les hérissons, parcourant des kilomètres de nuit pour vivre et se retrouvant contraint à traverser les voies routières et meurtrières. Enfin, nous parlons des arbres à cavité pour oiseaux cavicoles qui reflètent la gestion que nous avons de la flore et une vision anthropocentrée de la faune.

« Le nichoir est là pour compenser une perte d'habitat naturel. Les oiseaux n'ont pas attendu que l'homme vienne leur construire des nichoirs, mais parce qu'on a une artificialisation grandissante et que les gens ne laissent pas toujours les arbres vieillir, on est en perte de ces cavités naturelles »



Fig 24. Clé de reconnaissance des oiseaux
Pépinière du Lac de Grand-Lieu
21 mai 2022

En fin d'après-midi, nous suivons l'animatrice LPO dans la pépinière du site pour assister à un atelier de reconnaissance des oiseaux. Ce dernier s'inscrit aussi dans un programme régulier de comptage, appelé *Oiseaux des jardins*, sur le territoire de Loire. Au mois de mai, presque 4000 jardins du département sont interrogés pour connaître leur fréquentation. Les données des habitants sont importantes pour avoir une idée globale de l'état des populations sur les territoires, en dehors des expertises des naturalistes. Et comme le dit Clara pour terminer, cette pratique de comptage donne le sentiment à ses habitants de se sentir concernés et de « faire partie de la grande chaîne de l'univers ».

«

D'autre part, le lac de Grand-Lieu a fait l'objet d'une curiosité, de la part d'une association du nom de *Slowdance* située en Loire-Atlantique. Dirigée par Aurore Stalin, coordinatrice, et accompagnée de Capucine Dufour, paysagiste et chorégraphe, leur rencontre a donné lieu au projet *Hydromonde*, une résidence de 9 mois, de janvier à septembre 2022, au contact de la Réserve Naturelle de Grand-Lieu.

Cette résidence est un projet chorégraphique engagé, ayant pour but de requestionner la transition écologique au sein d'événements artistiques ouverts au public. À la fois diplômée à l'école du Paysage de Versailles et formée en danse au Conservatoire de Versailles, Capucine a souhaité combiner ses deux savoir-faire pour aller interroger le paysage de Grand-Lieu et ses enjeux par l'action du corps. Pendant plusieurs mois, accompagnée d'Aurore, elles se sont plongées dans le territoire, en faisant le tour du lac, en arpentant ces terres, ces chemins de la zone humide, en allant au contact d'acteurs locaux. Au fur et à mesure, à partir de la matière récoltée, elles ont souhaité changer de point de vue et inviter des habitants, des riverains et usagers à partager cette expérience et prendre part au projet dans une mise en mouvement collective. C'est ainsi que de mai à septembre, des ateliers dansés et des marches collectives ont eu lieu, au contact de « l'épaisseur des rives » et des terres du lac. Ces expériences nouvelles, avaient pour but d'apporter un nouveau point de vue sur les éléments remarquables du paysage proche, pas seulement celui de la réserve mais celui du quotidien. C'est par l'observation de la richesse des différents sols et plantes, des toponymies des lieux et des approches sensibles par le corps que l'attention aux lieux était valorisée. Au fil des mois, elles ont aussi tenu un journal, mensuel, sur lequel furent précisés les prochains événements et quelques extraits de ces journées, ce qu'elles appellent des « pratiques de réhabitation ».

Ce terme est en fait directement lié à une pensée de Mathias Rollot, le bio-régionalisme.⁸⁰ En tant qu'architecte, docteur en architecture et écrivain, il a en effet réinterrogé l'ère de l'Anthropocène, en y voyant une finitude, qui pourrait être remplacée par un mode de vie humain nouveau, plus en lien à la Terre, à une forme de décroissance. Il appelle à remettre en question nos quotidiens et à penser à « ré » habiter nos territoires différemment, en partant d'un contexte local, en faisant « situé » et en pensant « situé ».

80. M. ROLLOT, M. SCHAFFNER, *Mais qu'est-ce qu'une bio région ?*, 2021.

Le terme « bio région » est en fait la traduction d'une région pouvant être gouvernée par la vie, mais « plus qu'humaine ».

« À tout point de vue il n'y a juste pas de place pour la vie dans l'hypercongestion et l'hyper-artificiel d'une mégalopole moderne ! Pas de place pour l'improvisation, pour l'auto construction, pour le jardinage, pour le laisser faire, pour le sauvage, ou même le spontané. Le problème c'est le caractère totalitaire de son architecture, de son urbanisme et des politiques qu'elle nécessite » pense Mathias Rollot. Dans cette introspection de nos habitudes, il propose à chacun de s'atteler à un exercice de questionnements pouvant être réemployé fréquemment :

« Sur quel profil de sols vous trouvez-vous ?
 « Nommez cinq herbes de votre région.
 Certaines sont-elles indigènes ?
 Nommez cinq oiseaux migrateurs de votre région.
 De là où vous êtes, pointez le nord.
 Tracez le chemin de l'eau que vous buvez, des précipitations au robinet.
 Où sont vos ordures ? » (Mathias Rollot)

82

Le bio-régionalisme est aussi au départ un projet politique porté par la danseuse Judy Goldhaft ayant nourri le mouvement de sa vision artistique. Avec Peter Berg à San Francisco, ils font partis d'un groupe de théâtre militant ayant été initiateur du théâtre « réhabitant ». Cette dynamique a alors probablement influencé la pratique des deux protagonistes paysagistes d'Hydromonde à Grand-Lieu. La paysagiste Capucine Dufour cite Augustin Berque disant que « lorsqu'une société est ancrée, elle pense son territoire par ses montagnes et ses sommets, par ses lacs et ses rivières, bien davantage que par des lois mathématiques ». ⁸¹ Mathias Rollot considère aussi que la bio région démarre sur les lieux du bassin versant, c'est-à-dire le territoire d'un fleuve et Capucine propose alors de « regarder le lac de Grand-Lieu à l'échelle de son bassin versant, dont les frontières ne sont peut-être pas toujours si franches mais qui laissent des zones métamorphiques, des zones de régulation, des zones de respiration ? ».

Rencontre >

18 sept.

Avec Capucine Dufour
 et Aurore Stalin

Dimanche. 9h30.

« Rendez-vous à la Gare de Bouaye ». Un soleil radieux nous accueille ce matin-là. J'aperçois le groupe de la journée, nous sommes nombreux. Après nous avoir distribué notre « kit à danser », nous partons en direction du site de la Maison du lac. Sans savoir ce qui nous attends, nous nous laissons porter par la dynamique de la marche. C'est à travers des chemins repérés, négociés par les protagonistes du projet que nous effectuons notre randonnée. Puis, dans des lieux choisis et dédiés, nous entamons une série de « pratiques de réhabitation ».

10H15. Bassin versant. ⁸²

Puis, nous partons, yeux clos, et mains jointes sur le chemin longeant le lac et la rivière de l'Acheneau. Cet affluent du lac portait autrefois le nom de Itta au Moyen-Âge puis La Cheneau. L'exercice est intrigant car plus nous marchons, plus je perçois des odeurs de vase et de tourbières. Nous marchons sur des graviers, et nous nous rapprochons de la route avant de la traverser.

83

11H00. Nuage d'oiseaux.

Installés là, debouts et dispersés dans la prairie, nous partageons l'espace des vaches et d'une biche discrète et furtive de l'autre côté de la rivière. Nous fermons à nouveau les yeux et tentons de visualiser que notre corps est fait de milliards de cellules, elles-mêmes constituées de milliers d'atomes. Nous tentons de prendre conscience de l'air entre ces cellules et au mouvement de son corps, de sentir l'air nous traverser. Puis cet air se transforme en nuage d'oiseaux microscopiques, qui viennent voler à



Fig 25. Kit à danser.
 Gare de Bouaye.
 18 septembre 2022, 9h.

82. Voir récit page 8-9 : avant-propos

81. DUFOUR Capucine, *Journal Echo des Rives*, numéro 3, Résidence Hydromonde, 21 mai 2022

l'intérieur. Ce nuage change de forme et de dynamique au gré de son voyage. Vols tranquilles, vols rapides, changeant incessamment de directions...

Plus tard, nous traversons la prairie à travers les herbes hautes, les roseaux, comme un océan végétal nous arrivant jusqu'aux genoux.

11H45. Histoire des marais

Assis sous le gros chêne, nous ouvrons notre carnet et les uns après les autres, citons les quelques phrases reconstituant l'histoire de la zone humide et faisons aussi la lecture d'extraits d'ouvrages.

« Je sens l'odeur du sucre, souvent au crépuscule.

« Je tente la traversée. Je suis capable de tout, manœuvrant dans une relative obscurité je parviens à déceler les embuches. J'avance droit devant moi. Je m'insinue dans les coulées qu'ont laissé mes congénères. J'atteins ces drôles de rideaux végétaux d'où pendent les fruits collés.

« Qu'est-ce que je ne ferais pas pour pouvoir arracher ces petites boules sucrées ? Au moment où j'y plante mes incisives, le jus gicle, il me fait le poil soyeux, de quoi exciter le tanneur du coin. Mais je suis plus malin que lui, personne ne peut m'atteindre »⁸³

12H30. La bouteille à la ruine.

Nous arrivons sur les lieux de la petite chapelle. Nos guides nous invitent à déposer dans une bouteille les éléments du paysage que nous avons recueillis sur le trajet dans le papier calque du carnet. Cette bouteille sera ainsi introduite dans la reconstruction de la chapelle. C'est dans ce champ que nous mangeons à midi.

Puis, en début d'après-midi, nous traversons des champs de maïs et de vignes à l'écoute des paroles des guides, sur la chanson des *Quatre Prairies*, jadis populaire en Loire-Atlantique.

14H30. Massage au paysage.

Nous arrivons au Domaine du Buttay. Ce domaine se situe sur une butte, autrefois plus marquée, surplombant la rivière l'Acheneau. Sur cette butte était installé un village de pêcheurs au Moyen-Age. Quelques mètres plus loin, nous sommes invités à masser une partie de notre corps, et d'imaginer ce même geste, qui nous fait du bien, à un élément du paysage.

15H00. Sans chaussures.

Nous traversons un chemin étroit, pieds-nus. Derrière un buisson surgit un chasseur fusil à l'épaule. Je ne pense pas que nous soyons les bienvenus. Pourtant, l'herbe me paraît fraîche et agréable sous les orteils. Sur quelques rondins de bois, nous franchissons un cours d'eau, venant du Tenu, un

affluent de l'Acheneau plus au Nord. Je n'ai souvenir de ce moment que par mes membres inférieurs. Je crois que j'aurai pu garder les yeux fermés et éprouver le paysage de la même manière.

Domaine du "Souchais". Tiens, ces maisons ont gardé le nom du canard ou de la plante Souchet. On sort peu à peu de la forêt. Ça y est, un bâtiment. Et plus loin une usine. Le bitume a de nouveau repris sa place dans le paysage. Ici, autrefois, les rats du village venaient se réfugier dans ce hameau au moment des crues, nous racontaient nos guides. De l'eau qui déborde, mais d'où pouvait-elle bien venir ? Je ne vois toujours pas ce lac. Le décor a du bien changer depuis.

16H00. Le lotissement.

« Dans le moelleux du sol : Le sable rouge s'entasse joyeusement. Il dormait en horizon déposé depuis le Pliocène. Lorsque Saint Mars n'était qu'une lagune, la mer l'a charrié. La mer qui, inlassablement lisse les reliefs, a comblé minutieusement les creux, de ce sable argileux, année après année. Maintenant il nous livre ses éponges, ses galets de quartz et de silex dans la gueule béante de la butte. »⁸⁴

Nous sommes au pied d'une butte, à l'arrière de quelques jardins privés, délimités par des grillages. Là, cet amas de sable paraît comme sauvé de l'artificialisation des sols du lotissement. Le vent le disperse



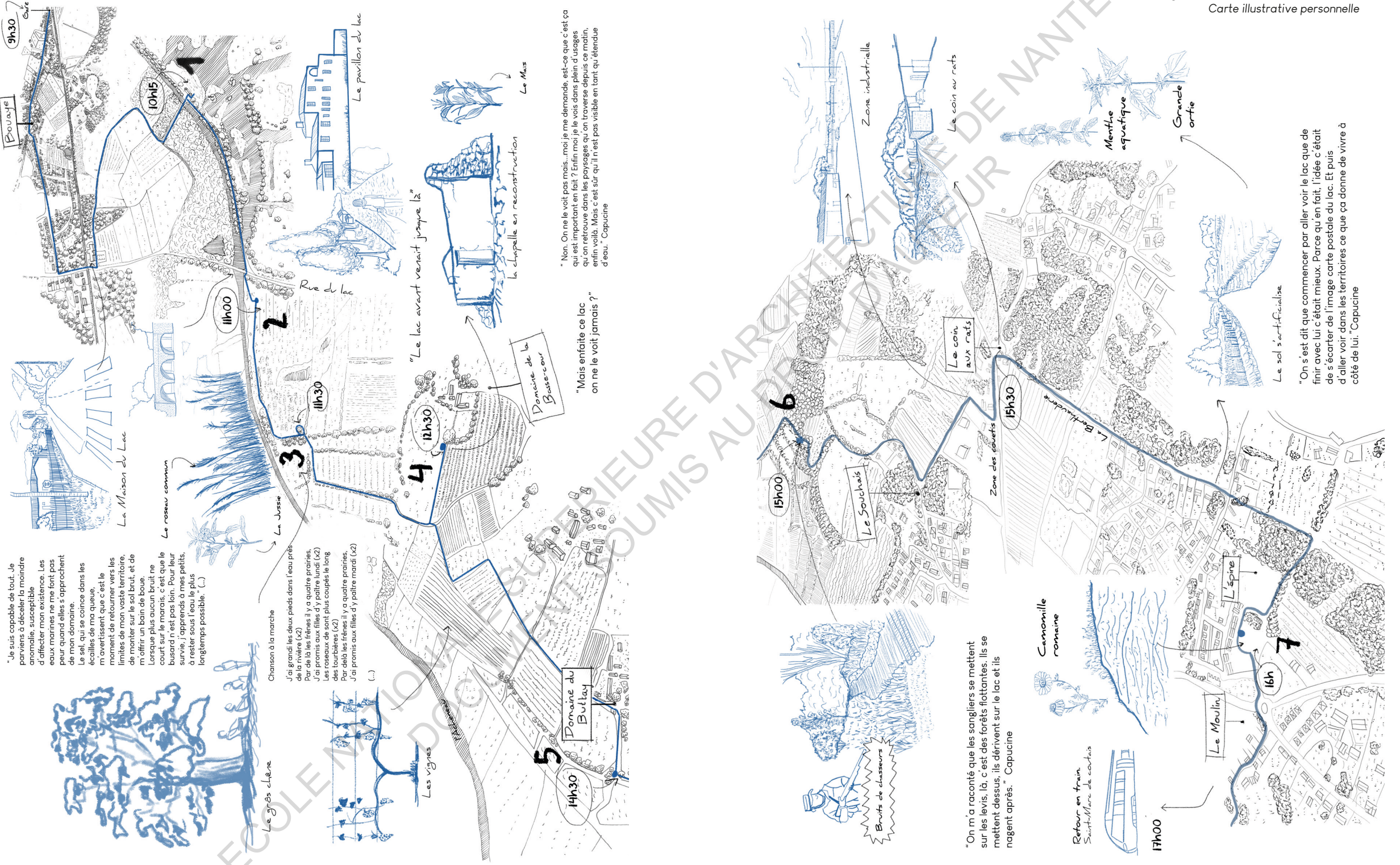
Fig 26. Butte de sable
Lotissement Port-Saint-Père.
18 septembre 2022

83. HATZFLED Jean, *Dans le nu de la vie, récit des marais rwandais*, 2000.

84. COLLECTIF, *Saint-Mars-de-Coutais « Découvertes »*.



Fig 27. « Itinéraire à danser les rives »
Carte illustrative personnelle



3.3) Des droits pour les communs ?

Finalement aujourd'hui, nous pouvons concevoir que les mécanismes de protection comme les réserves naturelles dont font preuve les gouvernements ne s'avèrent pas suffisants pour éviter la destruction de l'écosystème vivant actuel. Nous pouvons revenir à l'alphabet du monde vivant, et nous demander si une lettre, plus qu'une autre aurait plus de légitimité à se voir conserver ? Nous pouvons nous demander si l'utilité d'un mot plus qu'un autre pourrait être maintenu pour comprendre le sens d'une phrase ? Ou s'imaginer de se passer d'une consonne plus que d'une voyelle pour celui d'un mot ? Et est-ce que réellement nous pouvons continuer à nous poser la question ?

De cette façon, il s'agirait pour l'architecte Mathias Rollot de se constituer individuellement un inventaire de ce que pourraient être des bio régions à notre échelle, qu'il imagine lui-même à « mi-chemin entre la ZAD Notre-Dame-des-Landes et un parc naturel régional protégé ». Autrement dit, une forme de réservoir de biodiversité qu'il serait possible de réinventer en dehors de toute délimitation administrative, et dans lequel se réancrer, à deux pas de chez soi.

Sur France Inter, l'anthropologue Philippe Descola et l'auteur écologiste Alessandro Pignocchi présentaient la bande dessinée qu'ils ont cocréée à partir d'expériences communes en territoires autonomes.⁸⁵ Ils évoquaient notamment deux rencontres, deux manières de « faire société » pouvant devenir des points d'appui pour les politiques de demain dans le combat écologique : le peuple Achuar en Equateur et les 200 personnes vivant sur la ZAD Notre-Dame-des-Landes à Nantes depuis l'empêchement de la construction de l'aéroport. Ces deux structures sociales sont inspirantes aujourd'hui dans la manière dont elles s'identifient profondément à un milieu qui les accueille. Aujourd'hui la ZAD est une lutte de 1650 hectares concernée par des bois, des friches, des chemins et des terres agricoles.⁸⁶ L'organisation sociale de ce petit « Etat » en marge est pensée en commun et mobilise constamment la voix de ses concitoyens, qu'ils soient à la fois humains ou non-humains. Leurs activités visent par exemple au maintien de la création de petits commerces comme deux boulangeries artisanales,

une table d'hôtes, une bibliothèque, des ateliers de construction, et d'autres espaces de loisirs. Les habitants y développent également une agriculture péri-urbaine où 2250 hectares sont justement gérés collectivement soit en cultures agricoles biologiques, soit pour le fauchage du foin par l'association en place Copain, ou alors simplement pour des espaces de jardinage. Le matériel est aussi partagé et réemployé pour des chantiers de constructions. L'association locale Abracadabo⁸⁷ travaille sur la gestion collective de la forêt pour produire du bois de chauffe ou du bois de construction. Elle évoque d'ailleurs un rapport aux arbres différents, puisqu'ils pensent le milieu forestier à l'échelle du temps long. C'est pour eux une manière de s'ancrer, de se projeter et d'investir les lieux naturels différemment.

En plus de cette recherche d'autonomie alimentaire, matérielle, et d'égalité sociale, cette ZAD contribue à la création d'une forme de bio-région. La philosophie de ces terrains expérimentaux se trouve dans le basculement de prise en compte du vivant, non plus comme ressource mais comme sujet où les intérêts autrement qu'humains sont mis en avant. Il ne convient plus d'exercer une emprise économique sur l'autre en exploitant ses ressources ou en le classant dans des lieux protégés. Ceci nécessite une toute autre forme de politique et d'économie, non plus basée sur l'accumulation capitaliste, la croissance et la rentabilité. « Les Naturalistes en lutte disent que la ZAD est le territoire de France dont la biodiversité a été le plus inventoriée ! Ce qui est sûr, c'est que c'est un territoire qui est connu de façon incroyable par ses habitants, et par l'ensemble des personnes qui le pratiquent régulièrement. C'est fou le nombre de personnes qui connaissent en détail les parcelles, les chemins, la faune, la flore, la moindre mare. » (Habitant de la ZAD NDL)⁸⁸

Ainsi, ces logiques d'actions, telles que vivre dans une ZAD ou à l'image d'un peuple autochtone ne sont alors pas forcément imposables à tous mais cette sensibilité collective peut commencer par se développer à l'égard de l'environnement de lieux ordinaires comme ceux présentés ci-dessus. Peut-être pourrions-nous garder en mémoire les idées que ces actions soulèvent pour tenter de faire émerger des reconnaissances plus déterminantes de la nature : la façon dont les peuples autochtones vivent connectés à leur environnement, la manière dont le peuple de la

85. Podcast de FRANCE INTER, Ethnographie des mondes à venir : comment penser de nouvelles organisations sociales ?, 2022.

86. Dossier Notre dame des landes : pourquoi tant de bruit?, Place Publique n°27, 2016

87. 88. Dossier-entretien des architecte et paysagiste T. LABAT et M. VIGNE, Notre dame des landes, expériences du commun, 2018.

ZAD réside pour défendre les droits de terres rurales ou la façon dont les paysagistes du projet Hydromonde tissent un relationnel nouveau à un paysage du quotidien.

Au delà de la réserve, comme lieu d'inter-connexions, d'autres approches peuvent donc être envisagées pour un meilleur ensauvagement de notre société.

Une première perspective se trouverait donc dans l'application du droit, qui ne profite de nos jours qu'aux humains et aux entreprises. Il s'agirait par exemple de prendre appui sur des initiatives politiques de lutte qui se dégagent dans le monde pour l'accord de droits juridiques à la nature. Parmi elles, nous pouvons citer à l'étranger l'exemple du fleuve Whanganui en Nouvelle Zélande qui se dotait en 2017 du statut « d'entité vivante » par le Parlement maori⁸⁹. Suite à des conflits entre les colons de la Couronne au XIXème siècle et le peuple autochtone local pour la possession des terres, la rivière fut exploitée au point de se voir asséchée et polluée. Ce n'est que plus tard qu'un accord est établi entre les deux partis désignant ce cours d'eau Te Awa Tupua, et ses affluents, « d'indivisible ». Cette rivière se retrouve alors avec les mêmes droits qu'une personne humaine, et gérée par le collectif local ou « visage humain » Te Pou Tupua. Des plaintes à son égard deviennent possibles, et aucun droit de propriété n'est admissible sur son secteur. Le cours d'eau est ainsi devenu propriétaire des occupants des lieux, qui se sont eux, rendus « gardiens » du milieu naturel puisqu'ils en sont d'une certaine manière les hôtes et « dépendants ».

En France, la première déclaration de droit pour une entité naturelle concernait récemment le fleuve Tavignanu en Corse. En novembre 2021, après la menace d'un projet de centre d'enfouissement de déchets, le deuxième fleuve de l'île de Beauté fut défendu par des collectifs d'habitants tels que Tavignanu Vivu, la fondation Umani, Notre Affaire à Tous, ainsi que Terre de liens Corsica. Ensemble, ils rédigèrent une déclaration de droits proclamée ensuite par le conseil municipal de Bastia. Aujourd'hui, le fleuve possède la légitimité « d'exister, de vivre et de s'écouler » et le fait que les humains respectent « ses cycles naturels, le droit de ne pas être pollué, et le droit d'agir en justice ».

Une seconde perspective viserait à interroger la fabrique de la ville elle-même, pour tenter d'intégrer concrètement le non-humain au centre de l'urbain.



Fig 28. Illustration issue de la bande dessinée *Ethnographie des Mondes à Venir*

89. C. DE TOLEDO, JC. HENAO, *Droits pour la nature : vers un nouveau paradigme de protection du vivant*, 2022.

CHAPITRE 4

**De l'aménagement du vivant
au vivant dans l'aménagement**

Proposition au vivre ensemble

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR DE NANTES

Fig 29. Cours Saint-Félix
1er décembre 2022



4.1) Vers un urbanisme porteur de vies ?

« Parce qu'à force de miter le paysage avec nos routes et nos villes grandissantes, la nature se transforme en îlots coupés les uns des autres » déplore Lisa Garnier⁹⁰. Dans son ouvrage, l'auteure explique que depuis la fin du XX^e siècle, les scientifiques tentent de créer des ponts entre les milieux urbains aseptisés, pour faciliter les déplacements des « sauvages » d'une terre riche à une autre. Mais qu'advient-il des villes en elles-mêmes ? Sont-elles des frontières infranchissables et stériles ? Exemple du schéma de cohérence territorial Nantes-Saint-Nazaire.

Dans ce schéma, les extensions d'urbanisation sont de plus en plus maîtrisées en raison des réglementations en espaces naturels et agricoles, comme le récent objectif ZAN⁹¹. La loi du 22 août 2021 appelée « Climat et résilience » a, de fait, appelé à la baisse de la consommation des sols naturels, agricoles et forestiers par le bâti d'ici 2050. L'adjoint urbanisme C. Legland évoquait particulièrement cette conduite de renouvellement de la vie sur elle-même par la présentation de quelques projets sur sa commune péri-urbaine.⁹² La réalisation *Les Jardins du Bourg* par exemple,

94



Fig 30. Potagers. Les Jardins du Bourg
Pont-Saint-Martin. 20 novembre 2022.

90. L. GARNIER, *Psychologie positive et écologie*, 2019.

91. Zéro artificialisation nette

92. Entretien avec Christophe Legland, à Pont-Saint-Martin, le 14 octobre 2022.

La loi ZAN implique donc la modification des PLU d'ici 2027 qui pourrait elle-même permettre une prise en compte plus importante dans le même temps de démarches émergentes comme les trames vertes et bleues.

Trames vertes et bleues

En 2007, appuyé par la fédération française FNE⁹³, le Grenelle de l'environnement introduit l'idée d'une « trame », en tant que nouvel outil d'action publique pour la création de continuités écologiques à appliquer selon les 3 échelles du territoire : nationale, régionale et locale. Les projets de lois Grenelle I, II, de 2009 et 2010 ainsi que la loi Biodiversité de 2016 instaurent et précisent par la suite un droit sur cet instrument d'aménagement.

C'est en 2010 que Nantes remporte le statut de « capitale verte d'Europe ». La métropole, pourtant située dans un département très peu boisé (16,4%) par rapport à la moyenne nationale⁹⁴, dispose d'une proportion importante d'espaces arborés (24% de sa surface). Celle-ci est en partie due au développement de son urbanisation à la fin du XX^e siècle à proximité de zones inondables justifiant la présence de surfaces arborées.

95

Dans cette lignée, l'OAP TVBp⁹⁵ est devenu un des documents du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM) nantais, concernant les engagements de la métropole en faveur de la place de la nature en ville⁹⁶. Ses orientations ont pour objectif de pallier la perte de biodiversité des centres urbains en réfléchissant à une trame vivante, qui pourrait corriger les ruptures imposées à la faune et la flore par la ville même. D'un côté, la trame verte correspond donc à la valorisation de la faune et de la flore et de l'autre, la trame bleue désigne les cours d'eau et les zones humides.

Cette trame verte et bleue se définit aussi bien au sens littéral du terme à l'échelle de la ville, que vis-à-vis des nouvelles manières d'aménager les lieux publics, voire de construire. Il convient de remettre en avant le vivant « ordinaire », existant ou futur, et de penser le paysage de la ville en mouvement, c'est-à-dire redonner de la place aux espèces non-humaines dans les mobilités, afin d'aboutir à un réseau de « corridors écologiques » liés entre eux.

93. France Nature Environnement : regroupement français des associations de protection de la nature

94. N. BLANC et P. CLERGEAU, *Trames vertes urbaines, De la recherche scientifique au projet urbain*, 2013.

95. Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique Trames Verte et Bleue et Paysage

96. PLU Nantes métropole, Orientations d'aménagement et de programmation TVBp, 2019.

Par exemple, au sein des orientations stratégiques générales du PLU de la métropole nantaise, on retrouve de grands thèmes de développement en faveur de la nature. Parmi eux, la ville se positionne sur le traitement des sols et leur perméabilité, leur désartificialisation, la valorisation des cycles de l'eau en ville, avec notamment le traitement des toitures. Des axes d'aménagement concernent également la préservation du végétal, sa densification et sa diversification. Les cheminements, les franchissements et les clôtures sont aussi des sujets de développement.

Par cette trame verte et bleue, c'est donc un maillage sur le territoire qui est souhaité associant des « stations réservoirs » de la ville, dans l'idée d'épaissir physiquement l'existence du vivant. Et ce, jusque dans les zones de transitions urbaines et péri-urbaines de l'agglomération, particulièrement sensibles aux activités commerciales et aux ruptures de réglementations. Elles jouent pourtant un rôle primordial en reliant elles-mêmes d'autres intercommunalités et créant ensuite le grand paysage du territoire.

La métropole nantaise peut d'ailleurs s'inspirer du travail de l'agence d'architecture Les Oiseaux Architectes (LOA), qui a tenté d'imaginer une transformation de ces lisières industrielles pour rendre les espaces publics inutilisés au vivant en particulier pour un projet près de l'autoroute A42 dans la plaine de l'Ain entre Lyon et Genève.⁹⁷

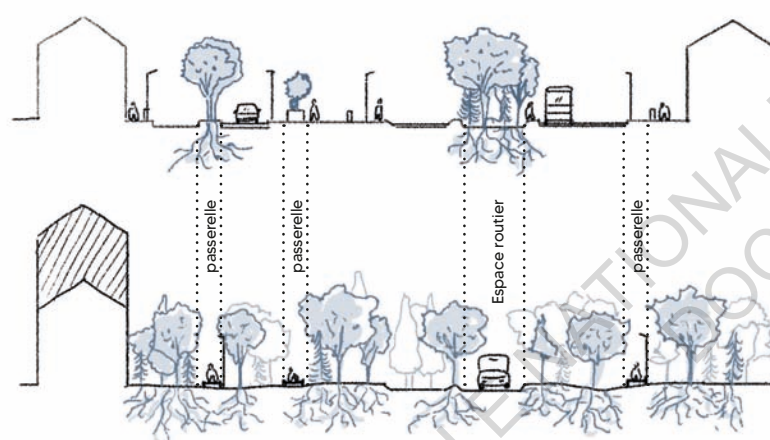


Fig 31. Et si on inversait tout ?
Dessin personnel à partir d'une coupe de LOA architectures

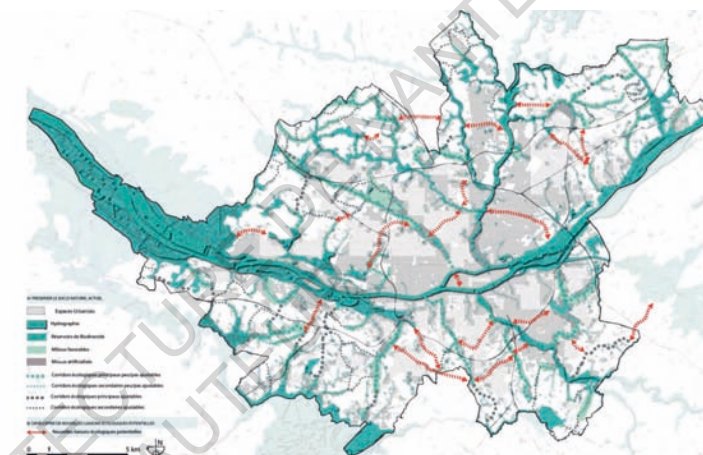


Fig 32. Corridors écologiques.
Nantes Métropole

Récemment, face au rapport du GIEC des Pays de la Loire datant du mois de juin dernier, Nantes a souhaité renforcer le capital vert de son territoire avec l'apparition de projets favorables à la biodiversité, s'inscrivant dans cette organisation de trame verte et bleue. Parmi ces leviers d'action, nous trouvons par exemple le Plan pleine terre⁹⁸, adopté en juin 2022 dont l'objectif est d'atténuer l'artificialisation des sols en favorisant la reconversion du bitume en sol riche. Cette intervention est souhaitée sur 8 hectares de la métropole, équivalent à la taille du Jardin des Plantes, visant les cours d'école, les crèches, les boulevards, et tout le bitume des espaces publics jugé « inutile ». Un projet de végétalisation verticale sur les équipements publics est aussi envisagé avec la plantation de plantes grimpantes, prochainement sur les façades de la Manufacture. Puis, une Charte de l'arbre est prévue pour l'année 2023 afin d'encourager la population à reconnaître les espèces locales et inciter leur plantation (saules blancs, peupliers noirs, tilleul, érable, chêne vert, arbres bocagers...). Enfin, un autre projet prévu pour 2026 concerne les 50 oasis de biodiversité. Ces dernières concernent la création d'habitats propices à l'installation d'une faune et d'une flore locale. Ces oasis, encadrées et gérées quotidiennement ont pour certaines déjà été réalisées. Vingt-deux d'entre-elles ont été créées cette année 2022, suivant des tailles variables allant de 200m² à 18 hectares. Parmi elles, nous pouvons citer les prairies pâturées des douves du Château des ducs de Bretagne, ou celles du Parc du CRAPA, l'aménagement du quai Magellan le long de la Loire, ou encore le reboisement de la rue des Boires sur l'île de Nantes.

97. Site internet Les Oiseaux Architectures

98. Nantes Métropole, Dossier Comment s'adapter au changement climatique ?, n°94, nov-déc 2022, pp 8-12.

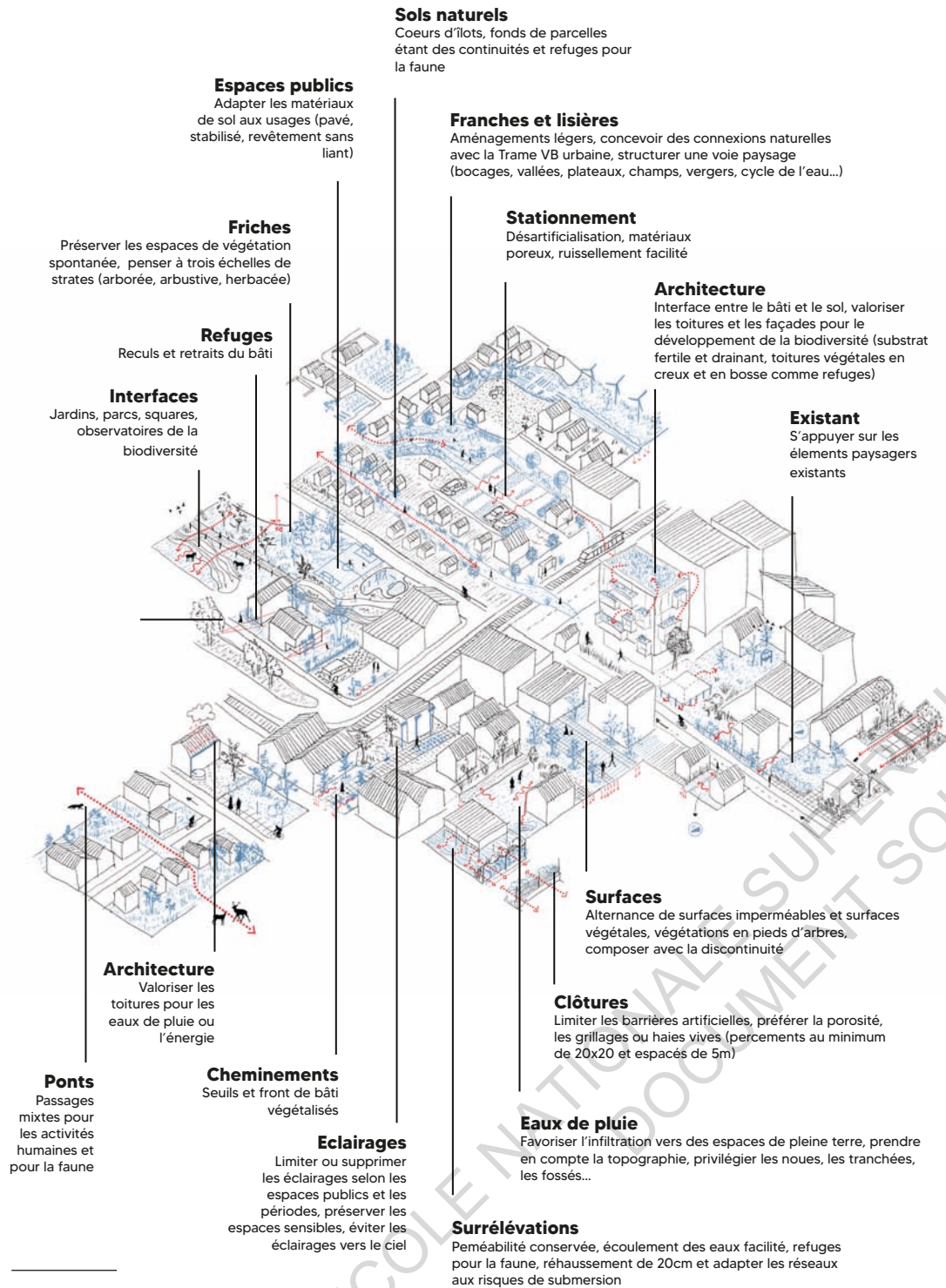


Fig 33. Démarche de Trame Verte et Bleue.
Dessin personnel inspiré de l'OAP Nantes métropole



Fig 34. Toit de l'école Aimé Césaire



Fig 35. Toit du Blockaus DY10



Fig 36. Jardins partagés, Parc de la Moutonnerie



Fig 37. Le Papotager, Médiathèque



Fig 38. Friche, Parc des Chantiers



Fig 39. Square Mabon



Fig 40. Quai André Rhuys



Fig 41. Quai Magellan

Sur les traces d'un ensauvagement
Nantes, matins du 1er et 2 décembre

Le projet du futur pont Anne-de-Bretagne est aussi en discussion et attendu pour 2024. Conçu par l'architecte autrichien Dietmar Feichtinger, ce projet concerne l'extension du pont existant, dans l'idée d'augmenter les liaisons qu'il propose et favoriser l'accueil d'une biodiversité sur son architecture. « Je ne pense pas qu'il y ait un pont comparable en France, ni dans le monde, par sa largeur, son rapport circulation douce-tramway aux voies pour voitures, son statut d'un véritable lieu public sur l'eau et ses ambitions écologiques » pense l'architecte.

Ce pont est imaginé pour les humains mais également pour les autres êtres vivants, comme un corridor vert, facilitant les déplacements et pouvant relier à terme les berges de l'Île de Nantes et les jardins du Quai de la Fosse. Dans le journal de la ville, les élus expliquent que 18% de la surface du nouveau pont est souhaitée végétale. Ils qualifient aussi ses futurs aménagements de « coussins de verdure » incitant à s'asseoir, à profiter de ce nouvel espace public donnant sur la ville et la Loire.

Ces différents projets de Nantes se développent ainsi dans une logique de renaturation de la ville. Dans un article pour la revue Kaizen, le botaniste et spécialiste des forêts primaires, Francis Hallé, regrette toutefois que trop souvent, les élus des villes perçoivent l'intégration du vivant, notamment le végétal, uniquement comme « mobilier urbain » pour l'aménagement.⁹⁹ Il s'agirait donc pour lui d'assurer dans la planification une véritable prise en compte des besoins de ces êtres vivants, de leurs cycles de vies, en dehors de tout intérêt utilitaire pour l'urbanisme et l'équipement. Néanmoins, l'architecte et urbaniste Claire Schorter¹⁰⁰ met en avant l'approche cohérente du développement durable qu'ont les élus, les services et les aménageurs à Nantes pour faire bouger les lignes. La ville affirme en effet aujourd'hui décompter 60% d'espaces naturels et agricoles sur le territoire de la métropole, dont 9200 hectares portent sur des zones humides et de marais¹⁰¹. Le Conseil National de protection de la nature rappelait justement que « 30% des plantes protégées, 50% des espèces d'oiseaux et 66% des espèces de poissons » reposent sur l'existence de ces zones humides, et profitent d'elles pour circuler librement, ce qui justifie ce changement de regard sur le milieu naturel et sa favorisation en ville¹⁰².



Fig 42. Futur Pont Anne-de-Bretagne

99. S. PERRAUD, *Dossier Francis Hallé : le rôle des arbres*, Revue Kaizen, n°10, sept-oct 2013.

100. Conférence de l'agence LAQ, «Lost in transition», Ensa Nantes le 3 novembre 2022.

101. Site internet Nantes Métropole, *Nature et Biodiversité*

102. Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, *Et si les zones humides étaient un atout pour mon territoire ?*, 2021.

Trames noires

« La conservation n'est pas seulement une chose à inscrire dans des musées en plein air, mais un mode de vie sur la terre » dit l'écologue américain Aldo Leopold.¹⁰³ Cette expression renvoie ici à une nouvelle façon de penser le paysage, non plus dans sa verticalité, par lieux d'actions spécifiques, mais dans son horizontalité, en diffusant ce principe sur le territoire. En France, en 2017, 21% des terres concernaient des points noirs, protégés, dénués de pollution lumineuse, pouvant interroger sur l'impact néfaste des 80% de surfaces restantes.¹⁰⁴ Ces aires protégées recevaient en plus des labels de protection lumineuse alors qu'elles n'étaient déjà que très peu émettrices en raison de leur protection. L'auteur Samuel Challéat propose alors de ne plus concevoir l'écologie de manière superficielle et de concentrer les problématiques actuelles sur le devenir des pôles urbains dans l'idée d'y intégrer une part de réelle obscurité.

De la même manière que les trames vertes et bleues, l'auteur introduit la notion de réseau écologique sombre pouvant relier les réservoirs entre eux par des couloirs traversant le paysage urbain. Cet urbanisme a pour objectif de limiter la fragmentation de l'environnement nocturne et qui plus est, « l'insularisation » des espèces et l'appauvrissement de la biodiversité. Cette initiative est en partie à l'origine d'une société aux Etats Unis appelée Audubon ayant lancé le projet *Lights Out*, à l'attention des Etats pour alerter sur les trajectoires des oiseaux et inciter les municipalités à éteindre les éclairages publics des villes et des grands bâtiments. En France, il s'en est suivi en 1992 l'écriture d'une charte nommée *Sauvons la nuit*, encadrée par des associations d'astronomie et des figures médiatiques et scientifiques de l'époque (Jacques-Yves Cousteau, Albert Jacquart). Cette charte restreignait le champ de l'urbanisme et particulièrement les éclairages publics à certains horaires, et selon certaines intensités. C'est en 2010 que les premières régions françaises s'emparent du projet de trame sombre et que les premières expérimentations ont lieu comme dans le Parc National des Pyrénées ou encore dans des villes comme Rennes et Lille.

À Nantes, c'est en 2014 que la métropole effectue des relevés nocturnes en collaboration avec l'IGN¹⁰⁵ et le Cerema¹⁰⁶ dans l'objectif de planifier une trame noire à l'échelle de l'intercommunalité. Pour ce faire, elle croise différentes couches d'informations. Une première à partir de la récolte d'imageries aériennes de nuit dégageant « l'empreinte lumineuse » du territoire, permet d'identifier les sources de ces nuisances et de les classer suivant leur intensité, leur luminance. Il s'agit ensuite d'ajouter à cela, un inventaire des espèces locales en place et d'occupation des sols. Puis, ces données sont superposées au Plan Local d'Urbanisme de la métropole ainsi qu'à la cartographie de la Trame Verte et Bleue pour révéler les discontinuités et les incohérences. La ville de Nantes travaille aussi au développement d'un Schéma de Cohérence de l'Aménagement Lumière (SCAL) pour mettre en évidence les perturbations possibles des habitats de faune et de flore suivant les éclairages publics.¹⁰⁷

Cette méthodologie est donc essentielle pour distinguer les zones prioritaires et plus sensibles à des conflits d'usages des espaces urbains entre humains et non-humains. L'idée est d'adapter au fur et à mesure les zones U (urbanisées) et AU (à urbaniser), pour éviter la perturbation des espèces vivantes.

Pour l'auteur Samuel Challéat, il convient enfin de ne pas se limiter à la cartographie seule et de connaître réellement les effets de l'éclairage et les comportements des usagers vivants du territoire avant d'établir une planification. La ville de Nantes souhaite d'ailleurs poursuivre l'étude de cette trame noire en mettant davantage les relevés en correspondance avec les enjeux du récent Atlas de la biodiversité réalisé par la métropole en 2021.

103. L. GARNIER, *Psychologie positive et écologie*, 2019.

104. S. CHALLEAT, *Sauver la nuit*, 2019.

105. Institut national de l'information géographique et forestière

106. Expert sur l'environnement, l'infrastructure, le climat, l'énergie

107. Site internet Nantes Métropole, *Nature et Biodiversité*

4.2) Vers une architecture nouvelle ?

« Lorsqu'un bâtiment est construit, c'est l'arrêt presque total du recyclage : plus d'eau qui filtre, plus de matières mortes qui s'amoncellent. D'ailleurs, qui vit dans un sol sous une maison ? À ma connaissance, personne n'est allé étudier un tel environnement. » (Lisa Garnier).

En 2022, les émissions de CO2 d'un français moyen sont de 11.5 tonnes dont 40% liées à l'influence de son environnement de vie, de son quartier¹⁰⁸. En particulier, la construction du bâtiment, sa gestion en énergie, les espaces publics, les déplacements, les biens et les déchets sont émetteurs. L'architecte Claire Schorter s'interroge alors sur sa pratique afin de savoir s'il faut encore construire, construire du neuf ou ne plus construire du tout. Elle estime ne plus voir l'architecture comme un simple métier mais comme un engagement, dans ces enjeux d'empreinte carbone et de biodiversité, pour faire basculer les émissions à 2 tonnes par individu d'ici 2050. « L'ensauvagement » serait donc aussi cette quête architecturale vers des modes d'existence plus durables et économes avec comme moteur la frugalité, la sobriété pour diminuer l'impact écologique du secteur bâti. De cette manière, les ressources naturelles et le vivant peuvent prendre part au projet.

D'après le site de l'ADEME¹⁰⁹, aujourd'hui, 2/3 des constructions mondiales sont réalisées en béton, lui-même constitué de 2/3 de sable et d'1/3 de ciment. À Grand-Lieu, carriers et industriels défendent une extraction locale pour une construction locale et les emplois qu'elles génèrent. L'adjoint territorial C.Legland ajoutait aussi « oui, allons vers des constructions différentes il n'y a pas de soucis mais est-ce qu'on peut le faire tout de suite ? Et dans des sujets comme ça c'est ok on ne fait pas mais où on va chercher le sable demain ? Et quelle sera l'empreinte carbone si on va le chercher plus loin ? ».

Mais nous pouvons peut-être nous interroger sur l'épuisement des ressources locales des réserves elles-mêmes, qui provoqueront l'étalement de ces extractions. Jacki Herbert, élu chez LTDLS, se demandait dans un article pour le Journal Libération¹¹⁰, « est-ce qu'il ne

serait pas temps de regarder à plus long terme et d'engager un débat sur les méthodes de construction ? De chercher des alternatives au sable ? » En effet, face aux manifestations et aux effets de cette activité, pouvons-nous encore imaginer construire en béton ?

À titre d'exemple, *Les Briques Habitées*, est une petite réalisation de 2021 de l'agence Les Oiseaux Architectes (LOA) à Montmagny dans le Val d'Oise¹¹¹. Le bâtiment réalisé concerne des locaux associatifs, un poulailler et une volière, pour des permaculteurs ayant perdu leur ancien local lors d'un incendie en 2019. Économe en ouvertures, le bâtiment est fait de matériaux biosourcés pour sa structure primaire et son enveloppe (Bardage bois français, Pin Douglas). La couverture, les cloisons, les menuiseries et le mobilier sont eux issus de matériaux de réemploi. Les briques artisanales de remplissage proviennent d'une briquetterie locale DeWulf située à 50km du chantier. Ces dernières ont été récupérées de fonds de stocks, expliquant leurs teintes variées, et ont nécessité des ajustements comme celui des menuiseries directement sur le chantier. Le détail des soubassements révèle également le lien souhaité avec la faune locale du site, comme les poules, en ouvrant l'épaisseur des murs au vivant afin d'y créer des abris.



Fig 43. Les Briques Habitées

L'intérêt pour l'économie de matière au profit de matériaux plus vertueux était partagée par les architectes présents à la table ronde Terra Fibra du 8 novembre 2022 à l'Ensa Nantes¹¹². Selon eux, l'architecture doit s'inscrire dans des perspectives à long terme en incluant l'idée de recyclage du bâtiment. Le processus de construction peut être perçu comme un cycle, et la ressource non plus comme objet à construire mais comme matière vivante. En empruntant à la terre des matériaux géo sourcés pour construire, l'architecte peut ainsi intégrer sa décomposition et le devenir de ses architectures.

108. Conférence de l'agence LAQ, «Lost in transition», Ensa Nantes le 3 novembre 2022.

109. Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

110. M. DUMEURGER, *Les carrières de Saint-Colomban dans des sables clivants*, Journal Libération, janvier 2022.

111. Site internet Les Oiseaux Architectures

112. Conférence Terra Fibra, à l'Ensa Nantes, 8 novembre 2022.

Parmi les projets de la région Pays de la Loire, l'agence Guinée Potin est à l'initiative notamment du Centre de découverte de la biodiversité Beautour, un bâtiment en chaume livré en 2014 à La Roche-sur-Yon. Sa couverture extérieure (toiture et façades) a été réalisée à partir de bottes de roseaux de Camargue apportant une étanchéité durable et une inertie thermique importante au bâtiment. Le reste de sa fabrication tient essentiellement du bois pour sa charpente et l'ossature des murs. C'est enfin par sa surélévation et le respect des éléments bocagers du site que le projet s'implante de manière intimiste et respectueuse. Il a d'ailleurs été finaliste en 2019 du Prix mondial des architectures en fibres végétales pour les perspectives durables qu'il propose.

De même, au cours de mon cursus à l'école d'architecture, j'ai été sensibilisée au travail de l'atelier Belenfant Daubas et particulièrement leurs projets recourant à la terre crue en 2014 et 2015. Le pôle enfance Félix-Leclerc à Bouvron au nord-ouest de Nantes a, par exemple, été réemployé la terre extraite du site comme ressource première à l'élévation des cloisons et murs intérieurs de l'école. Plus proche de Grand-Lieu, le pôle espace vert et naturel à Bouguenais, fut imaginé à partir de matériaux les plus proches possibles. Par exemple, le chêne constituant le bardage sur la structure est directement issu d'un bois voisin au projet tandis que les murs découlent d'une terre coulée extraite une nouvelle fois des fondations et de roseaux provenant de Loire.

106



Fig 44. Auditorium Pigna
Haute-Corse, Balagne
mars 2022

L'auditorium primé de l'architecte Paul Casalonga, à Pigna, en Haute-Corse est aussi un exemple d'une manière contemporaine et écologique de construire en briques de terre crue. Celles-ci permettant la réalisation des murs et de la voute ont été fabriquées entièrement sur place et participent aux qualités thermiques et acoustiques du centre culturel.

Le Collectif Faro considère également l'espace-temps du chantier d'architecture comme un outil de sensibilisation au public et aux entreprises, « une ouverture culturelle » afin d'entrevoir les possibles

d'une construction en terre et en paille. Leur chantier pour une école à Baulon en Ille-et-Vilaine a justement intéressé des acteurs divers comme des acousticiens venus tester leur matériel auprès des murs en cours de fabrication.¹¹³

Par ces ressources innovantes, de nouvelles méthodes de construction sont alors possibles permettant à la fois d'éviter le processus énergivore et destructeur de la filière béton et d'offrir en plus une perspective de requalification des sols et des ressources de la Terre.

Enfin, bien que la réhabilitation puisse aussi être un outil majeur pour limiter l'expansion du bâti, le conservateur C. Sorin pense que les acteurs de la fabrication de la ville comme les architectes doivent aussi prendre en compte les atouts que ces architectures anciennes ou délaissées peuvent avoir pour la faune :

« (...) Des fois on va rénover des vieilles bâtisses dans des villages ou autres, qui sont des supers nichoirs pour les hirondelles de fret ou pour pleins d'autres espèces qui trouvent refuge dans les trous en pierre...et ça va être rénové donc plus personne ne va pouvoir nicher ! ». (C. Sorin)

107

La rénovation énergétique des bâtiments et l'isolation des façades par l'extérieur bouchent les cavités essentielles pour les oiseaux communs des villes, ce qui représente une menace pour leur survie. La LPO lutte notamment pour accompagner les acteurs du bâtiment dans cette protection des sites de nidification.¹¹⁴ Depuis 2019, Olivier Winock, vivant à Toulon dans le Var a fondé l'entreprise Nat'H - Nature Harmonie, dans le but préserver les espèces cavernicoles très présentes dans le centre-ville telles que le martinet et la chauve-souris. C'est en amont du chantier de construction que l'accueil de l'avifaune est pensé, par la création de nichoirs bas carbone en béton de bois, intégrés dans les isolants.



Fig 45. Nichoir en béton de bois

113. Conférence Terra Fibra, à l'Ensa Nantes, 8 novembre 2022.

114. P.BRIAND, *Nicher dans les murs, la ville selon le Martinet noir, Ville sauvage*, 2022.

Mais c'est aussi en venant compenser la perte d'habitats naturels en milieu urbain, que cette proposition est révélatrice des limites de la place du sauvage en ville.

4.3) Les limites de l'acceptation du sauvage en ville

Souvenir de ces semaines confinées, au printemps 2020. Le monde avait ralenti et l'humain faisait face aux conséquences de ses abondances. L'agitation avait laissé place au silence, ou plutôt révélait les minuscules, les invisibles, les inaudibles, ceux qui peinent à trouver leur place au milieu de nos territoires urbanisés, anthropisés, sur-humanisés.

Je me souviens de cette biche, là, devant ma fenêtre. Furtive et curieuse, venue jusqu'ici, intriguée par la désertion, récupérer la place laissée vacante d'une espèce plutôt invasive, humaine.

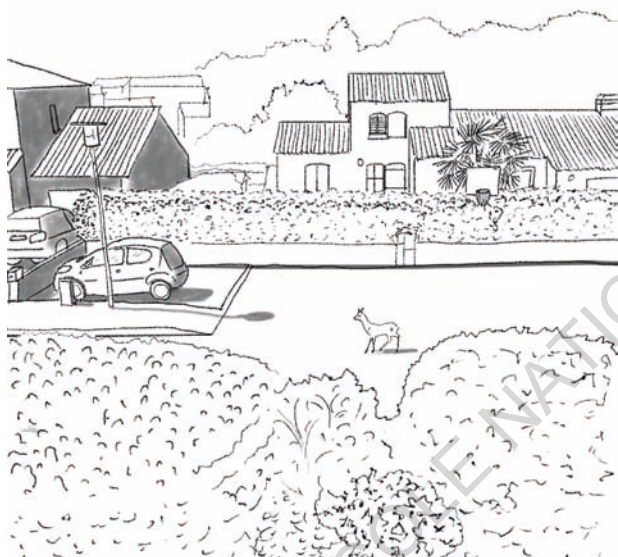


Fig 46.
Une biche dans l'impasse
Pont-Saint-Martin
Mai 2020

Dans la revue *Ville sauvage*, Jessica Cachelou parle de « rurbanisation »¹¹⁵, comme la perte d'espaces de vie pour la faune et la flore due à la fois à l'étalement urbain loin des centres villes, au mode de vie de plus en plus urbain dans les villages et campagnes mais aussi au développement des infrastructures routières. Les interstices urbains deviennent les lieux de confrontation entre l'espèce humaine et une faune particulièrement non désirée comme le sanglier. Ce dernier, en quête de nourriture, ou échappant à la chasse s'introduit facilement dans les zones et friches industrielles, commerciales ou dans les parcs urbains, provoquant le rejet des habitants. Aujourd'hui, des tentatives ont toujours lieu en ville pour dissuader la venue de ces sangliers en leur procurant de la nourriture en hiver notamment et en les fixant de cette manière hors des centres habités. Du côté de Grand-Lieu, l'habitant Philippe Guillet estime que le problème ne vient pas de leur existence mais de leur nombre. « C'est comme tout, quand tout est dans l'excès ce n'est jamais bien...même les humains ».¹¹⁶ Le maire de Bouaye, Jacques Garreau, se plaint de la prolifération de sangliers, venant de la réserve, se propageant sur le territoire communal et dégradant les jardins de propriétaires privés :

« Les gens lorsqu'ils sont nouveaux ou moins nouveaux sur la commune, et qu'ils voient leurs jardins dévastés dans la nuit, en général ils ne sont pas très satisfaits et se retournent vers les élus en leur demandant « qu'est-ce que vous pouvez faire ? »¹¹⁷ (J. Rousseau)

La présence du sanglier en ville reste alors un sujet difficile face auquel les élus ne manquent pas de faire appel pour une régulation stricte par la chasse particulièrement.

La notion de friche est aussi sujette à débats houleux et pose pour certains la question de sa protection ou de sa destruction. Pourtant d'après la chercheuse Audrey Muratet¹¹⁸, cette forme de liberté assumée de la nature permet le développement de 60% de la biodiversité urbaine. Ces friches font pleinement partie des trames vertes et bleues en permettant le libre déplacement de la faune locale. Si, pour l'adjoint urbanisme C. Legland, la gestion de fauche du *Marais de l'île* est nécessaire, la loi ZAN adoptée

115. 118. P.BRIAND, *Des sangliers dans la ville, controverses et enjeux multiples / Des friches visibles et libres, la richesse des milieux non-gérés*, *Ville sauvage*, 2022.

116. Entretien avec Philippe Guillet, à Saint-Philbert de Grand-Lieu, le 28 septembre 2022.

117. Podcast de I. PELLE et F. PACREAU, MDLO3 - *les invités du grand dossier*, Radio Grand-Lieu, 2022.

en 2021 et appliquée dans sa commune (projet des *Jardins du Bourg*), viendrait aussi détruire des zones en friche de centre-bourg.¹¹⁹

Cette loi peut donc s'avérer menaçante pour le maintien de ces zones spontanées en ville. Au sein même de la ZAD Notre-Dame-des-Landes, les regards sur la gestion des sols divergent également parfois notamment entre ceux défendant des zones agricoles et d'autres des espaces laissés plus sauvages et libres d'évolution.¹²⁰

Pour la chercheuse Audrey Muratet, le risque résiderait davantage dans l'uniformisation du vivant en ville, même au sein des trames vertes et bleues. Elle défend donc la friche pour ses qualités naturellement diversifiées contrairement à la logique industrielle et commerciale aboutissant à des pelouses, des toitures végétales et des buissons de trottoirs standardisés, identiques, uniques, à la chaîne.

Cet ensauvagement de la ville par la friche pourrait peut-être permettre de modifier la conception urbaine du sauvage. En effet, lors d'un micro-trottoir réalisé dans les rues de Nantes en mai 2022, je fus étonnée de sa confusion fréquente avec le domestiqué ; voici en exemples quelques réponses à la question : « le sauvage pour vous à Nantes c'est.... ».

110

« Sur l'île de Versailles »

« **Au restaurant chinois du centre ville** »

« **À la ferme de la Chantrerie** » « **Les poissons du château** »

« Les rats les pigeons et les insectes le long de la Loire »

« Les colonies de cormorans »

« Chez Astrid et Jennifer » « **Les moutons à Audencia** »

« Les rats les pigeons et les insectes le long de la Loire »

« **Un serpent au bord de l'Erdre** »

« À l'ancienne animalerie Liopé de commerce »

« **Au musée d'Histoire Naturelle** » « **...à la poissonnerie** »

« Dans le coeur d'îlot entre Viarme et Tallensac »

« Mon chat à la maison »

Fig 47.
Petite enquête urbaine
Nantes, 31 mai 2022

119. Entretien avec Christophe Legland, à Pont-Saint-Martin, le 14 octobre 2022.

120. Dossier-entretien des architecte et paysagiste T. LABAT et M. VIGNE, *Notre dame des landes, expériences du commun*, 2018.

C'est aussi à la lecture d'un entretien avec le colombophile Jean-Pierre Teisseire¹²¹ que nous pouvons voir une distinction entre le pigeon voyageur qu'il apprécie et protège depuis tout petit, du pigeon biset ou pigeon de ville qu'il contrôle et régule. Longtemps déconsidéré, assimilé au « rat volant » et interdit au nourrissage en ville, la présence de ce pigeon à conduit à la mise en place de pigeonniers contraceptifs à Paris et Toulon spécialement. Faisant parti de l'entreprise Sogepi Servibois, M. Teisseire participe à la réduction des plaintes des habitants (dégâts, bruits, fientes) que ces pigeons produisent dans sa ville, Toulon. Il s'occupe donc de 12 pigeonniers, à l'intérieur desquels, nichent et se reproduisent 20 oiseaux par abris par mois. Attirés à l'aide de nourriture, M. Teisseire laisse les pigeons s'attacher aux abris, avant de contrôler ensuite les populations, en supprimant toutes les naissances (300-400 par an), par le secouage et la neutralisation des œufs. Les habitats sont aussi désinfectés et dératisés.

« Je porte toujours une sorte de combinaison. Quand j'appuie mon échelle pour monter au pigeonnier contraceptif, tous les pigeons s'envolent parce qu'ils sont très sauvages. Je passe un coup de pulvérisateur partout pour le désinfecter, je racle et ramasse les fientes avec une pelle. Ensuite je regarde les œufs pour voir s'il faut en supprimer ou pas ». (M. Teisseire)

111

En parallèle, il domestique les pigeons voyageurs, qu'il différencie uniquement pour leur aspect « plus costaud », en formant des couples, les croisant pour améliorer leur « race », en les vaccinant et en leur apportant une alimentation vitaminée.

« On leur donne des compléments alimentaires, des vitamines...c'est très complexe. En fait notre pigeon voyageur est un grand sportif ! (...) Il faut qu'ils soient parfaitement propres et sains ». (M. Teisseire)

Ce travail d'éradication ou de domestication du sauvage, montre bien à quel point il est difficile aujourd'hui de concilier modes de vies humains et biodiversité. Il semblerait, comme le dit Anne Simon, dans la revue *Ville sauvage*, que l'on ne peut considérer la nature que sous deux formes¹²² :

121. O. RAGOUCY, *Contrôler les naissances, pigeons de ville et contraception*, *Ville sauvage*, 2022.

122. A. SIMON, *Le sauvage, un espace temps urbain*, *Ville sauvage*, 2022.

« un bien personnel, apprivoisé ou indépendant et nuisible ».

« Je monte au pigeonnier de ville et ils partent. Ils gardent leur instinct sauvage en fait. Ils ont le droit de sortir. Tandis que lorsque j'entre dans mon pigeonnier, mes pigeons ne bougent pas, je ne les dérange pas ». (M. Teisseire)

Autrement, à Nantes, à la manière du photographe Melchior Tersen, nous pouvons observer, sans mettre en scène une recherche complexe de l'ordre du pistage ou de l'affût, simplement en sortant dans la rue, et en se confrontant au réel. Il s'agit peut-être d'une manière de porter une attention concrète, mesurer l'étendue de la place que l'humain offre à ce vivant sauvage. Enfin, il convient de se rendre compte des capacités de la nature à coloniser les espaces quand la place lui ait permise afin d'éveiller les regards et d'entrevoir de possibles cohabitations plus grandes.

Nantes, matins du 1er et 2 décembre
Fig 48. Quai Magellan, bras de la Madeleine



Fig 49. Parc des Chantiers



Fig 50. Mail des Chantiers



Fig 51. Rue Nadine Gordimer



Fig 52. Impasse de l'avenue de l'Hôtel



Fig 53. Château des Ducs de Bretagne



Fig 54. Quai Magellan



Fig 55. Rue des Olivettes



Fig 56. Rue de la Havanne

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Conclusion

« Les villes sont le reflet de ce que font les humains à la nature : ils l'oublient, la dressent, la domestiquent, la mettent en réserve et la rêvent, l'idéalisent, l'affectionnent, la bichonnent, l'aiment aussi...la dualité est révélatrice ». ¹²³

Ce mémoire, *Habiter sans réserve*, a tenté d'éclairer sur la mécanique de mise en réserve du vivant. D'un côté, le non-humain sauvage est mis en valeur, jugé libre et protégé et d'un autre côté, ce système souligne le « naturalisme » de notre société occidentale que Philippe Descola définit comme frontière psychologique, qu'entretiennent les humains en se différenciant des non-humains par leurs esprits et leur culture alors que leurs corps sont tous soumis aux mêmes lois de la nature totalement universelles.

Habiter sans réserve est donc une façon de rappeler l'histoire de notre espèce humaine s'étant effectivement répandue sans limite sur les territoires et ayant fait acte de gestion et d'utilisation sans frein de la nature, au point de ne tolérer d'autres formes de vie que dans un état de sourdine.

116 Aujourd'hui, la réserve naturelle est le reflet d'une habitabilité qui manifeste ses fragilités et renvoie à l'humain ses propres réalités, sa difficulté à rendre son existence soluble avec le reste du monde vivant. Nos modes d'habiter ont d'ailleurs été mis en évidence lors de l'épidémie mondiale de 2020, où la figure de la ville peinant à produire ce qu'elle consomme et rejetant ses déchets à l'extérieur a favorisé des liaisons indésirées avec le non-humain devenu vulnérable.

Cette fragilité imposée aux espèces, aux ressources naturelles et au climat tout entier ont poussé d'ailleurs les dirigeants de 195 Etats à se réunir ce 19 décembre dernier à la COP 15 de Montréal pour la Biodiversité. ¹²⁴ Cette conférence envisageant des moyens pour organiser sa sauvegarde fut un débat long et critique notamment sur les moyens financiers que chaque pays souhaitait adopter. La clôture des textes a justement demandé principalement à chaque Etat de « s'assurer que d'ici 2030, au moins 30% des terres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines (...) soient protégées ». Si certains considèrent cet accord d'historique, comme le ministre de la transition écologique Christophe Béchu, d'autres comme

Pierre Cannet et Paul Leadley voient dans cette entente une insuffisance de la part des dirigeants. Bien qu'une aide financière de 100 milliards de dollars ait été demandée, seulement 20 milliards ont été définis pour 2025 et 30 milliards pour 2030. De plus, plusieurs autres mesures s'avèrent selon le journaliste Thomas Baietto ambiguës et des objectifs initialement fixés à 2030 ont été repoussés à 2050.

De plus, face à ces réalités, l'Office français de la biodiversité indique qu'en France en 2021, seulement 1.8% des espaces naturels français disposent réellement d'une protection forte, parmi les 34.7% pourtant dotés d'un statut de protection; selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). ¹²⁵

N'y a-t-il alors qu'un schéma de protection spatialisé qui puisse exister pour renverser la perte de la biodiversité ? N'y a-t-il pas d'autres processus de mise en commun imaginables ?

À travers ce travail, il s'agissait donc aussi de mettre en évidence les possibles façons d'habiter sans catégoriser la vie sur Terre, ni entretenir l'état de deux mondes se faisant face. Face à l'urgence climatique et à l'effondrement de la biodiversité, ensauvager les villes pourrait être une autre façon d'investir le monde, en proposant de mutualiser nos existences, en acceptant l'imprévisible, l'instable, en tournant le dos aux systèmes planificateurs. Dans ce cadre, la réserve naturelle devient un outil efficace pour la protection du vivant à condition qu'elle sache dialoguer et s'insérer dans son territoire, comme l'explique Gilles Kleitz, présent à la COP15 ¹²⁶. La réserve pourrait être un moyen d'offrir plus d'espace au vivant dans nos territoires urbains habités : plus d'espace géographique où les frontières urbanité/nature s'effacent et se confondent mais aussi un espace ouvert à toutes les diversités animales sans sélection. La réserve pourrait alors être un lieu de reconnexion de deux mondes, un lieu de compréhension mutuelle.

Et pour nous architectes, il s'agira de changer de regard, ne plus concevoir l'urbanisme ou l'architecture qu'à des fins humaines mais bien d'imaginer de nouvelles références « composées d'animalités » (Baptiste Morizot).

123. L. GARNIER, *Psychologie positive et écologie*, 2019.

124. T. BAIETTO, *COP15 biodiversité : aires protégées, pesticides, aides financières...Voici ce qu'il faut retenir de l'accord Kunming-Montréal*, 2022.

125. 126. J. PRADOS, *Les aires protégées sont-elles vraiment efficaces ?*, Journal Vert, 15 décembre 2022.

Gilles Kleitz : directeur exécutif des Solutions de développement durable à l'Agence française de développement (AFD)

Annexes

Bibliographie

Ouvrages, articles papier

- N. BLANC et P. CLERGEAU, *Trames vertes urbaines, De la recherche scientifique au projet urbain*, éditions Le Moniteur, Paris, 2013, pp 125-128.
- S. CHALLEAT, *Sauver la nuit*, Premier Parallèle, France, Octobre 2019, 300 p.
- COLLECTIF, *Notre-Dame-des-Landes : pourquoi tant de bruit ?*, Joca Seria, Place Publique n°57, 2016, 160 p.
- COLLOQUES de MARLY, *Sauvegarde des espaces naturels*, Centre de recherche et de rencontres d'urbanisme, 1980, 155 p.
- V. DESPRET, *Habiter en oiseau*, Nature et mondes sauvages, Actes Sud, 2019, 207 p.
- C. DE TOLEDO, JC. HENAO, *Droits pour la nature : vers un nouveau paradigme de protection du vivant*, Notre affaire à tous, Edition Le Pommier, 2022, 468 p.
- L. GARNIER, *Psychologie positive et écologie, enquête sur notre relation émotionnelle à la nature*, Nature et mondes sauvages, Actes Sud, 2019, 211 p.
- S. KODJO-GRANDVAUX, *Dans les pays du Sud, « la protection de la nature revient à sacrifier les communautés de l'intérieur au bénéfice de celles de l'extérieur »*, Journal Le Monde, 31 octobre 2022.
- T. LABAT et M. VIGNE, *Notre-Dame-des-Landes, expériences du commun*, dans *Paysages en commun : les carnets du paysage n°33*, Actes Sud, Versailles, ENSP, 2018, pp. 152 - 168.
- A. MALLERAY, *Ville sauvage*, Billebaude, n°20, Coédition Glénat/Fondation François Sommer, avril 2022, 96 p.
- C. MARIN, *Être à sa place : habiter sa vie, habiter son corps*, La Releve, L'observatoire, février 2022, 238p. Inspiré de BACHELARD Gaston, *La Poétique de l'espace*, PUF, coll «Quadrige», 1992, p. 45.
- B. MORIZOT, *Manières d'être vivants*, Nature et mondes sauvages, Actes Sud, Février 2020, 336 p.
- NANTES MÉTROPOLÉ, *Dossier Comment s'adapter au changement climatique ?*, n°94, nov-déc 2022, pp 8-12.
- S. PERRAUD, *Dossier Francis Hallé : le rôle des arbres*, Revue Kaizen, numéro 10, *Pourquoi a-t-on besoin des arbres ?*, sept-oct 2013.
- D. PIERRELEE, V. CHIRON, *Promenade au lac de Grand Lieu*, Le Temps Editeur-An Amzer, 2017, 64 p.
- M. ROLLOT, M. SCHAFFNER, *Mais qu'est-ce qu'une bio région ?*, Wildproject, Petite bibliothèque d'écologie populaire, Février 2021, 152 p.
- SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE NANTES SAINT-NAZAIRE / Nantes Saint-Nazaire pôle métropolitain, fascicule documents d'orientations générales, Auran, 2017.

Ouvrages tirés d'entretiens

- A. BERQUE, *Entendre la Terre, à l'écoute des milieux humains*, éditions Le Pommier, 2022, 180 p.
- COLLECTIF, *Saint-Mars-de-Coutais "Découvertes"*, Saint Mars de Coutais, Editions Alac, pp 31-32.
- J. HATZFLED, *Dans le nu de la vie, récit des marais rwandais*, Paris, Editions du Seuil, 2000, p. 190.

Articles en ligne

- AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE, *Et si les zones humides étaient un atout pour mon territoire ?* (pdf en ligne), Comité de bassin rhône méditerranée, 2021, 42 p.
Disponible sur Bigbang.fr
- T. BAIETTO, *COP15 biodiversité : aires protégées, pesticides, aides financières... Voici ce qu'il faut retenir de l'accord Kunming-Montréal*, Article France Info, 19 décembre 2022.
Disponible sur Franceinfo, URL : https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/biodiversite/cop/cop15-biodiversite-aires-protgees-pesticides-aides-financieres-voici-ce-qu-il-faut-retenir-de-l-accord-kunming-montreal_5552970.html
- R. BEAU, *Qui veut la mort de la nature ?*, La vie des idées (en ligne), 2019, à propos de Virginie Maris, La part sauvage du monde, Seuil 2018, 272 p.
Disponible sur [la vie des idées](http://laviedesidees.fr), URL : https://laviedesidees.fr/IMG/pdf/20190301_sauvage.pdf
- N. BLANC, *Impossible sauvage urbain*, Textes et contextes, Centre Interlangues Texte Image Langage de l'université de Bourgogne (en ligne), 2021, Réenchanter le sauvage urbain (II), 16 p.
Disponible sur HAL, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03482690/document>
- N. BLANC, *La place de l'animal dans les politiques urbaines*, Bienfaisante nature (en ligne), 2003, pp 159-174.
Disponible sur Persee, URL : https://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_2003_num_74_1_2134
- L. BRAYER, A. ARENES, A. AMILHAT SZARY, L. DESPRES, S. HAJMIRBABA, *Cartographier les paysages vivants : Conversation avec Alexandra Arènes*, (en ligne), Local contemporain, Le Bec en l'air, 2019, 10 p.
Disponible sur HAL, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02447115/document>
- S. DEPRAZ, *Protéger, préserver ou conserver la nature ?*, notion à la une de Géoconfluences, avril 2013.
URL : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-a-la-une-protger-preserver-ou-conserver-la-nature>

- M. DUMEURGER, *Les carrières de Saint-Colomban dans des sables clivants*, Journal Libération, janvier 2022.
Disponible sur Libération, URL : https://www.liberation.fr/societe/en-loire-atlantique-les-carrieres-de-lafarge-et-gsm-dans-des-sables-clivants-20220123_LT7N7L74HVEE7GG66B5BQGI27E/
- P. GAMBERT, *Estuaire : un parc pour « une cathédrale biologique »*, Journal Ouest-France, 2 mai 2021.
Disponible sur Ouest-France, URL : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/estuaire-de-la-loire-un-parc-pour-une-cathedrale-biologique-3949d2d0-aa1f-11eb-96bb-bd709a57ce3b>
- E. GUERASSIMOF, *Les gangzhu du Johor. Souvenirs d'un missionnaire français en Malaisie (1859-1870)*, Etudes chinoises, 1997, pp 101-140.
Disponible sur Persée, URL : https://www.persee.fr/doc/etchi_0755-5857_1997_num_16_1_1256
- S. HINCHLIFFE, *Des hommes malades des animaux : Vivre avec des oiseaux. Frontières de la biosécurité en Angleterre*, Cahiers d'anthropologie sociale (en ligne), Editions de l'Herne, 2012, pp 77-88.
Disponible sur Cairn.info, URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-d-anthropologie-sociale-2012-1-page-77.htm>
- G. MARCHAND, *Les conflits hommes/animaux sauvages sous le regard de la géographie*, Carnets de géographes (en ligne), 5, 2013, 15 p.
Disponible sur OpenEdition Journals, URL : <https://journals.openedition.org/cdg/1070>
- A. NIKOLLI, *Le lac d'Annecy, entre images et réalités : approche géographique d'un espace convoité*, Géoconfluences, mars 2022.
URL : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/la-france-des-territoires-en-mutation/articles-scientifiques/lac-annecy-espace-convoite>
- PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN, *Orientations d'aménagement et de programmation, Trame verte et bleue et paysage* (pdf en ligne), Nantes Métropoles, avril 2019, 44 p.
- J. PRADOS, *Les aires protégées sont-elles vraiment efficaces ?*, Journal Vert, 15 décembre 2022.
Disponible sur le site vert.eco, URL : https://vert.eco/articles/les-aires-protgees-sont-elles-vraiment-efficaces?utm_source=actus_lilo
- F. THOMAS, *Protection des forêts et environnementalisme colonial : Indochine, 1860-1945*, Revue d'histoire moderne et contemporaine, n°56-4, 2009, pp 104-136.
Disponible sur Cairn.info, URL : <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2009-4-page-104.htm?contenu=article>
- ZONES HUMIDES INFOS, dossier n° 88-89 (pdf en ligne), 3e-4e trimestres, Edition groupe « Zones humides » et Société Nationale de Protection de la Nature, 2015, 24 p. Disponible sur le site de la SNPN, URL : www.snpn.com

Sites internet

- LA TÊTE DANS LE SABLE, La tête dans le sable, Le Retzien Libre.
URL : <https://latetedanslesable.fr/>
- LES OISEAUX ARCHITECTURES, Les oiseaux architectures.
URL : <https://loa.archi/>
- NANTES METROPOLE & VILLE, Nature et Biodiversité, Ville de Nantes.
URL : <https://metropole.nantes.fr/territoire-institutions/nantes-metropole/competences/nature-et-biodiversite>

Médiagraphie

Podcasts

- J. AUFRAY, *La Montagne Conte, épisode 1 : habiter autrement ?* (podcast), avril 2021, 30 minutes.
URL : <https://shows.acast.com/lamontagneconte>
- A. BERQUE, *Le rural, le sauvage et l'urbain* (vidéo), Università di Corsica Pasquale Paoli, septembre 2013, 1 heure et 30 minutes.
Disponible sur Youtube, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=jqQ90ATU5ZI>
- I. PELLE et F. PACREAU, *MDLO3 – les invités du grand dossier* (podcast), Radio Grand-Lieu, avril 2022, 23 minutes.
URL : <https://radiograndlieu.fr/podcasts-le-mag-du-lac/>
- C. ROY, *MDLO3 – Il était une fois dans l'ouest* (podcast), Radio Grand-Lieu, avril 2022, 18 minutes.
URL : <https://radiograndlieu.fr/podcasts-le-mag-du-lac/>
- FRANCE CULTURE, *Bruno Latour : « Ce virus est là pour nous préparer à l'épreuve suivante, le nouveau régime climatique »* (podcast), émission La Grande Table des idées, lundi 25 janvier 2021, 33 minutes.
Disponible sur France culture, URL : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/la-grande-table-idees/bruno-latour-ce-virus-est-la-pour-nous-preparer-a-l-epreuve-suivante-le-nouveau-regime-climatique-1627378>
- FRANCE INTER, *Ethnographie des mondes à venir : comment penser de nouvelles organisations sociales ?* (podcast), émission La Tête au Carré, 4 octobre 2022, 54 minutes.
Disponible sur France Inter, URL : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/la-terre-au-carre/la-terre-au-carre-du-mardi-04-octobre-2022-9494720>

122

Conférences

- Conférence Terra Fibra, à l'Ensa Nantes, 8 novembre 2022.
- Conférence de l'agence LAQ, «Lost in transition», à l'Ensa Nantes le 3 novembre 2022.

Entretiens

- Entretien avec Philippe Guillet, à Saint-Philbert de Grand-Lieu, le 28 sept. 2022.
- Entretien avec Sylvain Jallot et Jacki Herbet, à Saint-Colomban, le 14 oct. 2022.
- Entretien avec Christophe Legland, à Pont-Saint-Martin, le 14 oct. 2022.
- Entretien avec Christophe Sorin, à Nantes, le 2 nov. 2022.
- Rencontre avec Clara Zemsky à Bouaye, le 21 mai 2022.
- Rencontre avec Aurore Stalin et Capucine Dufour les 22 mai et 18 septembre 2022 à Bouaye sur le site de la Maison du lac.
- Réunion de la SNPN, à Pont-Saint-Martin, le 24 novembre 2022 à 20h30.

Table des figures iconographiques

Illustrations personnelles : Figures 1, 9, 10, 11, 13, 17, 19, 27, 31, 33, 46, 47.

Photographies personnelles : Figures 2, 3, 4, 6, 12, 14, 15, 16, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 29, 30, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56.

Autres :

- Figure 5 : Imagerie aérienne, © Géoportail
- Figure 7 : Dessin, © Françoise Estève, 1984. URL : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/la-france-des-territoires-en-mutation/articles-scientifiques/lac-annecy-espace-convoite>
- Figure 8 : Photographie, © Philippe Reynaud. URL : <https://www.photos-et-panoramas.fr/copmine/displayimage.php?pid=258>
- Figure 28 : Illustration, © Alessandro Pignocchi. URL : <https://www.terrestres.org/2022/03/07/imaginer-experimenter-bifurquer-les-enseignements-du-passe/>
- Figure 32 : © OAP Trame verte et bleue et paysage, PLUM Nantes
- Figure 42 : © Nantes Métropole. URL : <https://metropole.nantes.fr/transformation-pont-anne-de-bretagne>
- Figure 43 : Photographie, © LOA architectes. URL : <https://loa.archi/>
- Figure 45 : Photographie, © Olivier Winock. URL : <https://www.lemoniteur.fr/article/nichoires-et-batiment-une-start-up-s-envole.2117364>

123

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR